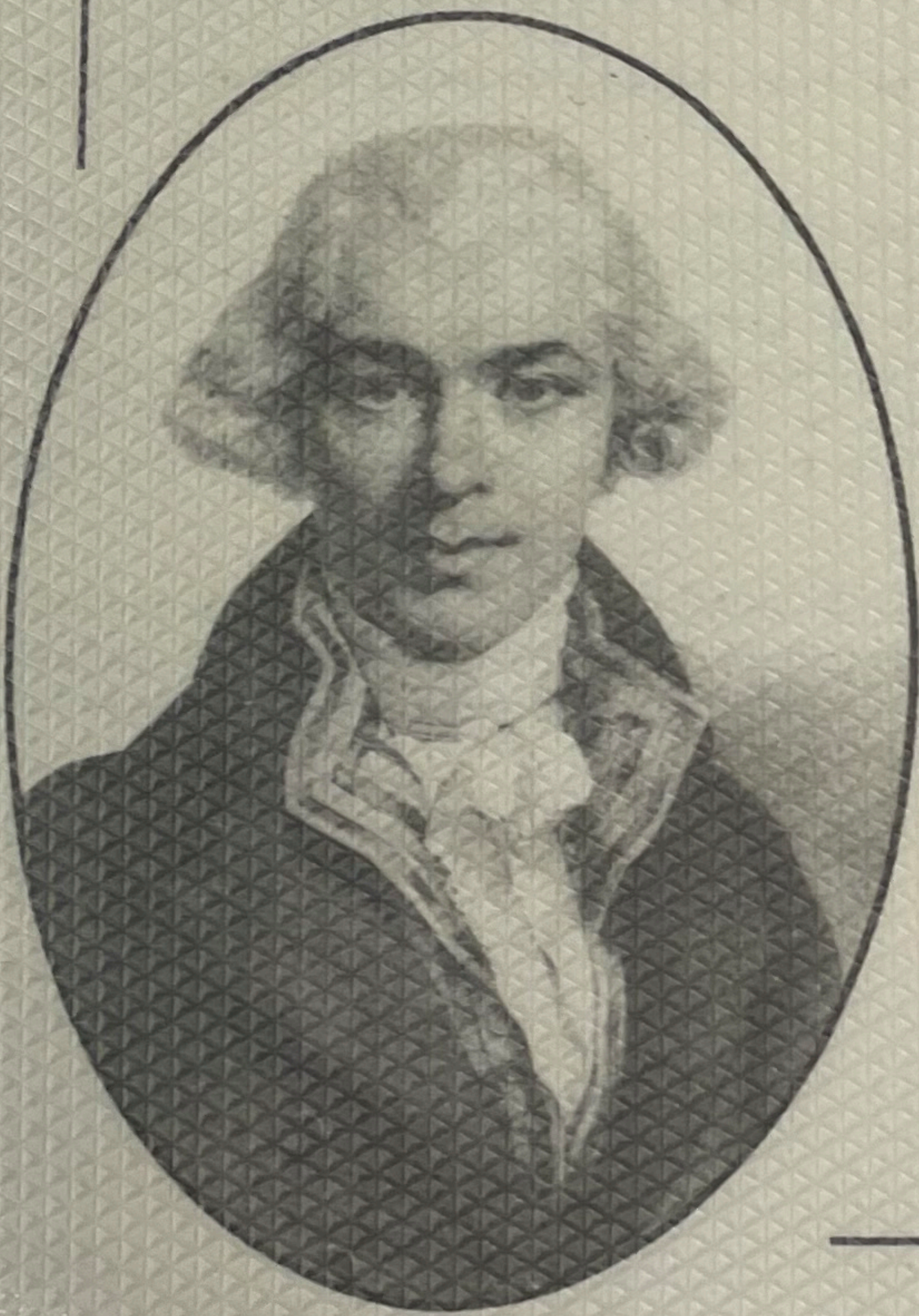


1788

JOURNÉE  
DES TUILES  
*Grenoble*



ASSEMBLÉE  
DES TROIS ORDRES  
*Vizille*

D'ap. doc. bibliothèque ville de Grenoble.

*Barnave, avocat au parlement de Grenoble, et Moumier, secrétaire des états du Dauphiné, ont joué un rôle de premier plan dans l'agitation révolutionnaire qui secoua la province en 1788.*



dessin UNESCO



Dessin créé pour le concert « For Human Rights Now »  
Fondation Reebok - Amnesty international 1988

# Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

## PARIS 1948-1988

Le 10 décembre 1948 était adoptée et proclamée au Palais de Chaillot, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dès la conférence de San Francisco de 1945 chargée d'élaborer la charte des Nations Unies, l'idée était lancée de promulguer une « charte internationale des droits de l'Homme ». Elle sera finalement composée de trois éléments :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés en 1966 et entrés en vigueur en 1976 et en vertu desquels les Etats adhérents s'engagent à respecter, garantir et assurer le plein exercice de toute une série de droits ;
- le protocole facultatif qui permet à toute personne qui s'estime victime d'une violation de l'un des droits stipulés dans le pacte, relatif aux droits civils et politiques, de s'adresser au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies.

La rédaction finale de la Déclaration Universelle est le fruit d'un travail collectif sur plusieurs années.

Ainsi, les conceptions françaises — issues de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 mais aussi du préambule de la Constitution de 1946 en ce qui concerne les droits économiques et sociaux — ont-elles joué un rôle significatif dans l'élaboration de cet instrument international au service des droits de l'Homme.

La Déclaration a été proclamée comme « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations » en matière de droits de l'Homme. Elle énumère dans un préambule et trente articles de nombreux droits (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) auxquels toute personne, dans le monde entier, peut prétendre.

Depuis ce texte a exercé une importante influence pour l'élaboration d'autres textes internationaux, dans des constitutions nationales ou dans des décisions de justice. Il est devenu la référence de la communauté internationale pour les droits de l'Homme.



# BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

C'est à l'anniversaire d'une très vieille dame, la Révolution française, que la Mission du Bicentenaire de la Révolution Française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen convie les citoyens du monde entier. Déjà en 1889, la République lui avait offert un centenaire impressionnant avec en cadeau le tour Eiffel, léguée par l'Exposition universelle qui se déroulait au même moment. 1889/1989, deux anniversaires qui se ressemblent et se distinguent à la fois.



1989 sera moins politique et plus civique, moins franco-français ouvert sur l'étranger. Fête de la République triomphante, glorifié le régime républicain, célébration de combat, directement sur l'échiquier politique, gauche de l'hémicycle.

et plus 1889 avait cain. Ce fut qui s'inscrivit dans la partie

Rien de tel en 1989 : la République est admise aussi bien à droite qu'à gauche. Les idéaux de 1789, résumés par la devise Liberté, Egalité, Fraternité, sont partagés des deux côtés de l'opinion. Le bicentenaire sera donc moins directement impliqué dans le débat politique, mais il ne sera pas pour autant neutralisé par un consensus général. D'abord parce que les extrêmes continuent de rappeler leur rejet de la démocratie libérale, mais aussi parce que les droits de l'homme définis en 1789 n'ont rien perdu de leur actualité. S'adressant à «l'homme» et surtout au «citoyen», la Déclaration des Droits de l'Homme constitue la base d'un civisme actif.

D'autre part, le bicentenaire sera moins cocardier que le centenaire. Déjà, les scientifiques s'attachent à mettre en lumière les origines étrangères, principalement américaines, de la Révolution. Des comités du bicentenaire naissent un peu partout et entrent en contact avec la Mission française. Des expositions et des spectacles se montent en France à destination de l'étranger tandis qu'inversement, des manifestations comparables se préparent hors des frontières dans l'espoir d'aboutir chez nous. On s'échange la Révolution, sans peur et sans reproche ; une Révolution qui n'est d'ailleurs pas terminée. Ses valeurs universelles n'ont pas fini de nous lancer un appel.

Le timbre est l'œuvre de Jean-Michel Folon. Les oiseaux qui y sont représentés sont l'emblème officiel de la communication du Bicentenaire et rappellent, dans l'esprit de l'artiste, les trois mots sacrés : Liberté, Egalité, Fraternité, mémoire de la Révolution française.

Musée de la ville de Paris © by SPADEM 1989



Trois oiseaux libres traversent nos pensées. Trois oiseaux aux couleurs de l'aube s'envolent dans l'espace. Trois mots aux couleurs du temps sont liés pour toujours. Liberté, égalité, fraternité. Mémoire de la Révolution Française.



# MIRABEAU (1749-1791)



Caricature de Mirabeau d'après dessin de David, Musée du Louvre.

Des grandes figures de la Révolution française, Mirabeau reste l'une des plus illustres, grâce à sa réplique célèbre au marquis de Dreux-Brézé le 23 juin 1789, dans la salle du Jeu de Paume: « nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baionnettes ».

Ainsi éclatait la révolte ouverte face à l'autorité royale, prenait fin l'absolutisme et s'ouvrait la France contemporaine.

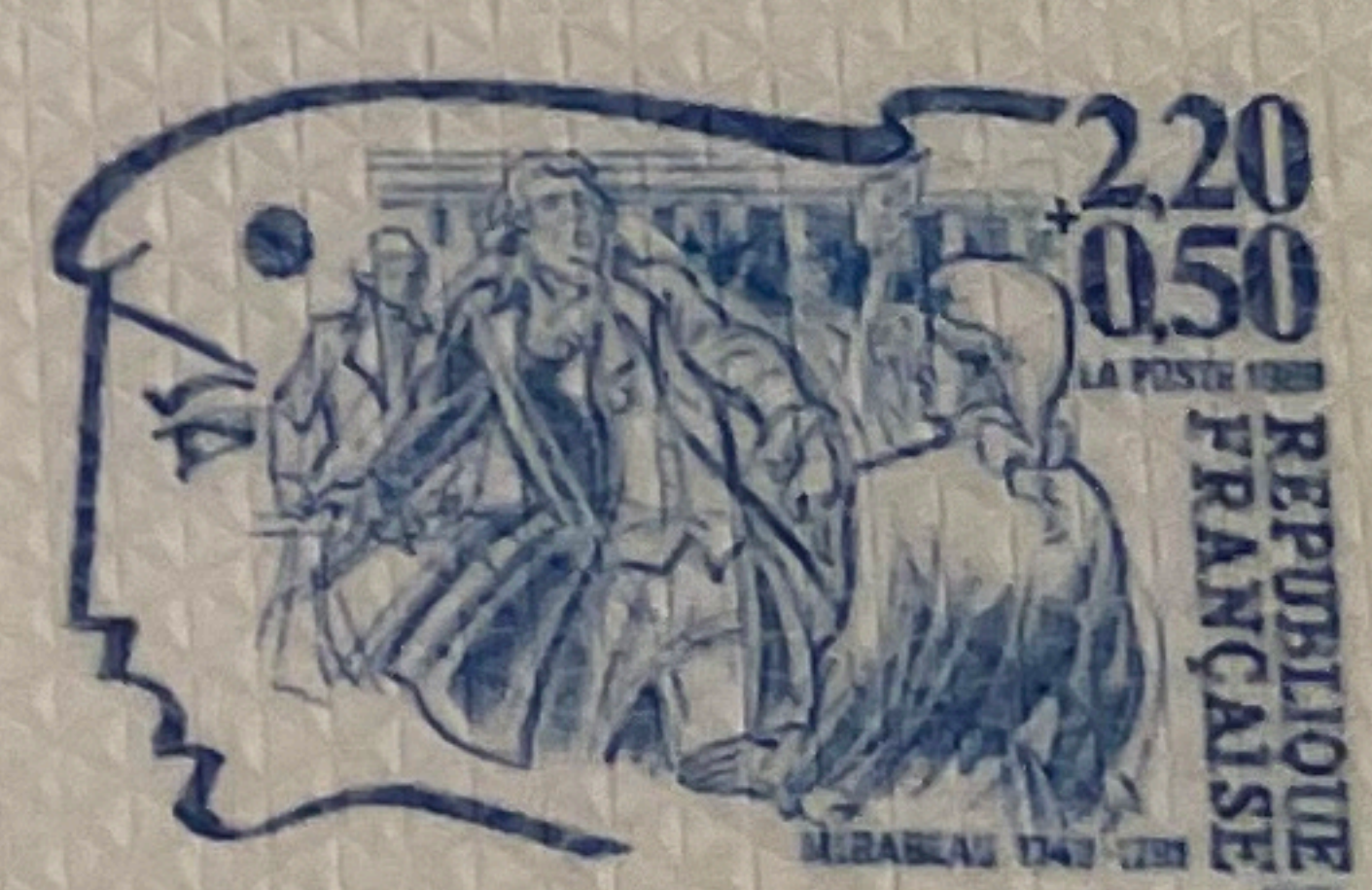
Par sa démesure même, dont témoigne sa débauche notoire, sa personnalité hors du commun, un redoutable talent oratoire, un indéniable instinct politique, un physique rebutant sur lequel il ironisera lui-même dans ses *Mémoires*, Mirabeau s'imposera comme le porte-parole de la Constituante.

Mais, s'il incarne la Révolution de 1789 c'est surtout parce qu'il est le promoteur des principales réformes qu'elle allait accomplir: abolition des droits féodaux, confiscation des biens de l'Eglise, création des assignats dont il soulignera le rôle financier autant que politique; sans oublier le titre glorieux de principal rédacteur, avec Sieyès, de la Déclaration des Droits de l'Homme. Il faut encore porter à son crédit d'avoir, le premier, comme en témoigne son *travail sur l'éducation publique*, pensé à la nécessaire réorganisation de l'enseignement pour consolider les acquis de la Révolution.

Alors s'explique l'extrême honneur posthume: le transfert des cendres de Mirabeau au Panthéon, au son d'une musique lugubre de Gossec. Ce serait oublier le Mirabeau traître à la cause révolutionnaire, soudoyé par Louis XVI. Ce dont il ne s'est pas caché. La découverte, en novembre 1791, de « l'armoire de fer » qui contenait notamment sa correspondance avec le roi, apportait les preuves tangibles de cette duplicité.

En fait, partisan d'une monarchie à l'Anglaise, Mirabeau avouait que la difficulté est bien de « retenir une révolution ».

Ses cendres furent retirées du Panthéon le 25 novembre 1794.



Poinçons Report et Taille-douce

*Historique du Timbre-Poste Français Collection Historique du Timbre*



# PARIS 1989

*Historique du Timbre-Poste Français Collection Historique du Timbre*



**PARIS  
1989**

# MARIANNE DU BICENTENAIRE

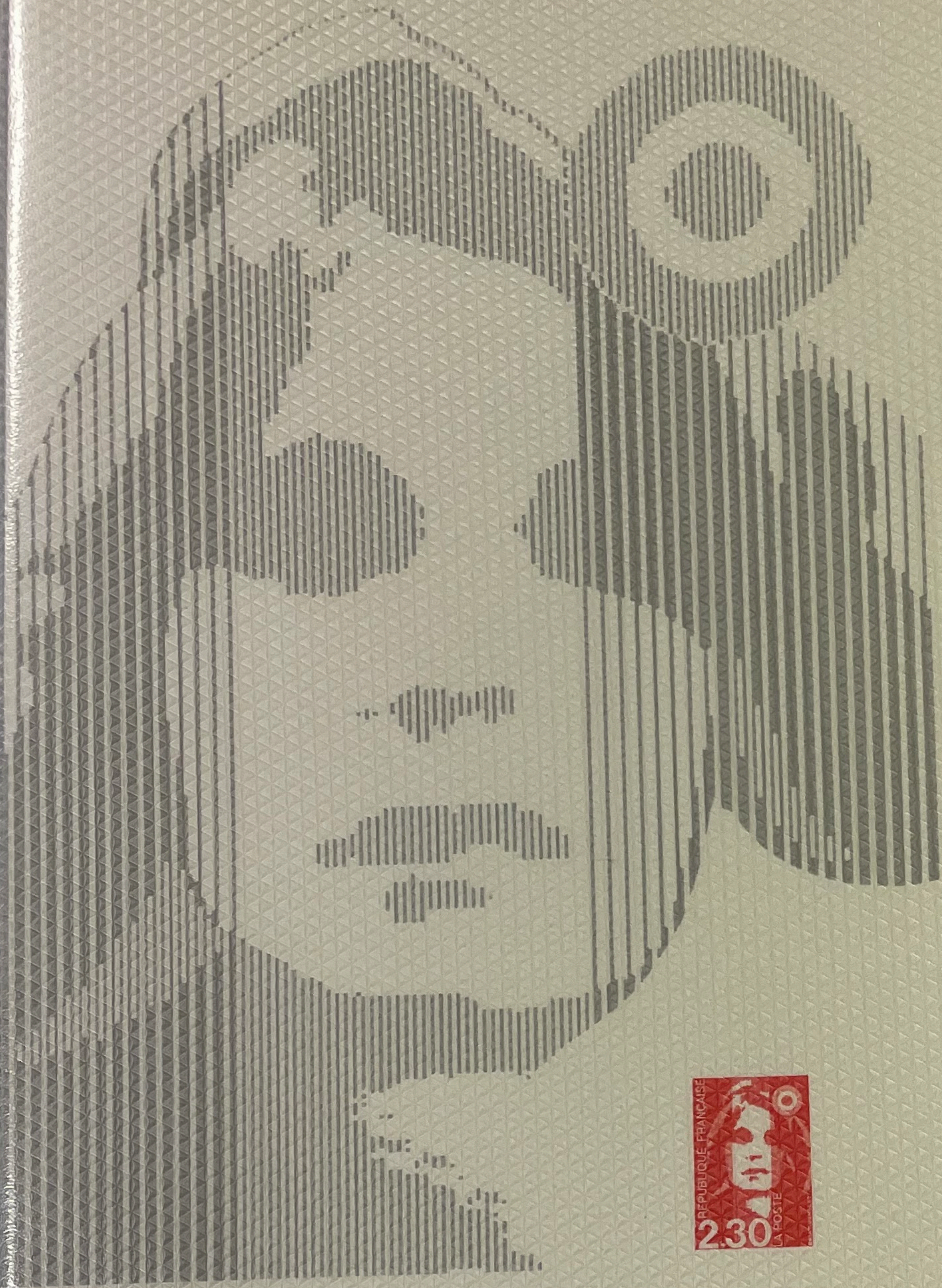
Depuis 1849, le thème des timbres-poste d'usage courant a souvent été une évocation de la République par une œuvre originale. Cérès, déesse romaine des moissons et de la fécondité fut la première figurine. Vinrent ensuite les types "Mouchon" et "Merson", puis "La Semeuse" (1903), "Paix" (1932), "Iris" (1939). La Libération marqua le début de la série des "Marianne", interprétées par Dulac, Gandon, Müller, Decaris, Cocteau, Cheffer, Béquet et Gandon à nouveau avec "Sabine" et la "Liberté".

Au début de l'année 1989, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Paul Quilès indiquait qu'il proposerait cette année à M. le président de la République "une nouvelle représentation de cette figure emblématique de la République qui orne nos timbres-poste et pour qui le Bicentenaire sera l'occasion d'une nouvelle démonstration de jeunesse et de vitalité".

Dans cette optique, un concours national fut lancé au printemps 1989. Les 788 maquettes reçues furent examinées par un jury composé de professionnels de la philatélie et des métiers graphiques et artistiques. A la suite de plusieurs votes successifs, celui-ci décida de sélectionner sept projets. La maquette finalement retenue par le ministre des P.T.E. pour remplacer la "Liberté" de Gandon est celle qui a été réalisée par Louis Briat. Graphiste concepteur depuis 1963, cet artiste est aussi chargé de cours dans l'atelier d'images et d'informatique de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs (E.N.S.A.D.).

Le timbre est gravé en taille-douce par Claude Jumelet, maître graveur à l'imprimerie des timbres-poste. Diplômé de l'école Estienne, il a déjà réalisé environ 300 timbres-poste (maquettes et gravures) pour la France et d'autres pays.

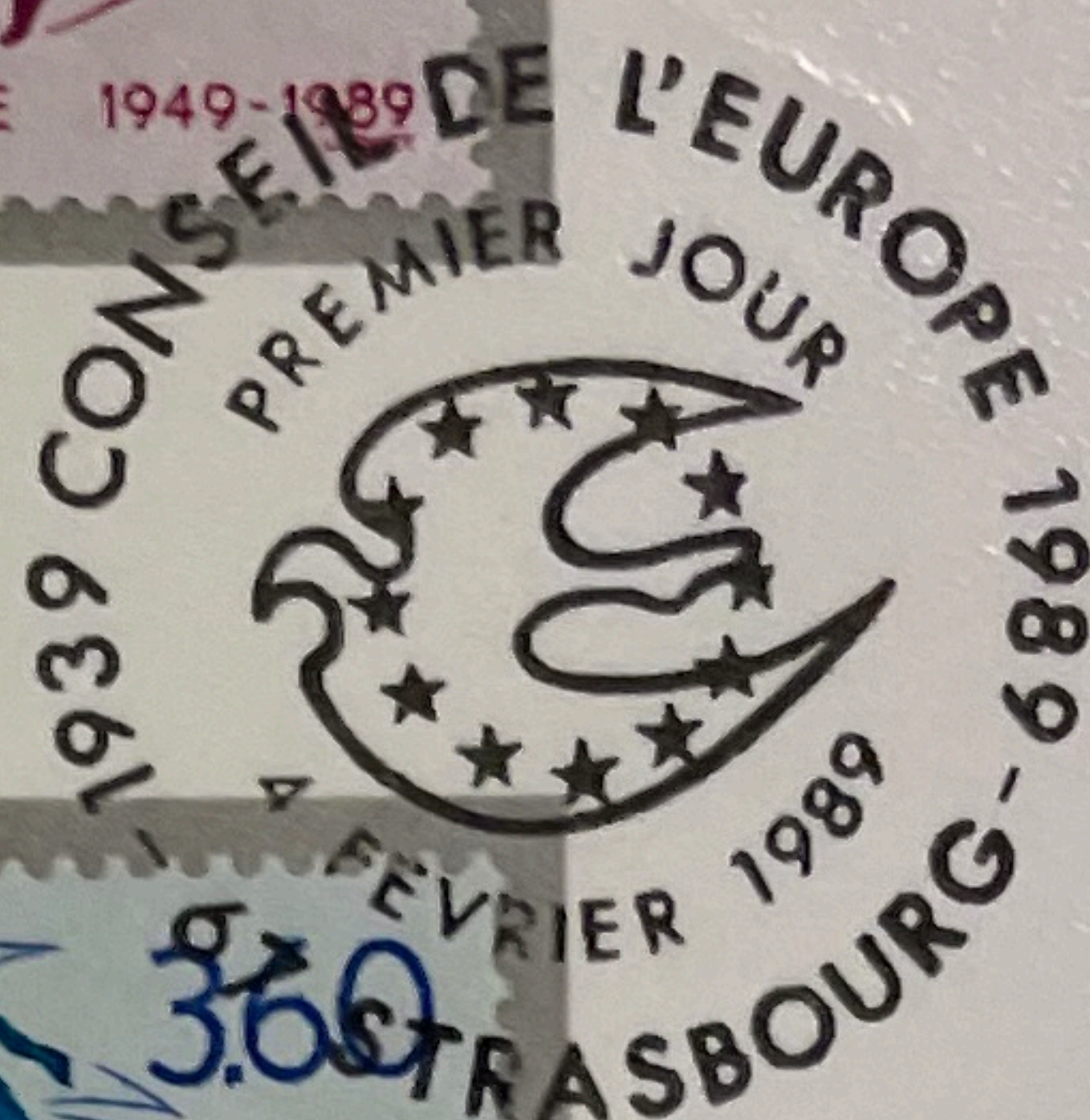
Le timbre-poste "Marianne du Bicentenaire" avec la valeur faciale 2,30 correspond au premier échelon de poids des plus urgents. Présenté à la vente en planches de 100 figurines, il sera également proposé en carnets de 10 exemplaires. De plus, cette figurine sera conditionnée en roulettes de 500 exemplaires ; dans ce conditionnement, les timbres sont dépourvus de dentelure latérale.



Projets sélectionnés à « Philexfrance 89 »,  
réalisés par F. Bernal, C. Bonnehon, C. Bridoux, C. Jumelet, J.-C. Mathias, C. de la Pattelière,  
gravés par E. Lacaque, P. Béquet, J. Larrivière, C. Jumelet, G. Bétemps et C. Durrrens.



Dessinés et gravés  
en taille-douce  
par Eve Luquet  
Vente anticipée  
le 4 février 1989  
à Strasbourg



## TIMBRES-POSTE DE SERVICE

### Conseil de l'Europe

1949-1989

La première et la plus vaste des organisations politiques européennes, le Conseil de l'Europe est, par son statut (5 mai 1949), le point de convergence de toutes les démocraties pluralistes en Europe.

Celles-ci souhaitent « réaliser entre elles une union toujours plus étroite » dans un certain nombre de domaines essentiels, tels que les droits de l'homme, la culture, l'éducation, la cohésion sociale, la santé, l'environnement, les pouvoirs locaux et régionaux, etc.


Plus de cent conventions ont été élaborées, dont la plus importante est la Convention européenne des Droits de l'Homme qui garantit l'application effective des droits qu'elle entend protéger. Ses nombreux traités influencent la vie quotidienne des Européens et contribuent à la formation d'une génération européenne.

L'année 1989 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe dont les Etats membres totalisent aujourd'hui 400 millions d'Euro-

péens. Avec le slogan de cette célébration: « Le Conseil de l'Europe, une dimension humaine », l'organisation souhaite affirmer qu'elle participe à l'édification d'une société plus juste et plus accueillante.

Le Conseil de l'Europe est espérance et référence pour tous ceux qui veulent vivre dans la paix et la solidarité.

IMPRIMERIE DES TIMBRES-POSTE  
ET DE VALEURS FIDUCIAIRES

LA POSTE 

Reproduction interdite



**VEREINTE NATIONEN  
NEW YORK - GENF - WIEN  
MENSCHENRECHTE**

**UNITED NATIONS NEW YORK - GENEVA - VIENNA - HUMAN RIGHTS**

**NATIONS UNIES NEW YORK - GENEVE - VIENNE - DROITS DE L'HOMME**

# DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

1 7 8 9

**DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN**  
 Décreté par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21, 23, 24 et 26 août 1789, approuvé par le Roi.

**PREAMBULE**  
 Les représentants du peuple Français, constitués en assemblée nationale, considérant que l'homme est né libre, et qu'il ne peut être asservi, que les droits naturels et de la corruption des gouvernements, ont été méconnus, et que l'homme est parvenu à l'état de déshonneur, dans une déclaration solennelle, les droits de l'homme, sont les suivants :  
 I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.  
 II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.  
 III. Le principe de toute association est la reconnaissance de ce droit : à former une représentation de la nation, pour énoncer, dans la nation, son vœu commun, et à donner à toute autorité qui n'est émanée d'elle-même, le pouvoir de faire respecter ces droits.  
 IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres hommes le même usage. Ces bornes sont déterminées par le droit naturel et par la loi.  
 V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.  
 VI. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous. Les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.  
 VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes prescrites par la loi. Toute procédure solennelle, expéditive, exécutive ou tout autre procédure arbitraire, doit être punie, mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu de la loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.  
 VIII. Tout homme étant présumé innocent, jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.  
 IX. Tout homme étant présumé innocent, jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.  
 X. Nul homme ne peut être inquiété pour ses opinions, religieuses, philosophiques, politiques, tant qu'elles se manifestent par le libre exercice de la raison.  
 XI. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XII. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XIII. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XIV. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XV. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XVI. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XVII. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XVIII. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XIX. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.  
 XX. L'homme est libre, et n'est asservi que par lui-même. Les lois ont le droit de punir les délits, et de déterminer la mesure de la peine.

BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

# DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1 9 4 8

**DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME 1948-1988**

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'établissement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, Considérant qu'il est essentiel protéger les droits de l'homme, et que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, Considérant qu'il est essentiel encourager le développement de relations amicales entre nations, Considérant que dans la Charte des Nations Unies ont été proclamés à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits, et que ces droits sont inhérents à tous les êtres humains, sans distinction aucune, ni parmi les peuples, ni parmi les territoires placés sous leur juridiction,

**PREAMBULE**



Administration postale des Nations Unies

LA POSTE

D - 49 - Doc. Musée CARNAVALET

A. ROUHIER



**W**hereas recognition of the inherent dignity and of the equal and inalienable rights of all members of the human family is the foundation of freedom, justice and peace in the world,

Whereas disregard and contempt for human rights have resulted in barbarous acts which have outraged the conscience of mankind, and the advent of a world in which human beings shall enjoy freedom of speech and belief and freedom from fear and want has been proclaimed as the highest aspiration of the common people,

Whereas it is essential, if man is not to be compelled to have recourse, as a last resort, to rebellion against tyranny and oppression, that human rights should be protected by the rule of law,

Whereas it is essential to promote the development of friendly relations between nations,

Whereas the peoples of the United Nations have in the Charter reaffirmed their faith in fundamental human rights, in the dignity and worth of the human person and in the equal rights of men and women and have determined to promote social progress and better standards of life in larger freedom,

Whereas Member States have pledged themselves to achieve, in co-operation with the United Nations, the promotion of universal respect for and observance of human rights and fundamental freedoms,

Whereas a common understanding of these rights and freedoms is of the greatest importance for the full realization of this pledge, now, therefore, the General Assembly proclaims This Universal Declaration of Human Rights as a common standard of achievement for all peoples and all nations, to the end that every individual and every organ of society, keeping this Declaration constantly in mind, shall strive by teaching and education to promote respect for these rights and freedoms and by progressive measures, national and international, to secure their universal and effective recognition and observance, both among the peoples of Member States themselves and among the peoples of territories under their jurisdiction.



*Universal Declaration of Human Rights 1948-1988*

**W**hereas recognition of the inherent dignity and of the equal and inalienable rights of all members of the human family is the foundation of freedom, justice and peace in the world,

Whereas disregard and contempt for human rights have resulted in barbarous acts which have outraged the conscience of mankind, and the advent of a world in which human beings shall enjoy freedom of speech and belief and freedom from fear and want has been proclaimed as the highest aspiration of the common people,

Whereas it is essential, if man is not to be compelled to have recourse, as a last resort, to rebellion against tyranny and oppression, that human rights should be protected by the rule of law,

Whereas it is essential to promote the development of friendly relations between nations,

Whereas the peoples of the United Nations have in the Charter reaffirmed their faith in fundamental human rights, in the dignity and worth of the human person and in the equal rights of men and women and have determined to promote social progress and better standards of life in larger freedom,

Whereas Member States have pledged themselves to achieve, in co-operation with the United Nations, the promotion of universal respect for and observance of human rights and fundamental freedoms,

Whereas a common understanding of these rights and freedoms is of the greatest importance for the full realization of this pledge, now, therefore, the General Assembly proclaims This Universal Declaration of Human Rights as a common standard of achievement for all peoples and all nations, to the end that every individual and every organ of society, keeping this Declaration constantly in mind, shall strive by teaching and education to promote respect for these rights and freedoms and by progressive measures, national and international, to secure their universal and effective recognition and observance, both among the peoples of Member States themselves and among the peoples of territories under their jurisdiction.



*Universal Declaration of Human Rights 1948-1988*



Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations, Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits



des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement, l'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

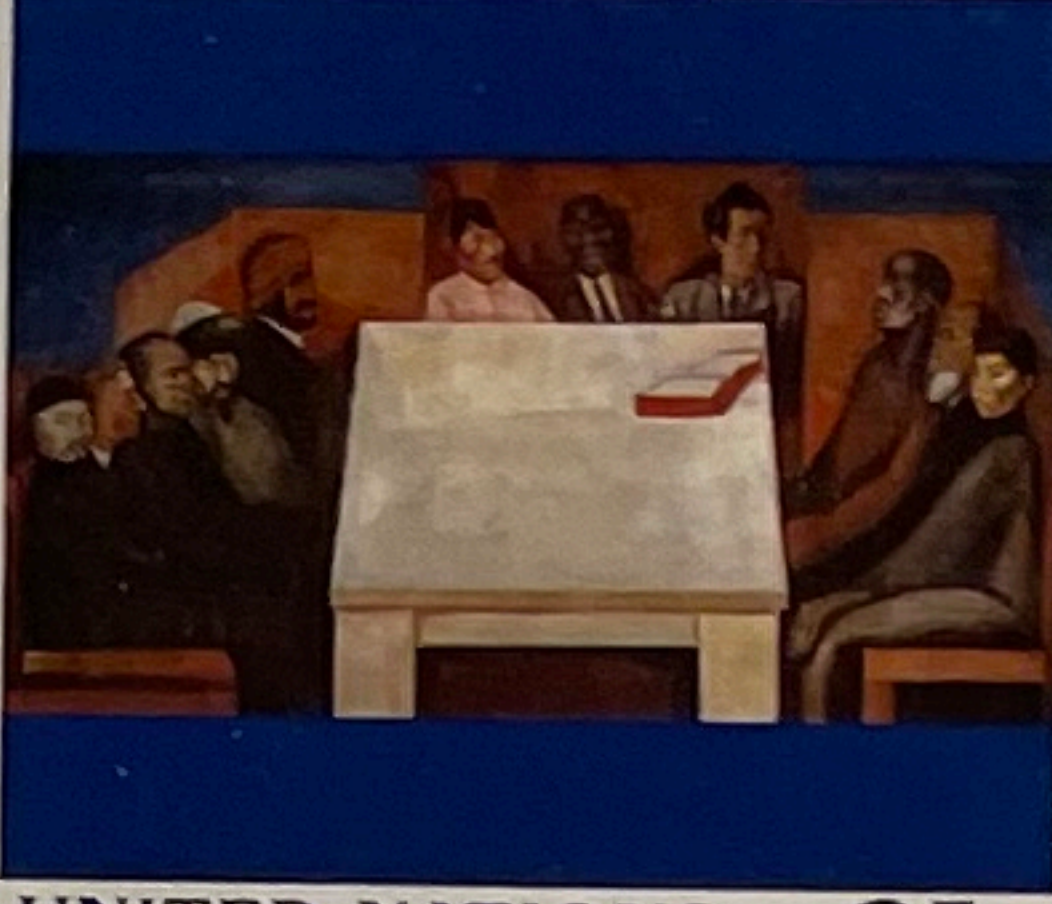
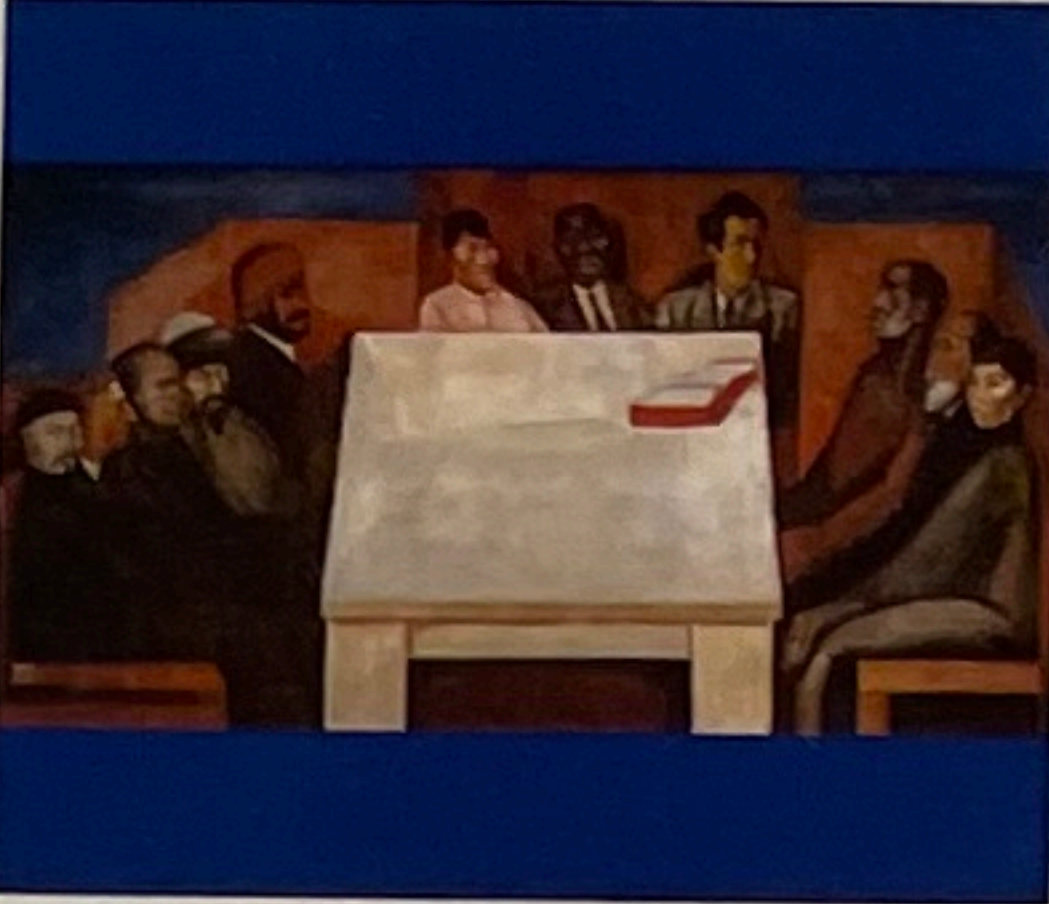

## Déclaration universelle des droits de l'homme 1948-1988

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations, Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits



des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement, l'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

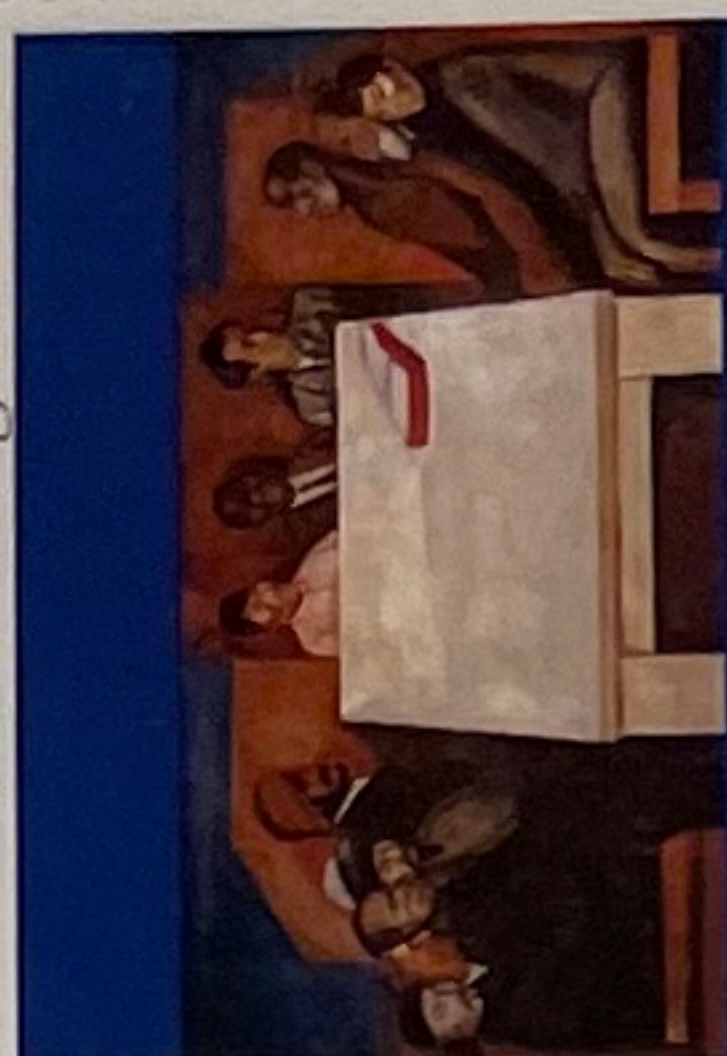
## Déclaration universelle des droits de l'homme 1948-1988

<i>Human Rights</i>	<i>Human Rights</i>	<i>Human Rights</i>
		
UNITED NATIONS 25c	UNITED NATIONS 25c	UNITED NATIONS 25c
<p><b>A</b>rticle 1 <i>All human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience and should act towards one another in a spirit of brotherhood.</i></p>	<p><b>A</b>rticle premier <i>Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.</i></p>	<p><b>A</b>rtikel 1 <i>Alle Menschen sind frei und gleich an Würde und Rechten geboren. Sie sind mit Vernunft und Gewissen begabt und sollen einander im Geiste der Brüderlichkeit begegnen.</i></p>

<i>Human Rights</i>	<i>Human Rights</i>	<i>Human Rights</i>
		
UNITED NATIONS 45c	UNITED NATIONS 45c	UNITED NATIONS 45c
<p><b>A</b>rticle 2 <i>Everyone is entitled to all the rights and freedoms set forth in this Declaration, without distinction of any kind, such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status.</i></p> <p><i>Furthermore, no distinction shall be made on the basis of the political, jurisdictional or international status of the country or territory to which a person belongs, whether it be independent, trust, non-self-governing or under any other limitation of sovereignty.</i></p>	<p><b>A</b>rticle 2 <i>Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.</i></p> <p><i>De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.</i></p>	<p><b>A</b>rtikel 2 <i>Jeder Mensch hat Anspruch auf die in dieser Erklärung verkündeten Rechte und Freiheiten ohne irgendeine Unterscheidung, wie etwa nach Rasse, Farbe, Geschlecht, Sprache, Religion, politischer oder sonstiger Überzeugung, nationaler oder sozialer Herkunft, nach Eigentum, Geburt oder sonstigen Umständen.</i></p> <p><i>Weiters darf keine Unterscheidung gemacht werden auf Grund der politischen, rechtlichen oder internationalen Stellung des Landes oder Gebietes, dem eine Person angehört, ohne Rücksicht darauf, ob es unabhängig ist, unter Treuhandschaft steht, keine Selbstregierung besitzt oder irgendeiner anderen Beschränkung seiner Souveränität unterworfen ist.</i></p>



Human Rights



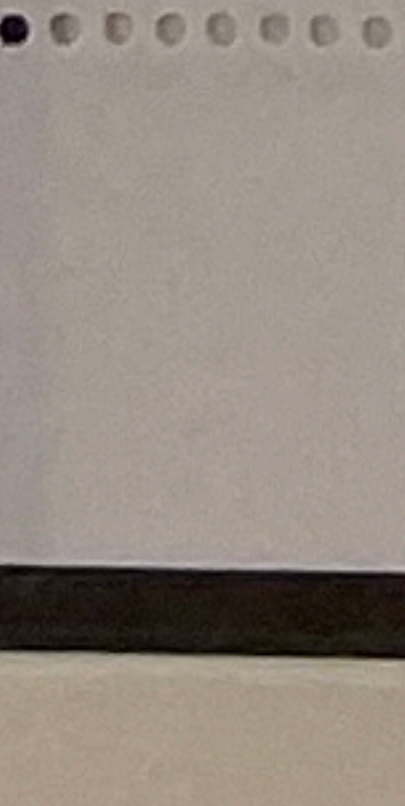
UNITED NATIONS 25c



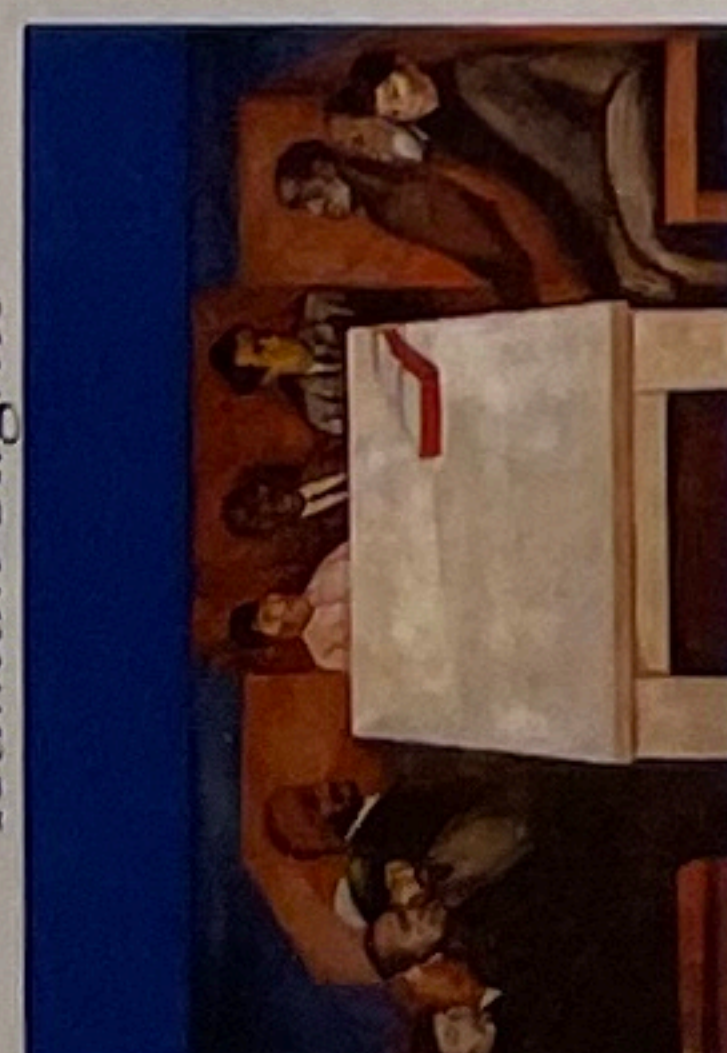
Human Rights



UNITED NATIONS 25c



Human Rights



UNITED NATIONS 25c

**A**rtikel 1 Alle Menschen sind frei und gleich an Würde und Rechten geboren. Sie sind mit Vernunft und Gewissen begabt und sollen einander im Geiste der Brüderlichkeit begegnen.

**A**rticle premier Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

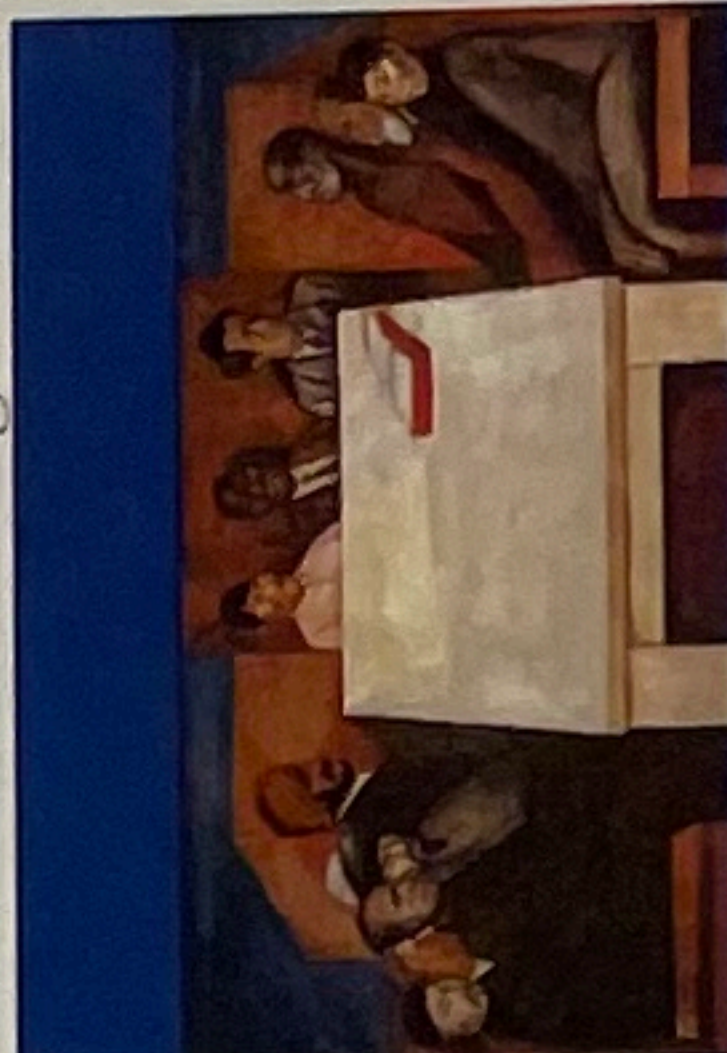
**A**rticle 1 All human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience and should act towards one another in a spirit of brotherhood.

**A**rtikel 1 Alle Menschen sind frei und gleich an Würde und Rechten geboren. Sie sind mit Vernunft und Gewissen begabt und sollen einander im Geiste der Brüderlichkeit begegnen.

**A**rticle premier Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

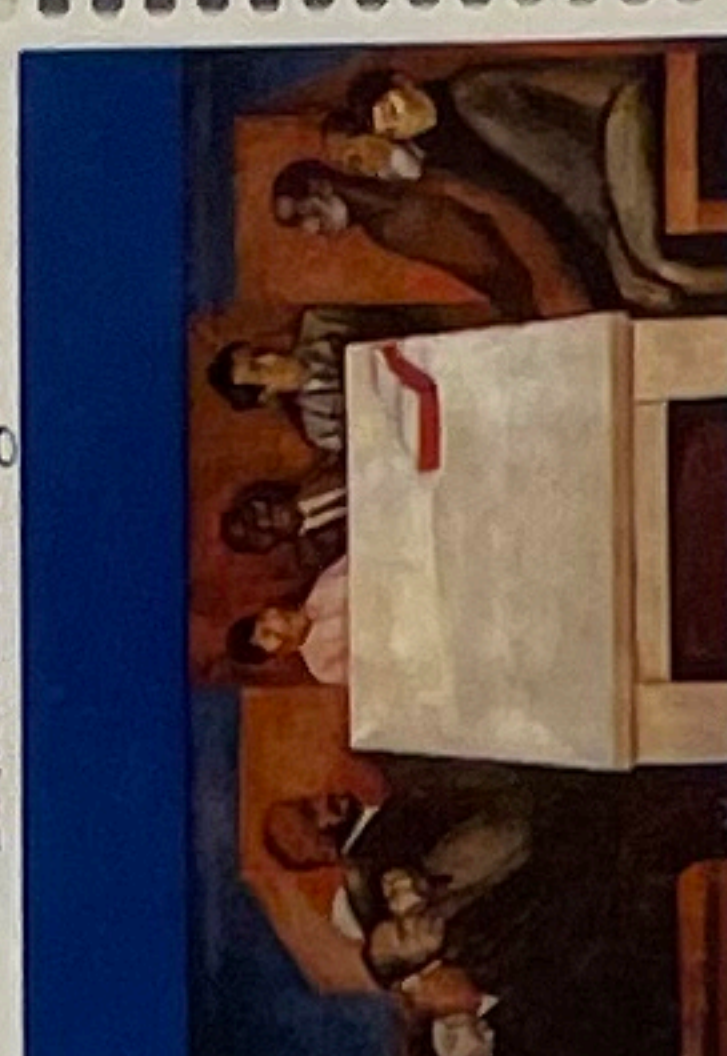
**A**rticle 1 All human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience and should act towards one another in a spirit of brotherhood.

Human Rights



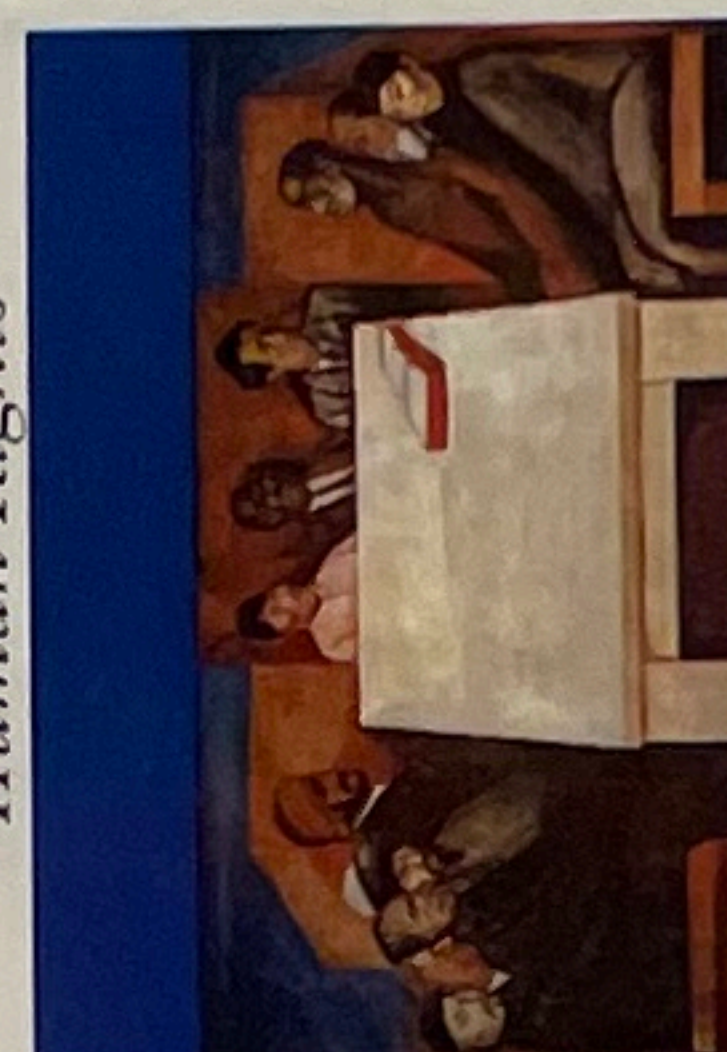
UNITED NATIONS 25c

Human Rights



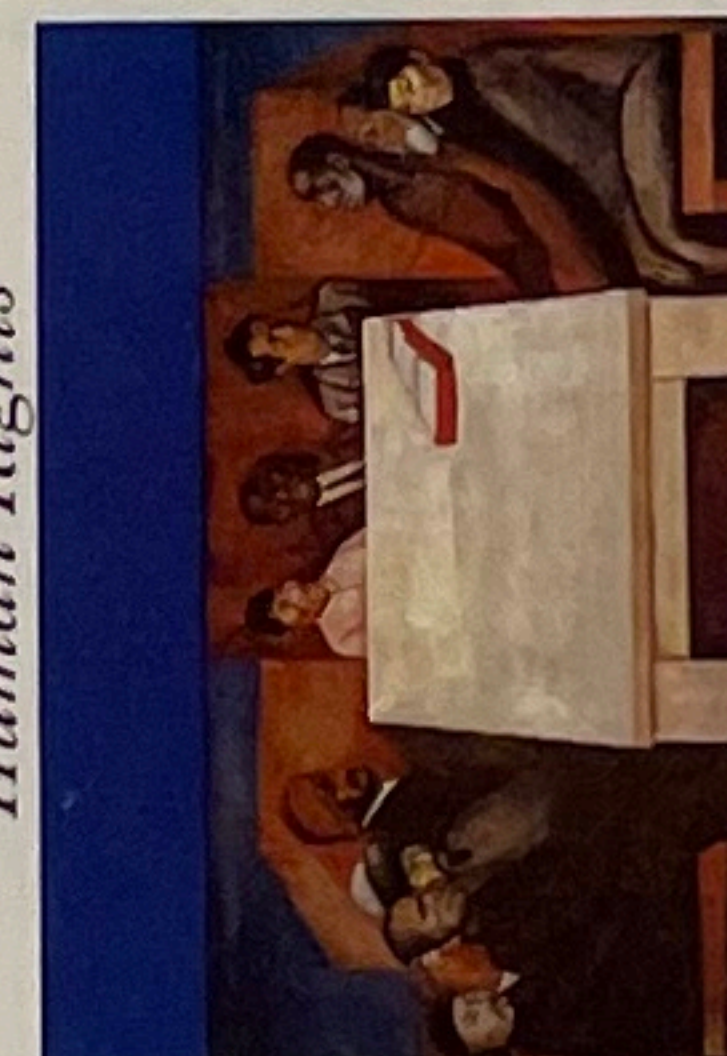
UNITED NATIONS 25c

Human Rights



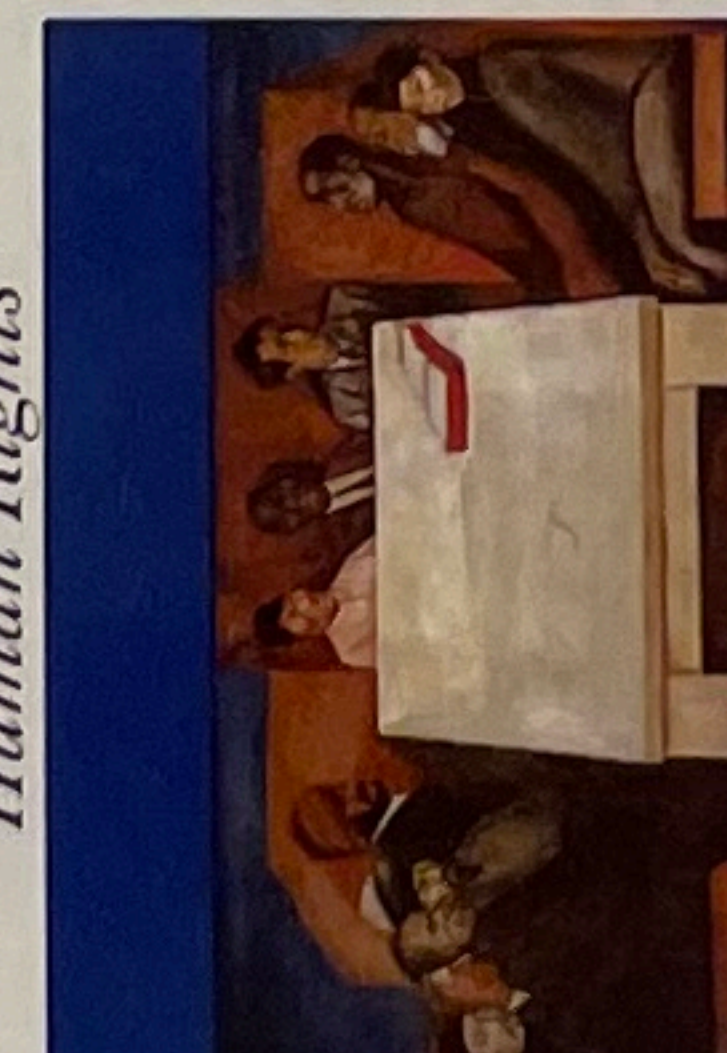
UNITED NATIONS 25c

Human Rights



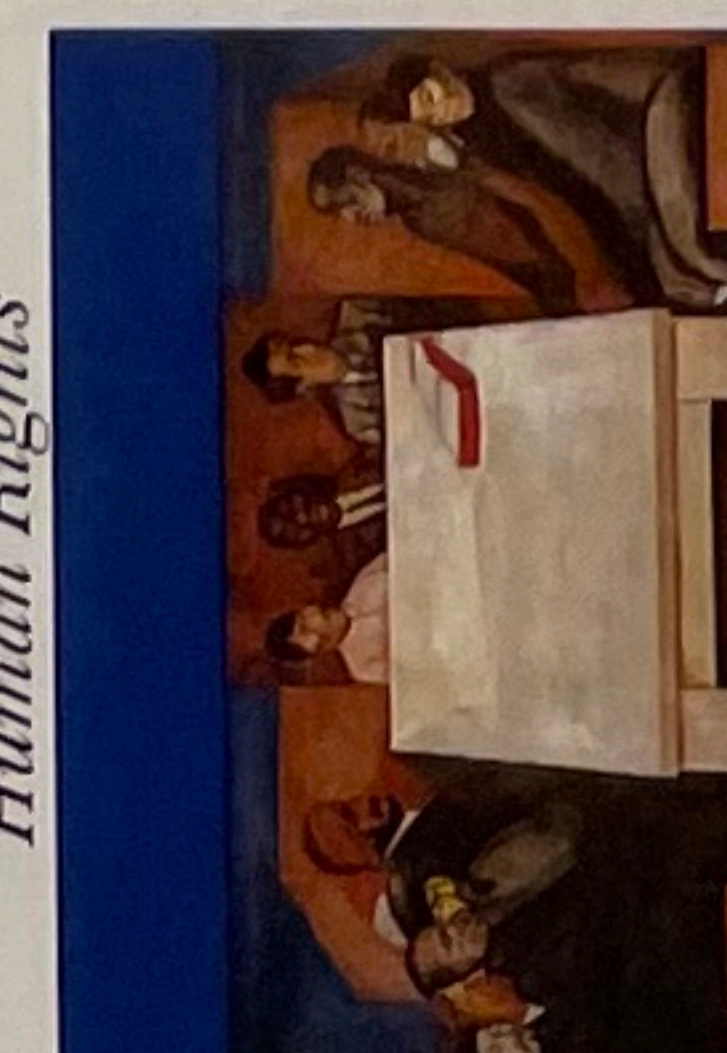
UNITED NATIONS 25c

Human Rights



UNITED NATIONS 25c

Human Rights



UNITED NATIONS 25c

**A**rtikel 1 Alle Menschen sind frei und gleich an Würde und Rechten geboren. Sie sind mit Vernunft und Gewissen begabt und sollen einander im Geiste der Brüderlichkeit begegnen.

**A**rticle premier Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

**A**rticle 1 All human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience and should act towards one another in a spirit of brotherhood.

**A**rtikel 1 Alle Menschen sind frei und gleich an Würde und Rechten geboren. Sie sind mit Vernunft und Gewissen begabt und sollen einander im Geiste der Brüderlichkeit begegnen.

**A**rticle premier Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

**A**rticle 1 All human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience and should act towards one another in a spirit of brotherhood.



José Clemente Orozco  
The Table of Universal Brotherhood  
Courtesy of New School for  
Social Research, New York.



©1989 U.N.



1989

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Everyone is entitled to all the rights and freedoms set forth in this Declaration, without distinction of any kind, such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status. Furthermore, no distinction shall be made on the basis of the political, jurisdictional or international status of the country or territory to which a person belongs, whether it be independent, trust, non-self-governing or under any other limitation of sovereignty.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Jeder Mensch hat Anspruch auf die in dieser Erklärung verkündeten Rechte und Freiheiten ohne irgendeine Unterscheidung, wie etwa nach Rasse, Farbe, Geschlecht, Sprache, Religion, politischer oder sonstiger Überzeugung, nationaler oder sozialer Herkunft, nach Eigentum, Geburt oder sonstigen Umständen. Weiters darf keine Unterscheidung gemacht werden auf Grund der politischen, rechtlichen oder internationalen Stellung des Landes oder Gebietes, dem eine Person angehört, ohne Rücksicht darauf, ob es unabhängig ist, unter Treuhandschaft steht, keine Selbstregierung besitzt oder irgendeiner anderen Beschränkung seiner Souveränität unterworfen ist.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Everyone is entitled to all the rights and freedoms set forth in this Declaration, without distinction of any kind, such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status. Furthermore, no distinction shall be made on the basis of the political, jurisdictional or international status of the country or territory to which a person belongs, whether it be independent, trust, non-self-governing or under any other limitation of sovereignty.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Everyone is entitled to all the rights and freedoms set forth in this Declaration, without distinction of any kind, such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status. Furthermore, no distinction shall be made on the basis of the political, jurisdictional or international status of the country or territory to which a person belongs, whether it be independent, trust, non-self-governing or under any other limitation of sovereignty.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Jeder Mensch hat Anspruch auf die in dieser Erklärung verkündeten Rechte und Freiheiten ohne irgendeine Unterscheidung, wie etwa nach Rasse, Farbe, Geschlecht, Sprache, Religion, politischer oder sonstiger Überzeugung, nationaler oder sozialer Herkunft, nach Eigentum, Geburt oder sonstigen Umständen. Weiters darf keine Unterscheidung gemacht werden auf Grund der politischen, rechtlichen oder internationalen Stellung des Landes oder Gebietes, dem eine Person angehört, ohne Rücksicht darauf, ob es unabhängig ist, unter Treuhandschaft steht, keine Selbstregierung besitzt oder irgendeiner anderen Beschränkung seiner Souveränität unterworfen ist.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Everyone is entitled to all the rights and freedoms set forth in this Declaration, without distinction of any kind, such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status. Furthermore, no distinction shall be made on the basis of the political, jurisdictional or international status of the country or territory to which a person belongs, whether it be independent, trust, non-self-governing or under any other limitation of sovereignty.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Human Rights



UNITED NATIONS 45c

Article 2. Jeder Mensch hat Anspruch auf die in dieser Erklärung verkündeten Rechte und Freiheiten ohne irgendeine Unterscheidung, wie etwa nach Rasse, Farbe, Geschlecht, Sprache, Religion, politischer oder sonstiger Überzeugung, nationaler oder sozialer Herkunft, nach Eigentum, Geburt oder sonstigen Umständen. Weiters darf keine Unterscheidung gemacht werden auf Grund der politischen, rechtlichen oder internationalen Stellung des Landes oder Gebietes, dem eine Person angehört, ohne Rücksicht darauf, ob es unabhängig ist, unter Treuhandschaft steht, keine Selbstregierung besitzt oder irgendeiner anderen Beschränkung seiner Souveränität unterworfen ist.



1989

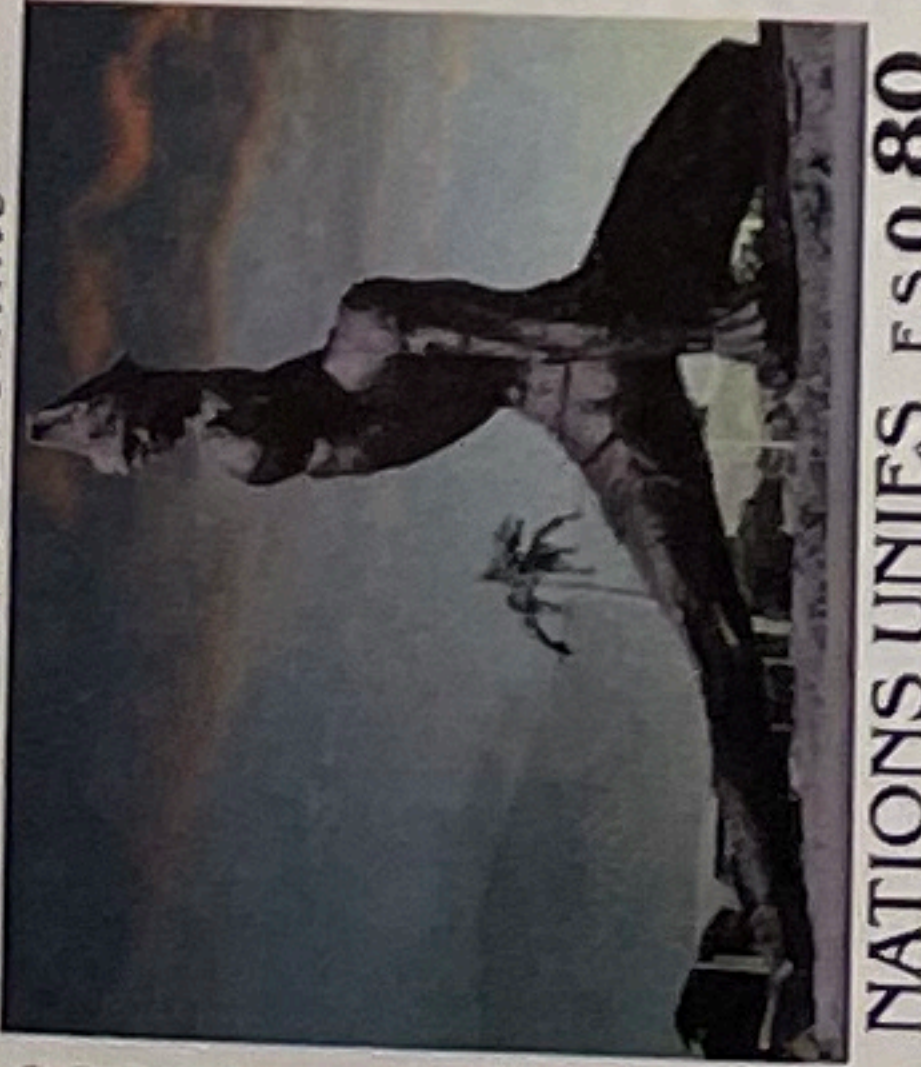
UNITED NATIONS

V. Kandinsky  
Study For "Composition II", 1909-10  
Collection, Solomon R.  
Guggenheim Museum, New York  
Photo: David Heald

<p>0,70</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>	<p>2,10</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>	<p>2,80</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>	<p>4,20</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>
<p><b>A</b>rticle 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.</p>	<p><b>A</b>rtikel 3 Jeder Mensch hat das Recht auf Leben, Freiheit und Sicherheit der Person.</p>	<p><b>A</b>rticle 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.</p>	<p><b>A</b>rticle 3 Everyone has the right to life, liberty and the security of person.</p>
<p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>	<p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>	<p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>	<p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES F.S.0.35</p>
<p><b>A</b>rticle 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.</p>	<p><b>A</b>rtikel 3 Jeder Mensch hat das Recht auf Leben, Freiheit und Sicherheit der Person.</p>	<p><b>A</b>rticle 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.</p>	<p><b>A</b>rticle 3 Everyone has the right to life, liberty and the security of person.</p>
<p>0,70</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES 1989</p>	<p>2,10</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES 1989</p>	<p>2,80</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES 1989</p>	<p>4,20</p> <p>Droits de l'homme</p>  <p>NATIONS UNIES 1989</p>
<p><b>A</b>rticle 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.</p>	<p><b>A</b>rtikel 3 Jeder Mensch hat das Recht auf Leben, Freiheit und Sicherheit der Person.</p>	<p><b>A</b>rticle 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.</p>	<p><b>A</b>rticle 3 Everyone has the right to life, liberty and the security of person.</p>
<p>©1989 U.N.</p>	<p>Mary Cassatt Jeune mère coussant Courtoisie du Metropolitan Museum of Art.</p>		

1,60

Droits de l'homme



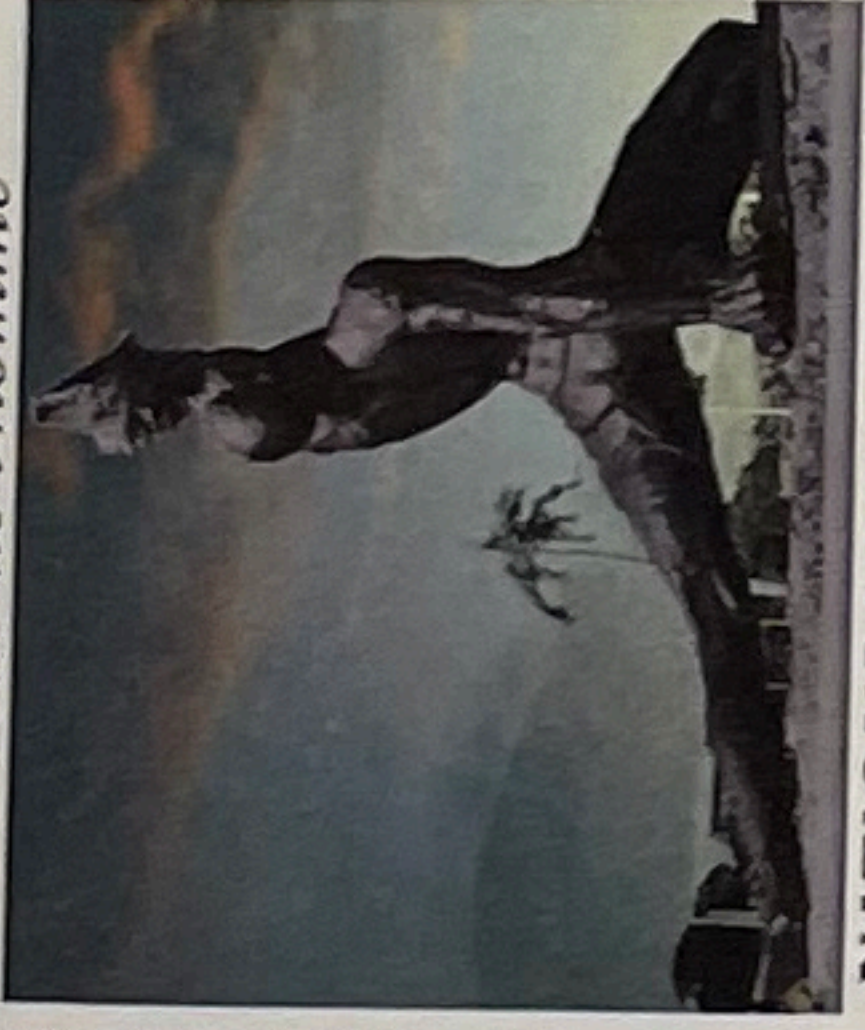
NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.



4,80

Droits de l'homme

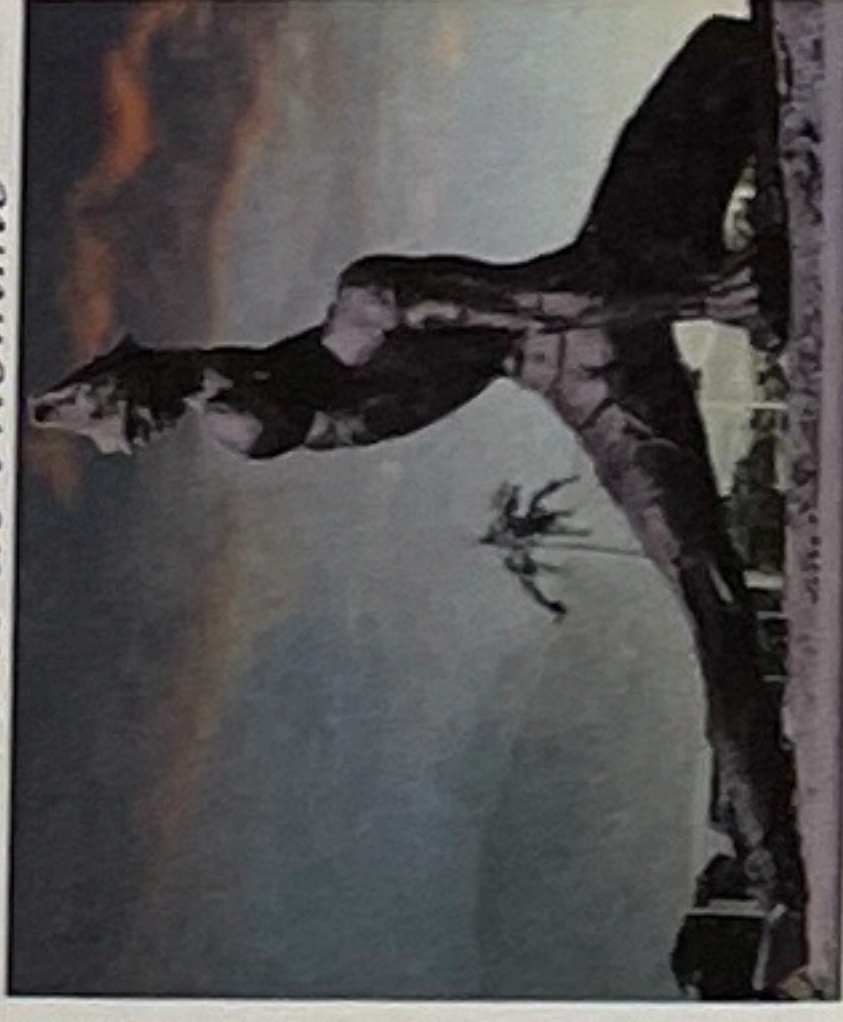


NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 No one shall be held in slavery or servitude; slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms.

6,40

Droits de l'homme



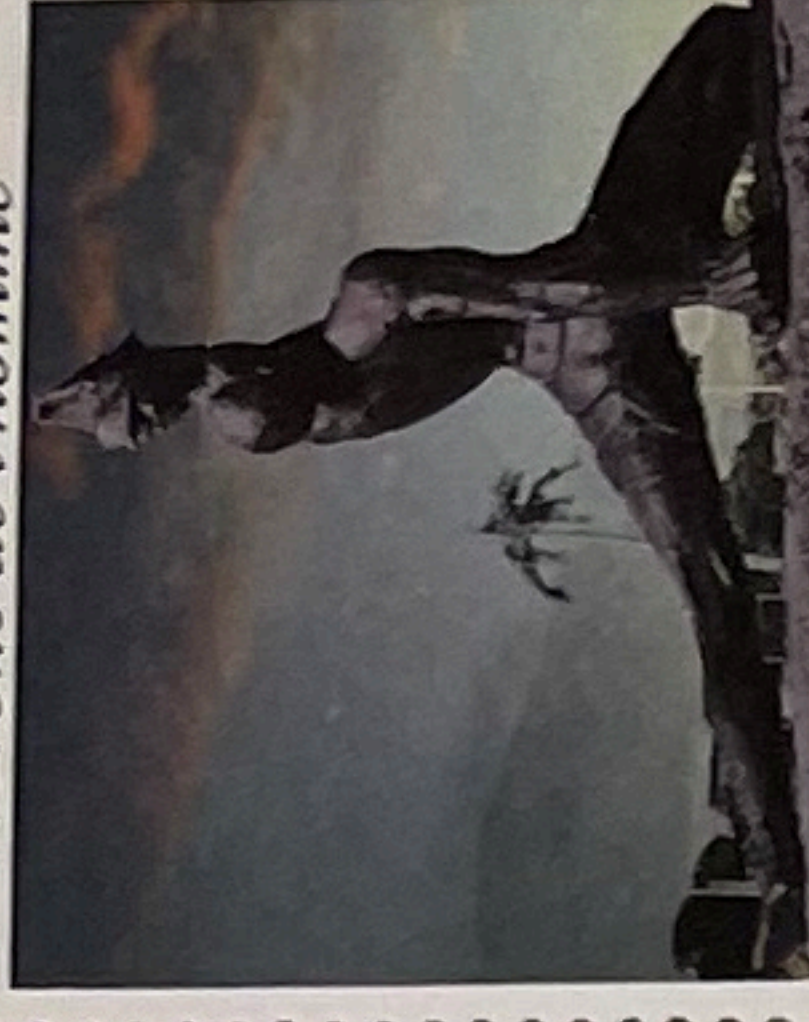
NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.



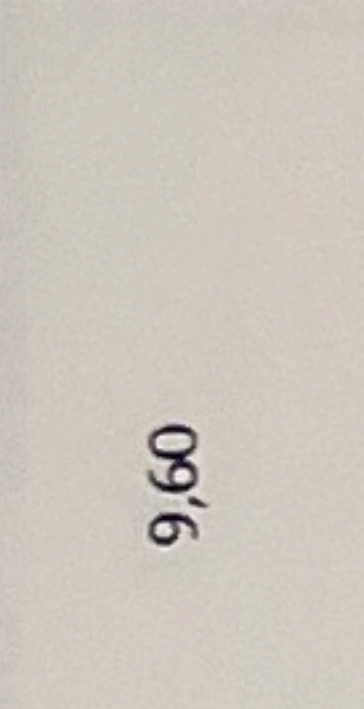
9,60

Droits de l'homme

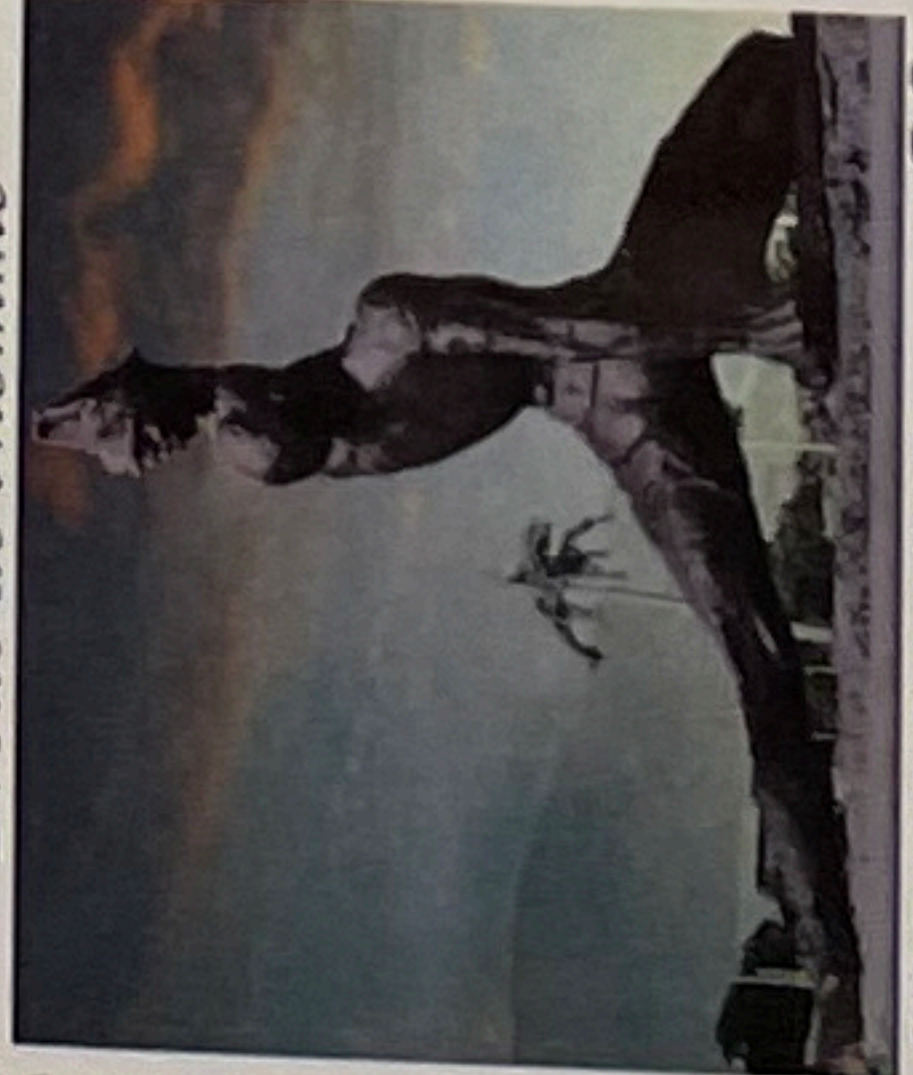


NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 No one shall be held in slavery or servitude; slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms.



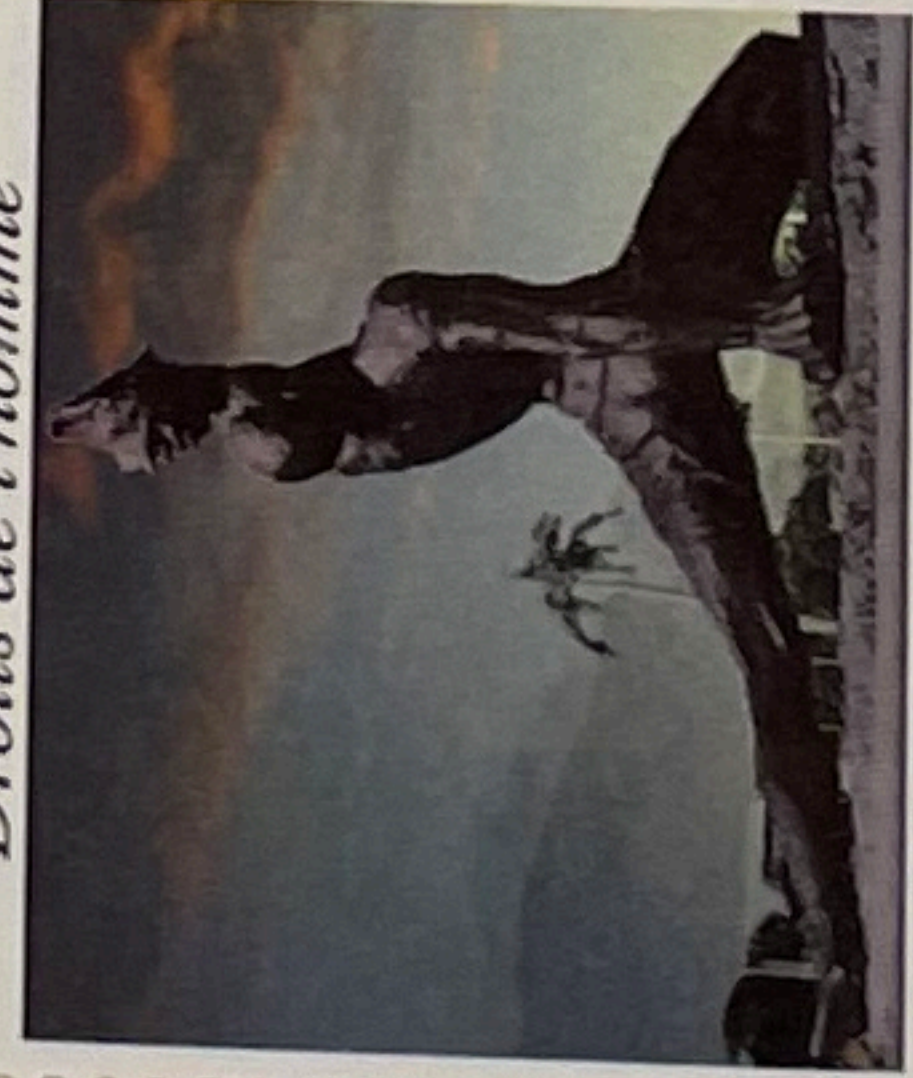
Droits de l'homme



NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

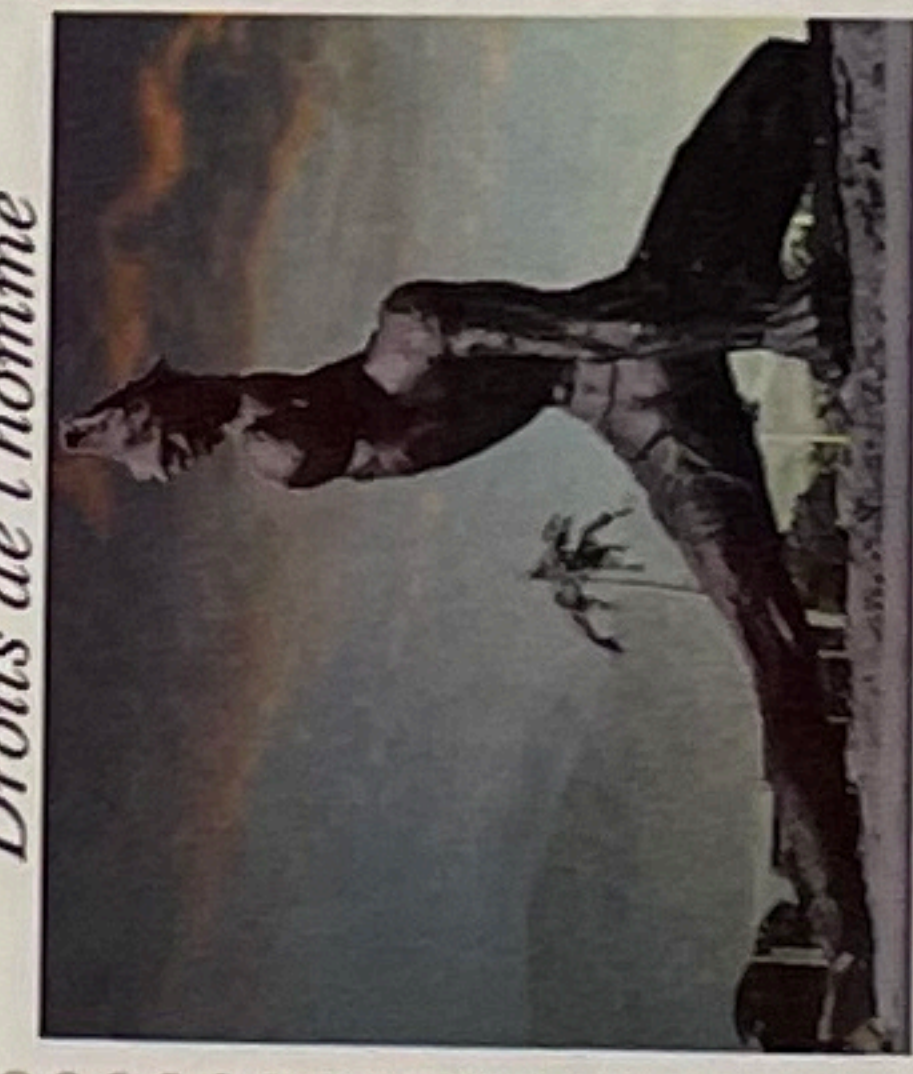
Droits de l'homme



NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rtikel 4 Niemand darf in Sklaverei oder Leibeigenschaft gehalten werden; Sklaverei und Sklavenhandel sind in allen ihren Formen verboten.

Droits de l'homme



NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 No one shall be held in slavery or servitude; slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms.

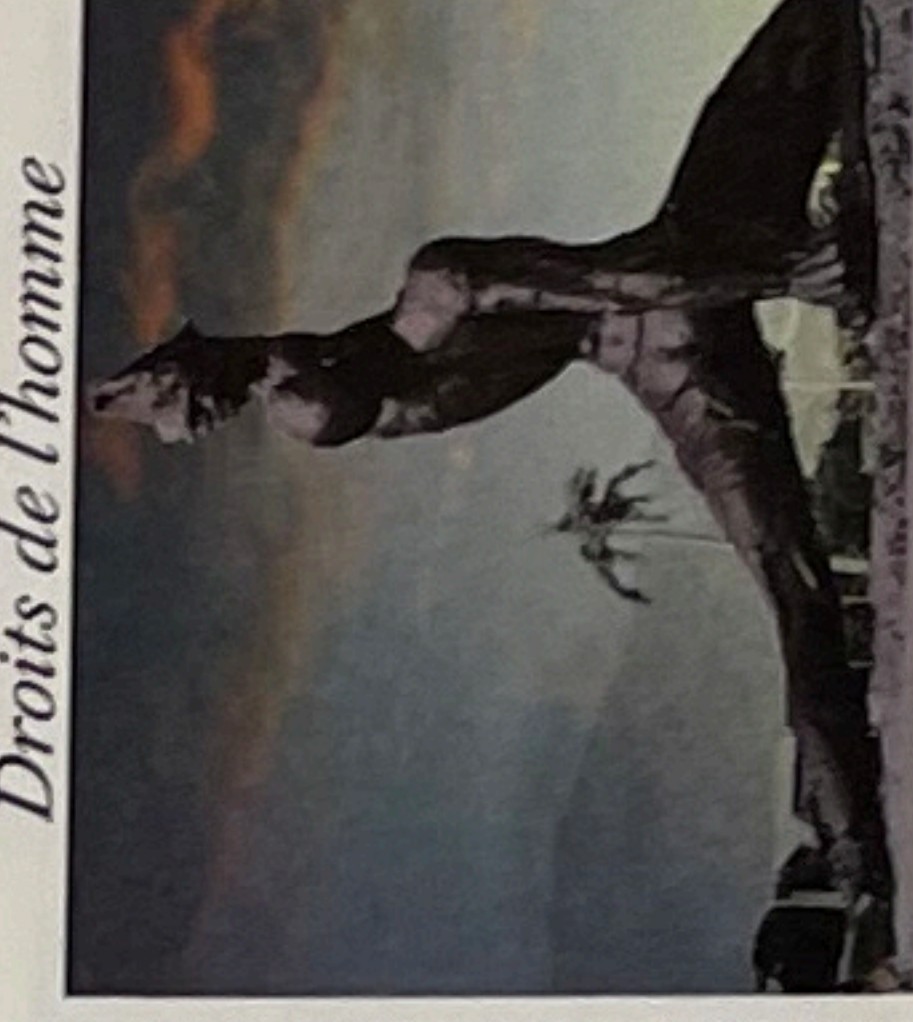
Droits de l'homme



NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Droits de l'homme



NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rtikel 4 Niemand darf in Sklaverei oder Leibeigenschaft gehalten werden; Sklaverei und Sklavenhandel sind in allen ihren Formen verboten.

Droits de l'homme

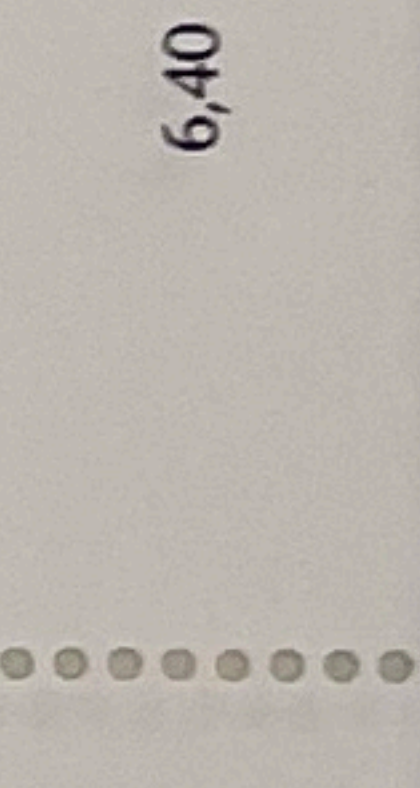


NATIONS UNIES F.S.O.80

**A**rticle 4 No one shall be held in slavery or servitude; slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms.




4,80



6,40



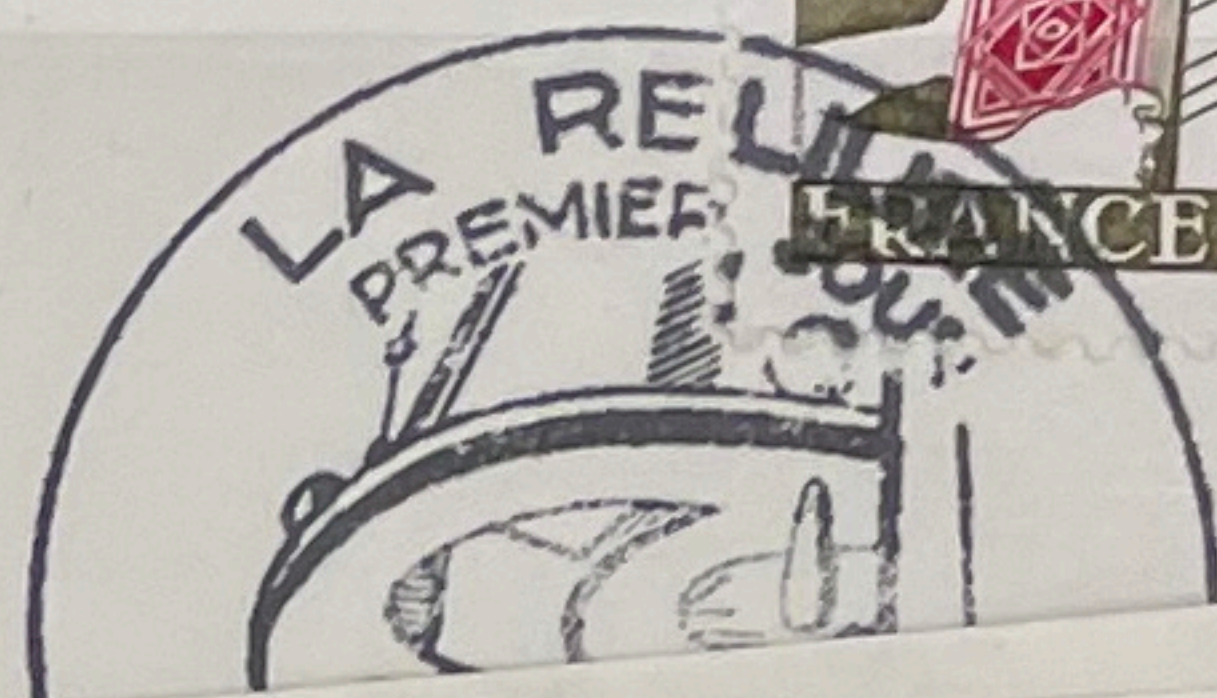
9,60  
Albert Mangones  
Le marron inconnu  
Photo : Courtoisie de la Mission  
permanente de la République  
d'Haïti auprès des Nations Unies.

<p>Menschenrechte</p>  <p>VEREINTE NATIONEN s4</p>	<p>Menschenrechte</p>  <p>VEREINTE NATIONEN s4</p>	<p>Menschenrechte</p>  <p>VEREINTE NATIONEN s4</p>
<p><b>A</b>rtikel 5 Niemand darf der Folter oder grausamer, unmenschlicher oder erniedrigender Behandlung oder Strafe unterworfen werden.</p>	<p><b>A</b>rticle 5 No one shall be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment.</p>	<p><b>A</b>rticle 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p>

<p>Menschenrechte</p>  <p>VEREINTE NATIONEN s6</p>	<p>Menschenrechte</p>  <p>VEREINTE NATIONEN s6</p>	<p>Menschenrechte</p>  <p>VEREINTE NATIONEN s6</p>
<p><b>A</b>rtikel 6 Jeder Mensch hat überall Anspruch auf Anerkennung als Rechtsperson.</p>	<p><b>A</b>rticle 6 Everyone has the right to recognition everywhere as a person before the law.</p>	<p><b>A</b>rticle 6 Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.</p>

<p>8-00</p> <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	 <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rtikel 5 Niemand darf der Folter oder grausamer, unmenschlicher oder erniedrigender Behandlung oder Strafe unterworfen werden.</p>	<p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rticle 5 No one shall be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment.</p>	<p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>
<p>8-00</p> <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	 <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rtikel 5 Niemand darf der Folter oder grausamer, unmenschlicher oder erniedrigender Behandlung oder Strafe unterworfen werden.</p>	<p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rticle 5 No one shall be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment.</p>	<p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>
<p>24-00</p> <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	 <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rticle 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p>	<p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rticle 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p>	<p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>
<p>32-00</p> <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	 <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rtikel 5 Niemand darf der Folter oder grausamer, unmenschlicher oder erniedrigender Behandlung oder Strafe unterworfen werden.</p>	<p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rtikel 5 Niemand darf der Folter oder grausamer, unmenschlicher oder erniedrigender Behandlung oder Strafe unterworfen werden.</p>	<p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>
<p>48-00</p> <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	 <p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rticle 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p>	<p>Menschenrechte</p> <p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>	<p><b>A</b>rticle 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p>	<p>VEREINTE NATIONEN 1989</p>

Käthe Kollwitz  
Die Gefangenen  
Photo: Archiv für Kunst und  
Geschichte Berlin.



## PROGRAMME

Dimanche 26 juin 1983  
Paris, place de la Concorde

10 h à 14 h  
Inauguration et gonflement des ballons à gaz

15 h à 16 h  
Présentation officielle des équipages  
Hymnes des Nations

16 h  
Envois des ballons  
Coupe Gordon Bennett  
Coupe Charles et Robert  
Ballon postal "Le Megève"  
Ballon pressurisé "Atmosat"  
Ballons à air chaud

En fin d'après-midi  
Exposition des répliques de ballons historiques:  
Ballons à gaz de Charles et Robert  
Ballon à air chaud de Pilâtre de Rozier

Toute la journée  
Oblitération spéciale "Gordon Bennett"  
dans le bureau temporaire des PTT  
et ventes d'enveloppes commémoratives.

Manifestation placée sous le haut patronnage  
Monsieur Jacques Chirac, Maire de Paris.

et la géo-  
classes de

Eugène DELACROIX



« La LIBERTÉ guidant le Peuple »



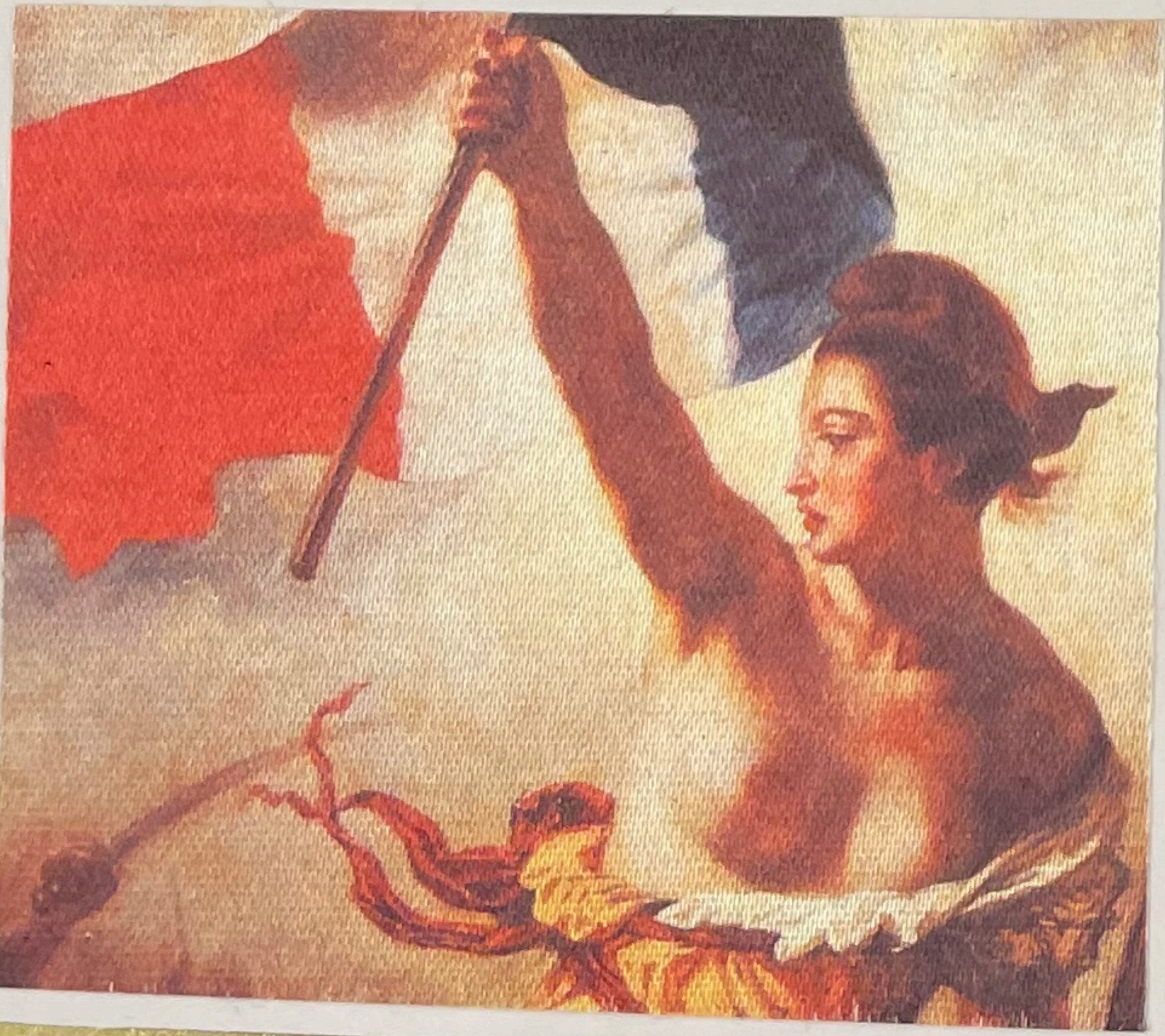
MUSÉE DU LOUVRE PARIS  
PHOTO LAUROS GIRAUDON PARIS



PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER



Eugène DELACROIX



« LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE »

Musée du Louvre - Paris



PHOTO LAUROS GIRAUDON PARIS



PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER



Eugène DELACROIX



MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.P.

“ LA LIBERTÉ guidant le Peuple ”

FIRST DAY COVER  
FDG  
MARQUE DÉPOSÉE



MUSÉE DU LOUVRE PARIS  
PHOTO LAUREN GIRAUDON PARIS



PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

" PHILEXFRANCE 82 "



Exposition Philatélique Internationale



PARIS - LA DEFENSE  
11-21 JUIN 1982



PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER

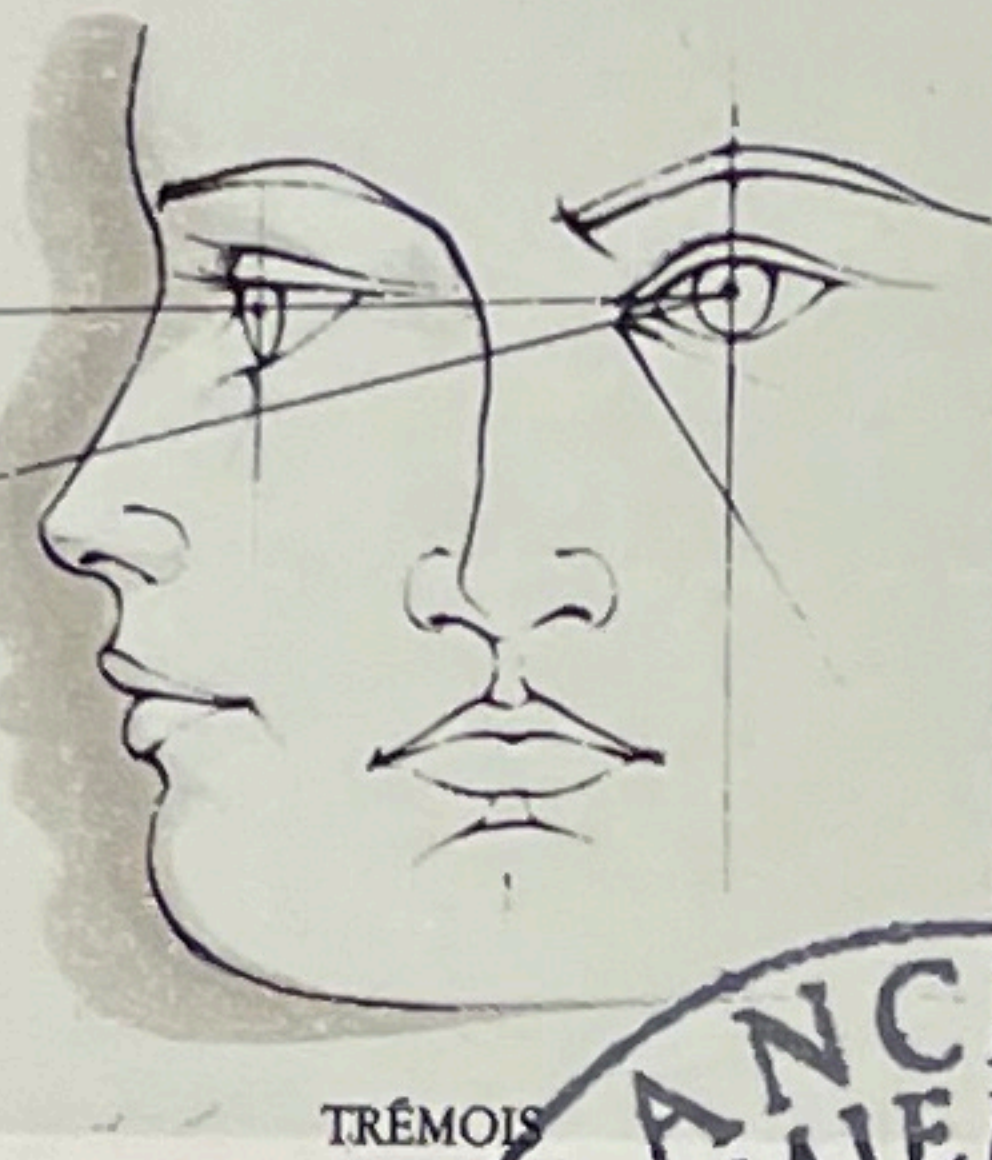
MODELE DEPOSE EXCLUSIVITE O.P.P.

A.D.A.G.P. PARIS 1981

" PHILEXFRANCE 82 "



Exposition Philatélique Internationale



PARIS - LA DEFENSE  
11-21 JUIN 1982



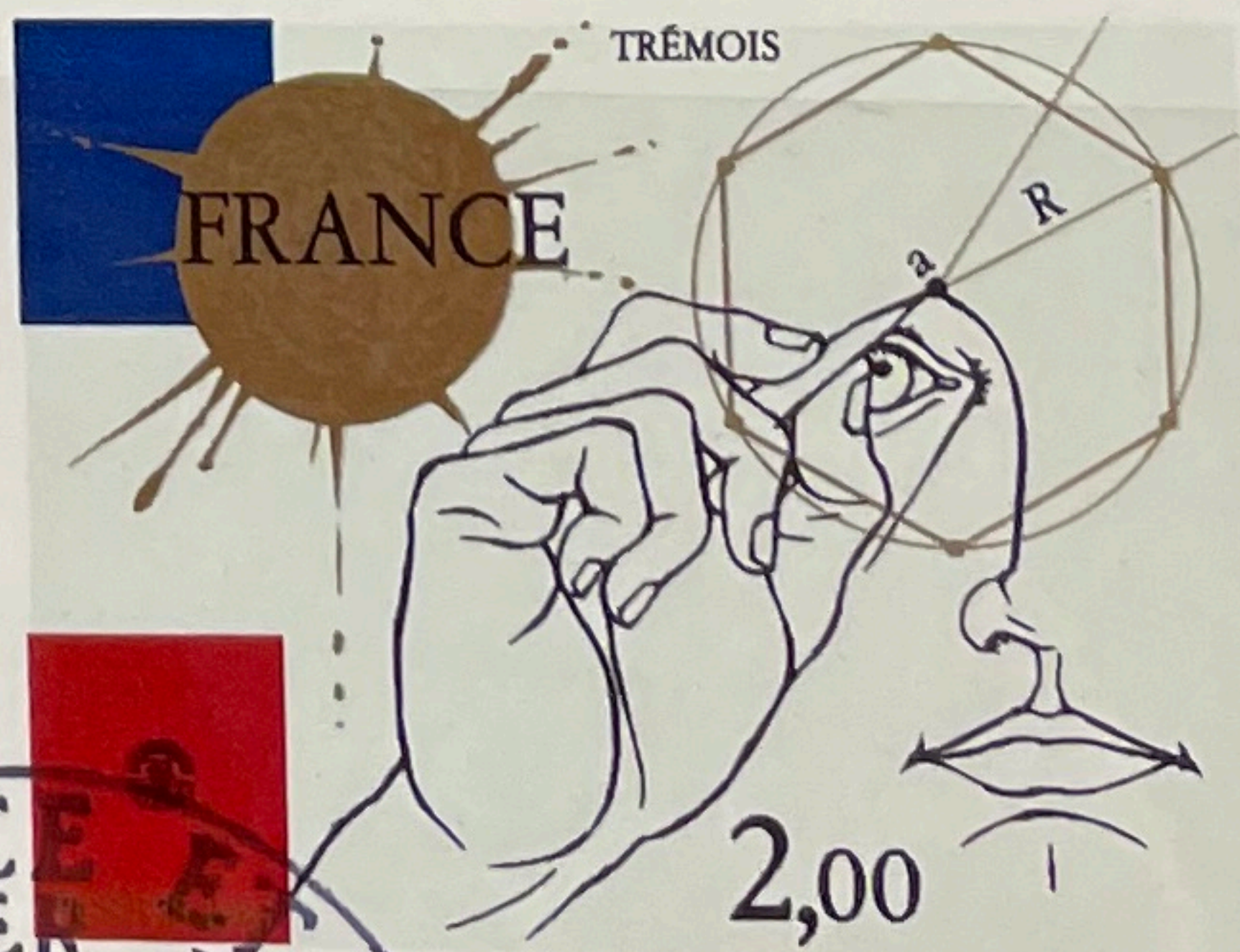
PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER

MODELE DEPOSE EXCLUSIVITE O.P.P.

A.D.A.G.P. PARIS 1981

TRÉMOIS

" PHILEXFRANCE 82 "



PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER

MODELE DEPOSE EXCLUSIVITE O.P.P.

A.D.A.G.P. PARIS 1981

# PARIPEX 1982



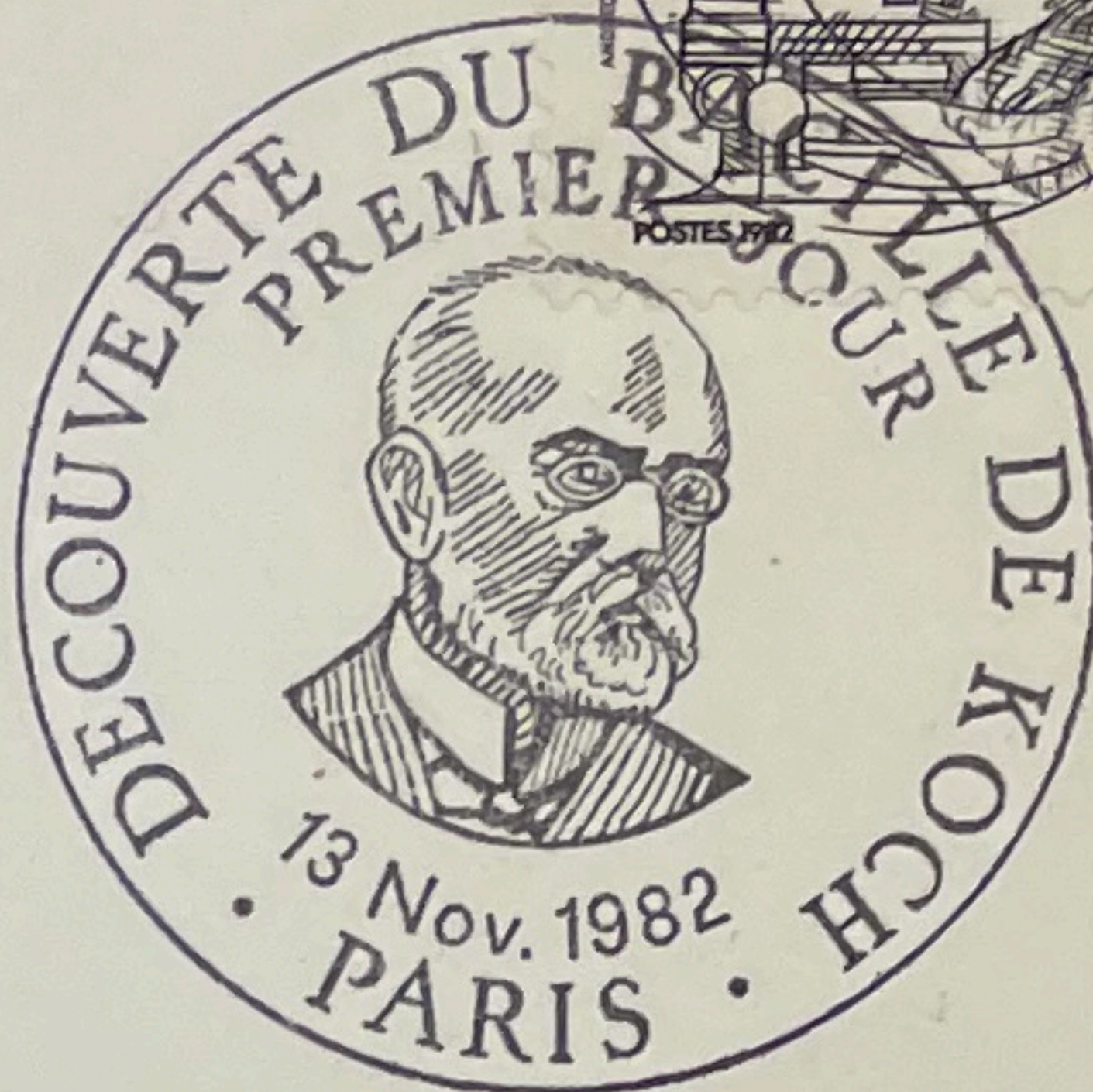
SALON PHILATELIQUE D'AUTOMNE

Editions Jean Farcigny - 92400 Courbevoie



36° Salon Philatélique d'Automne  
PARIS 1982

2,60



# PARIPEX 1982



SALON PHILATELIQUE D'AUTOMNE

CÉRÈS PARIS

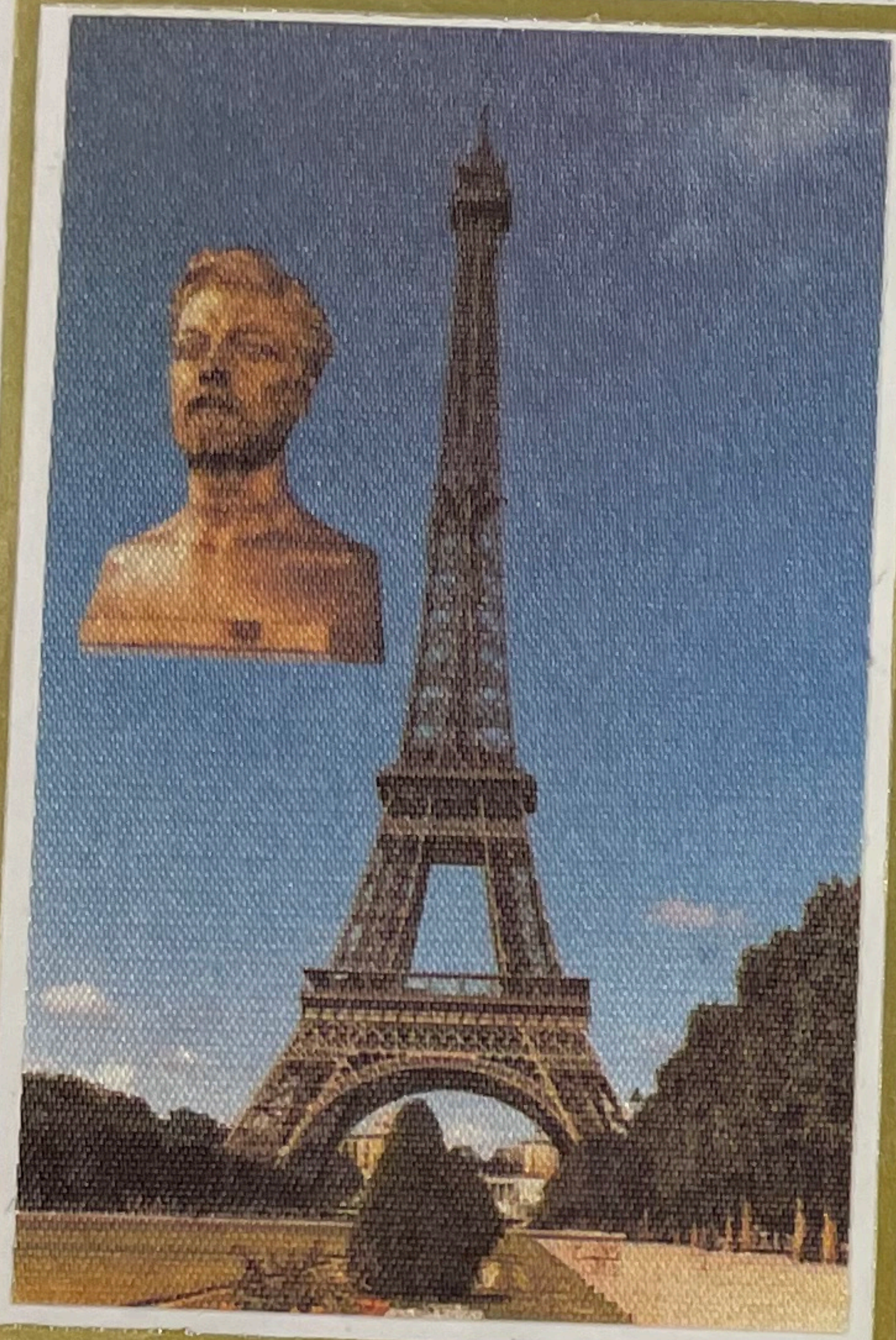


Salon Philatélique d'Automne  
PARIS 1982  
CORRESPONDANCE PHILATELIQUE



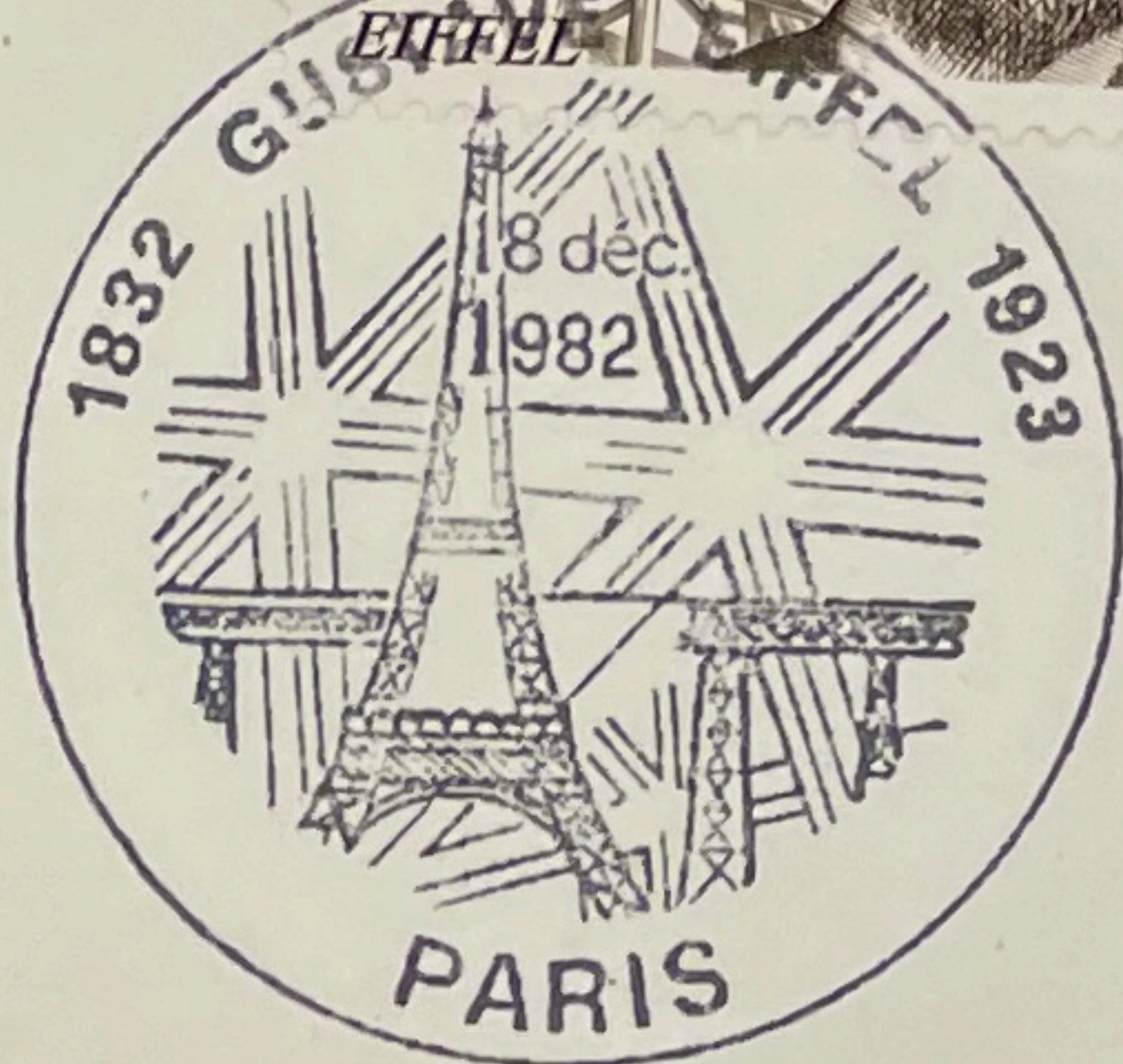
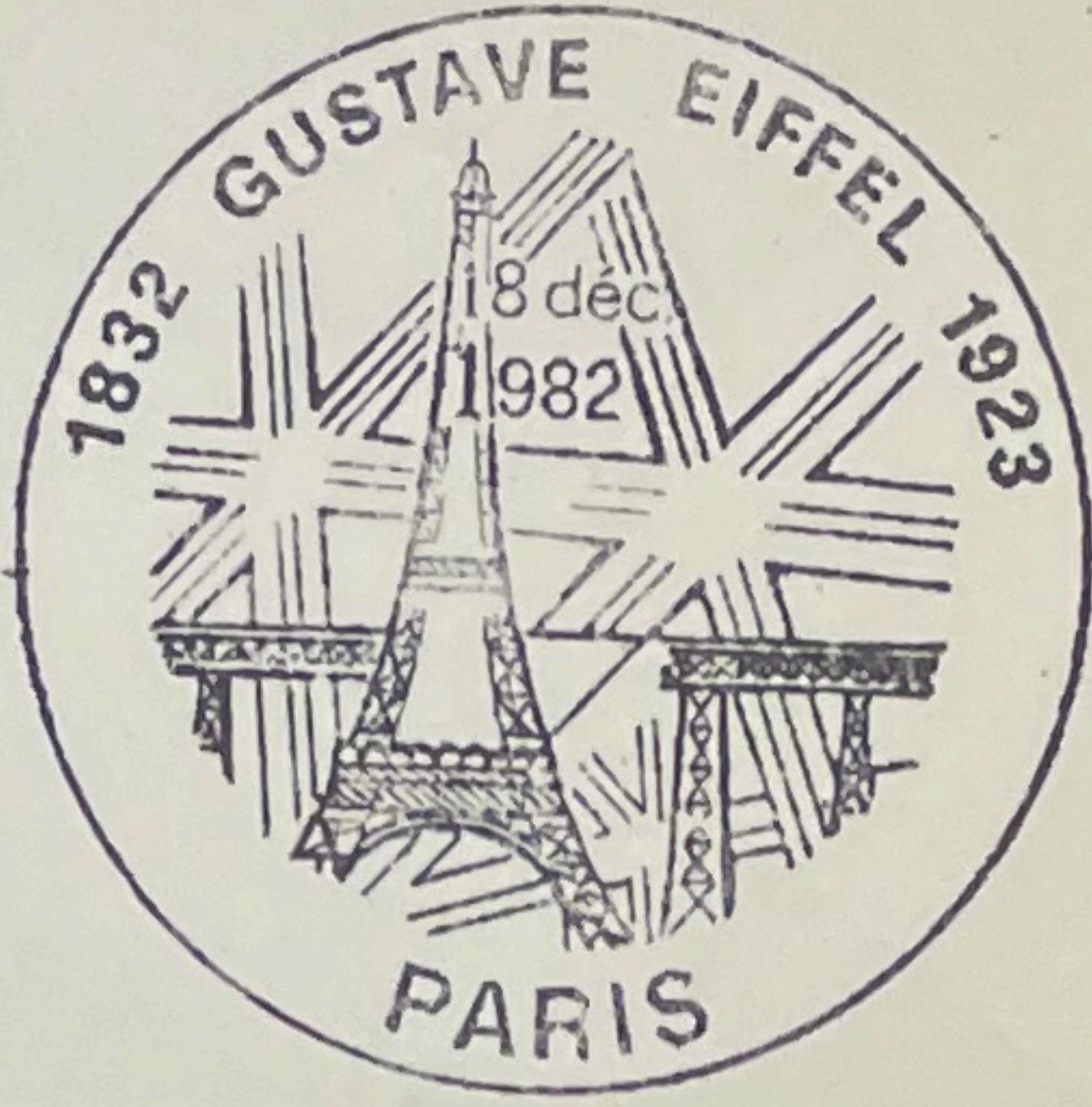
HOMMAGE A GUSTAVE EIFFEL

MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.P.



FIRST DAY COVER  
FDc  
MARQUE DÉPOSÉE

PHOTO "LA GOLETTE" PARIS 229-34-82

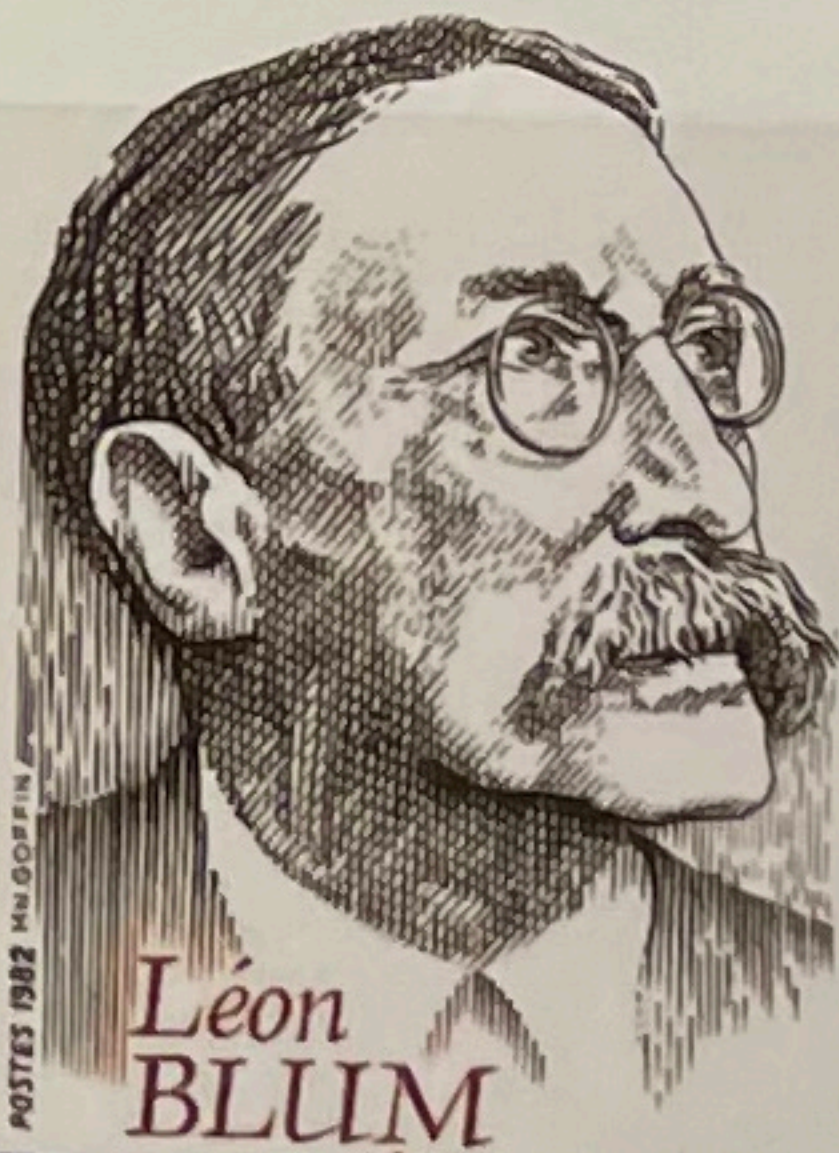


PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER

MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.P.

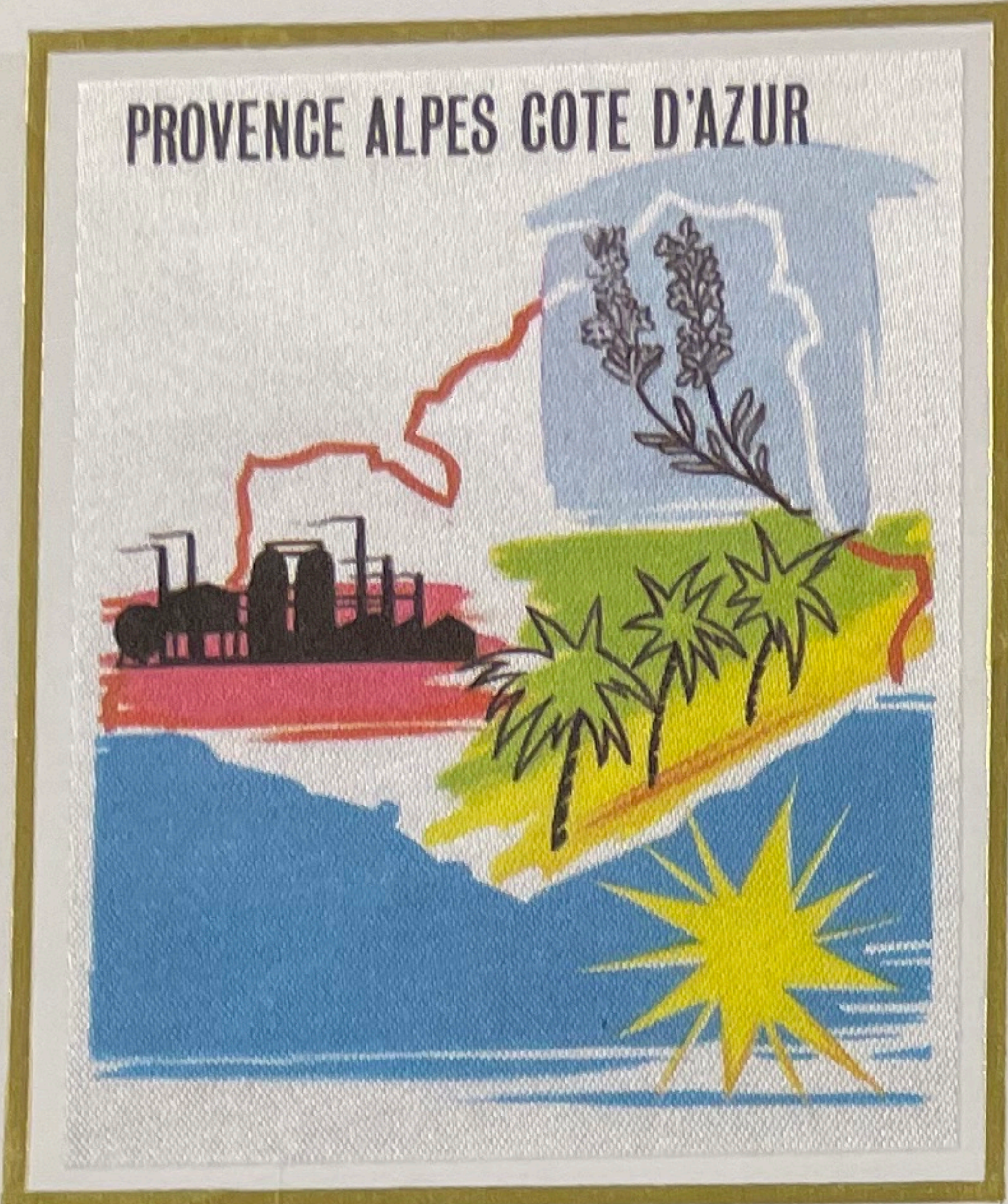


FIRST DAY COVER  
FDc  
MARQUE DÉPOSÉE



PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER

MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.P.

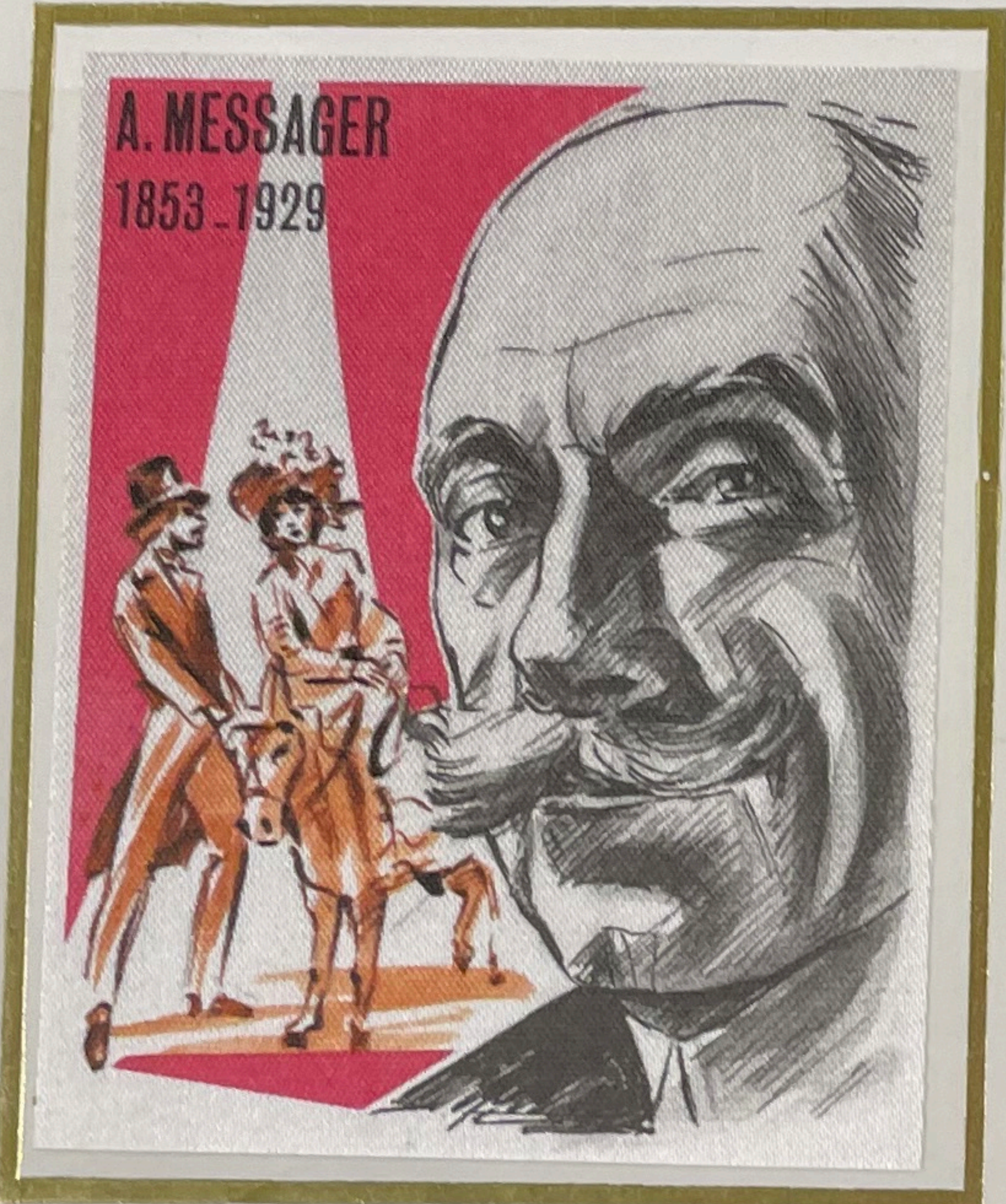


FIRST DAY COVER  
FD  
MARQUE DÉPOSÉE



PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.P.



FIRST DAY COVER  
FD  
MARQUE DÉPOSÉE

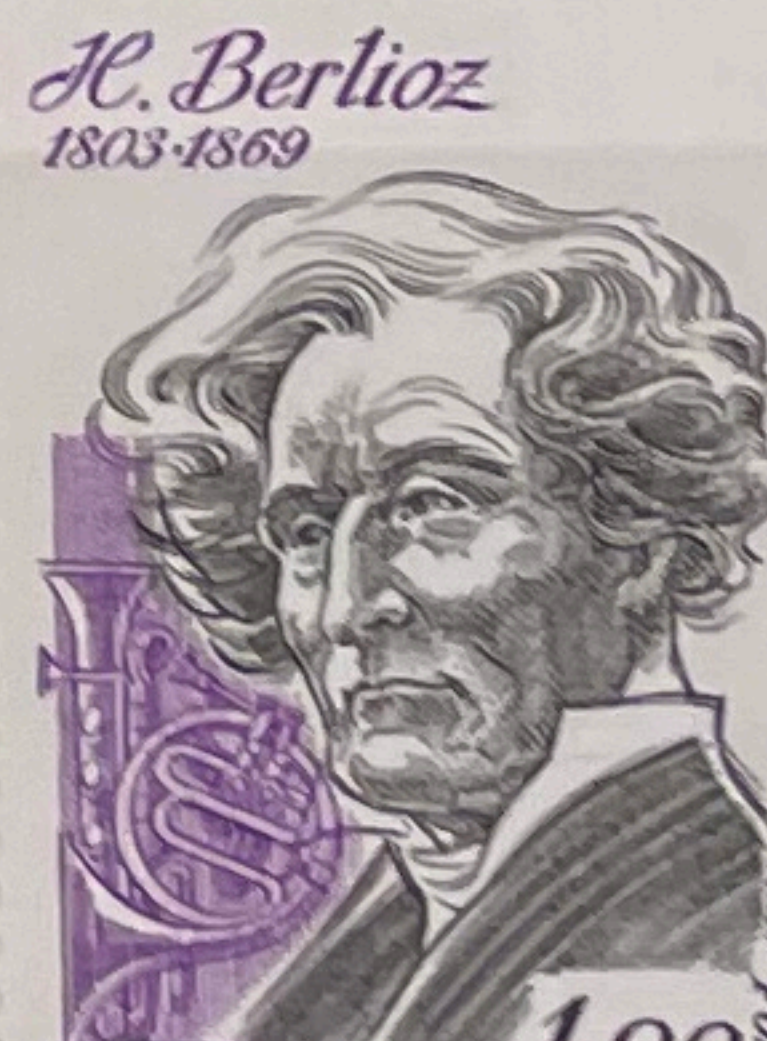


PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.P.



FIRST DAY COVER  
FD  
MARQUE DÉPOSÉE



PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

BRANTÔME



MODÈLE DÉPOSÉ EXCLUSIVITÉ O.P.F.

"L'Abbaye et le Pont coudé"

FIRST DAY COVER  
MARQUE DÉPOSÉE



PHOTO J. FENVAL

PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

1,80 Brantôme  
en Périgord



PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



PLAMBERT

Martin Luther,, Théologien réformateur religieux  
(1483-1546)

Editions J. F. Courbevois

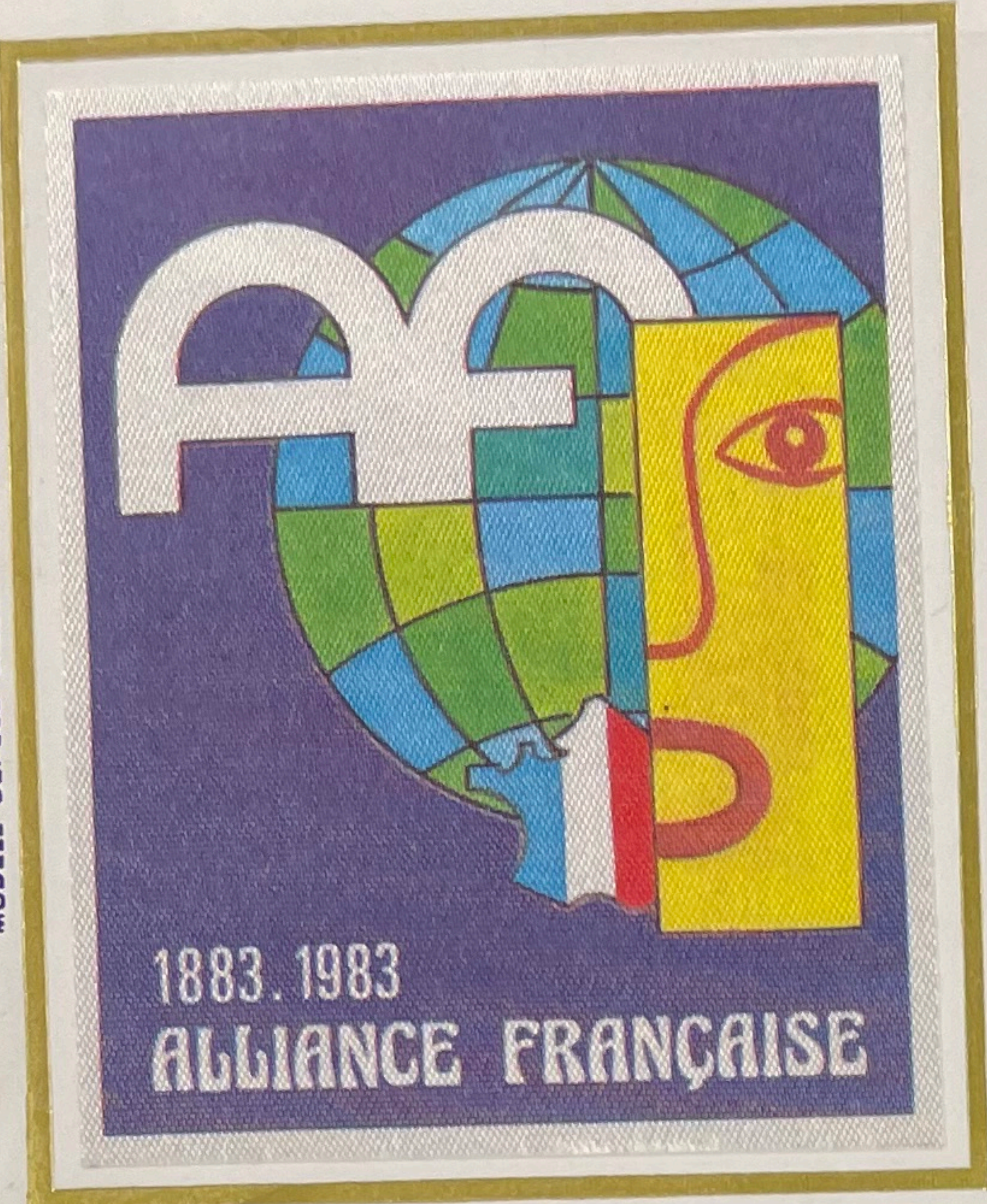


FIRST DAY COVER  
MARQUE DÉPOSÉE

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE



MODELE DEPOSE EXCLUSIVITE O.P.P.



1883. 1983  
ALLIANCE FRANÇAISE

AF

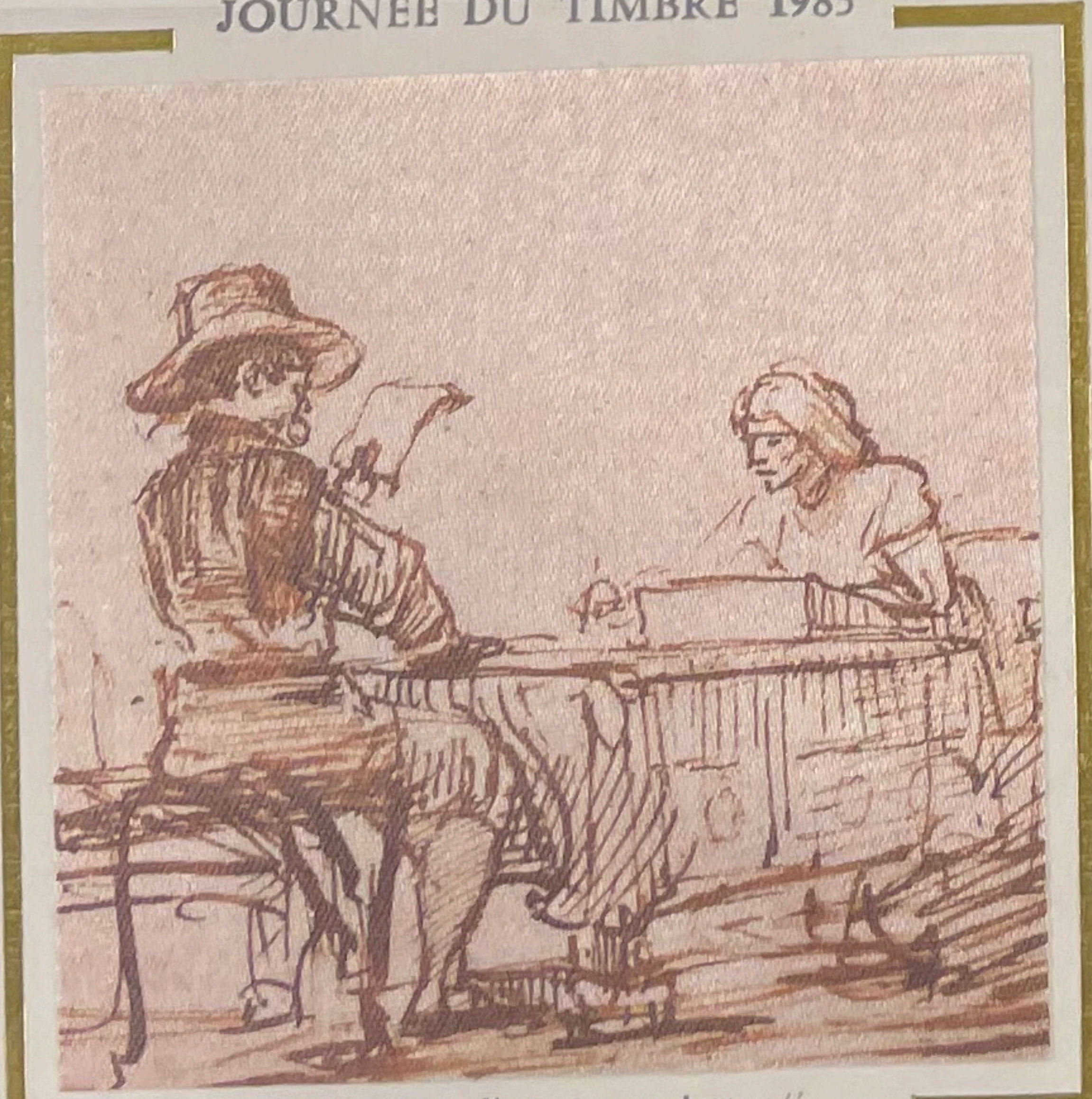


PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER

*Clément*  
*Decary*

JOURNÉE DU TIMBRE 1983

MODELE DEPOSE EXCLUSIVITE O.P.P.



"Homme dictant une lettre"  
REMBRANDT

FIRST DAY COVER  
FDC  
MARQUE DEPOSEE

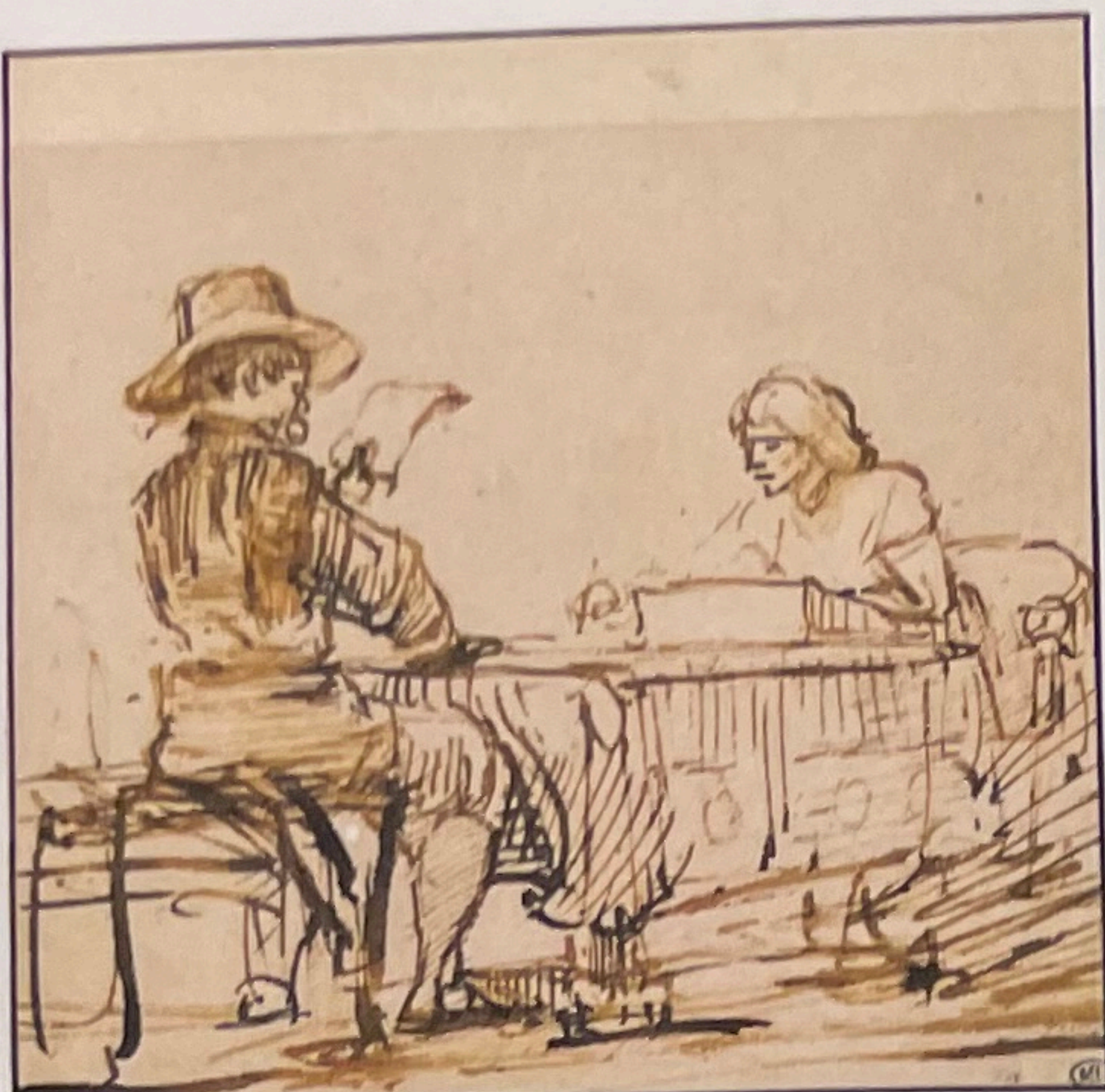
DOCUMENTATION REUNION DES MUSEES NATIONAUX



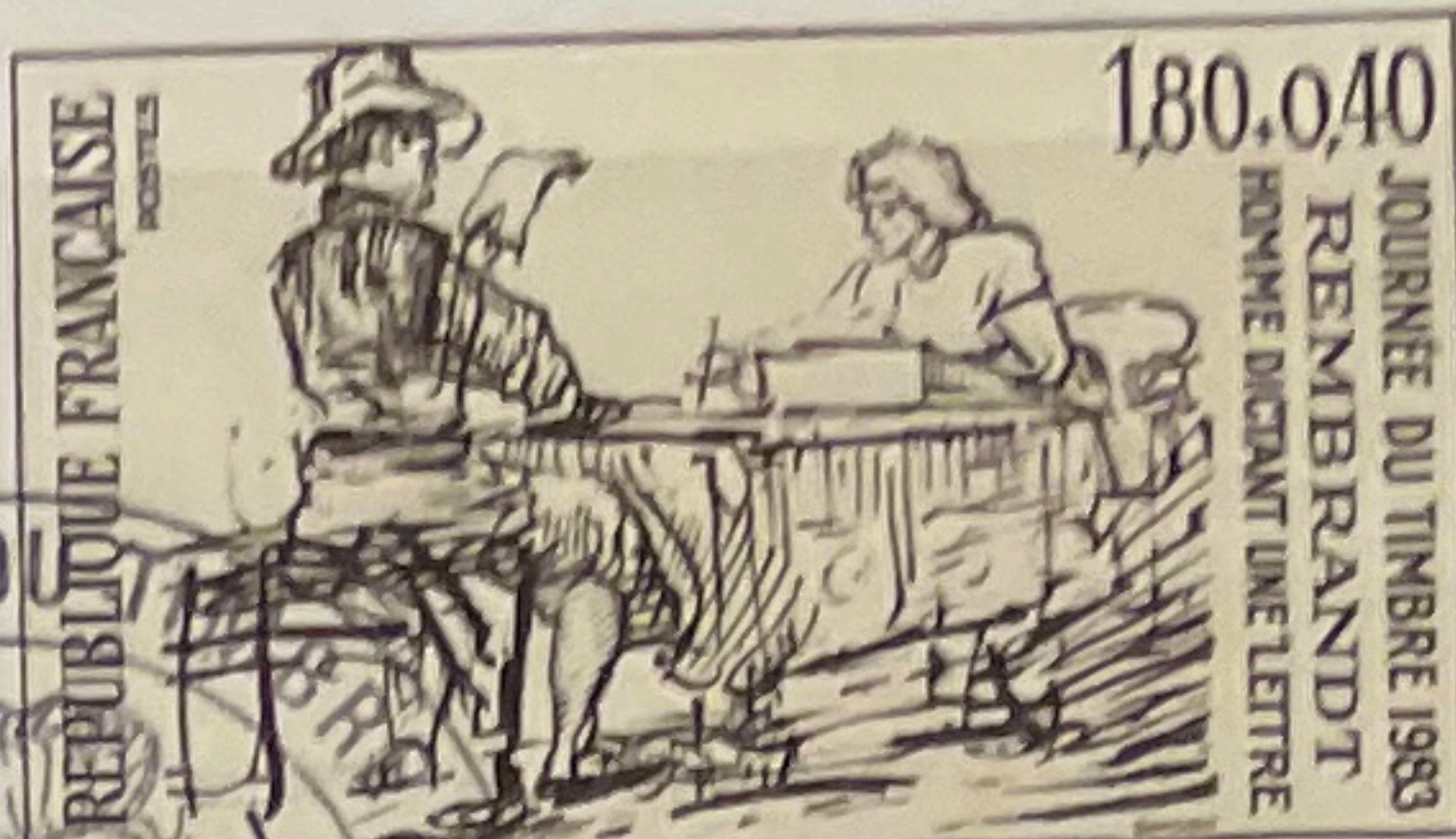
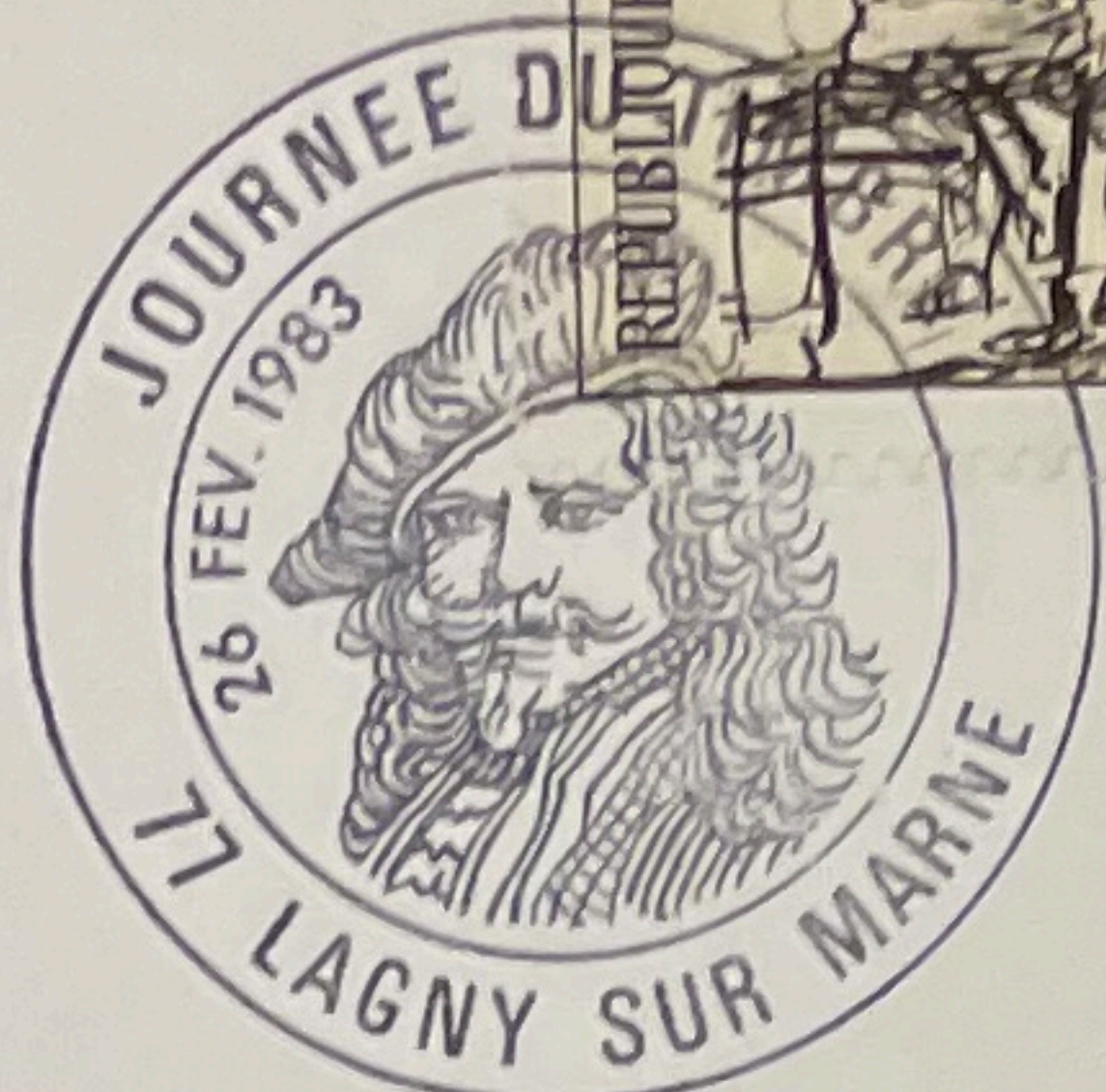
PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER



Document Musées Nationaux



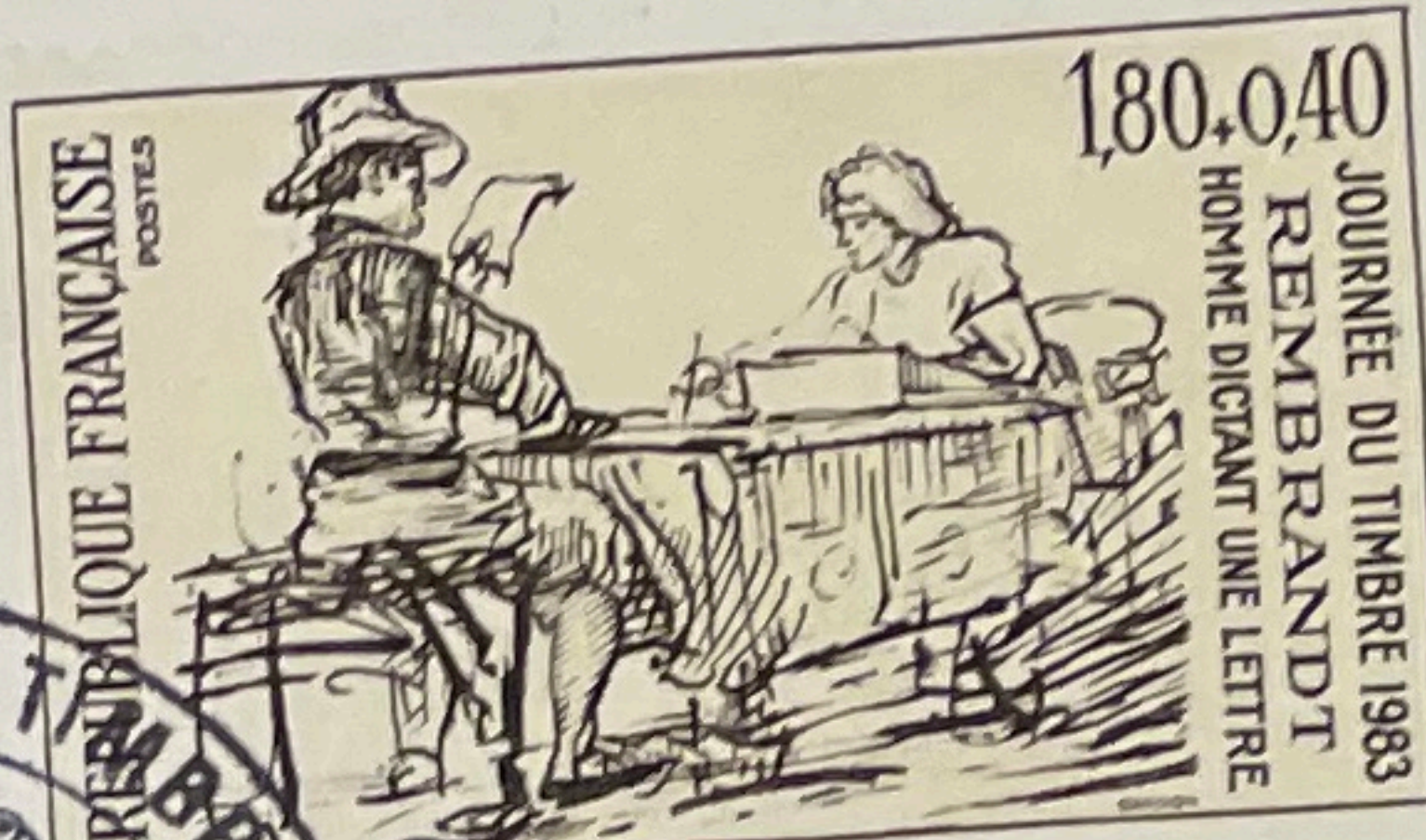
REMBRANDT « Homme dictant une lettre »  
(Musée du Louvre)



Document Musées Nationaux



REMBRANDT « Homme dictant une lettre »  
(Musée du Louvre)

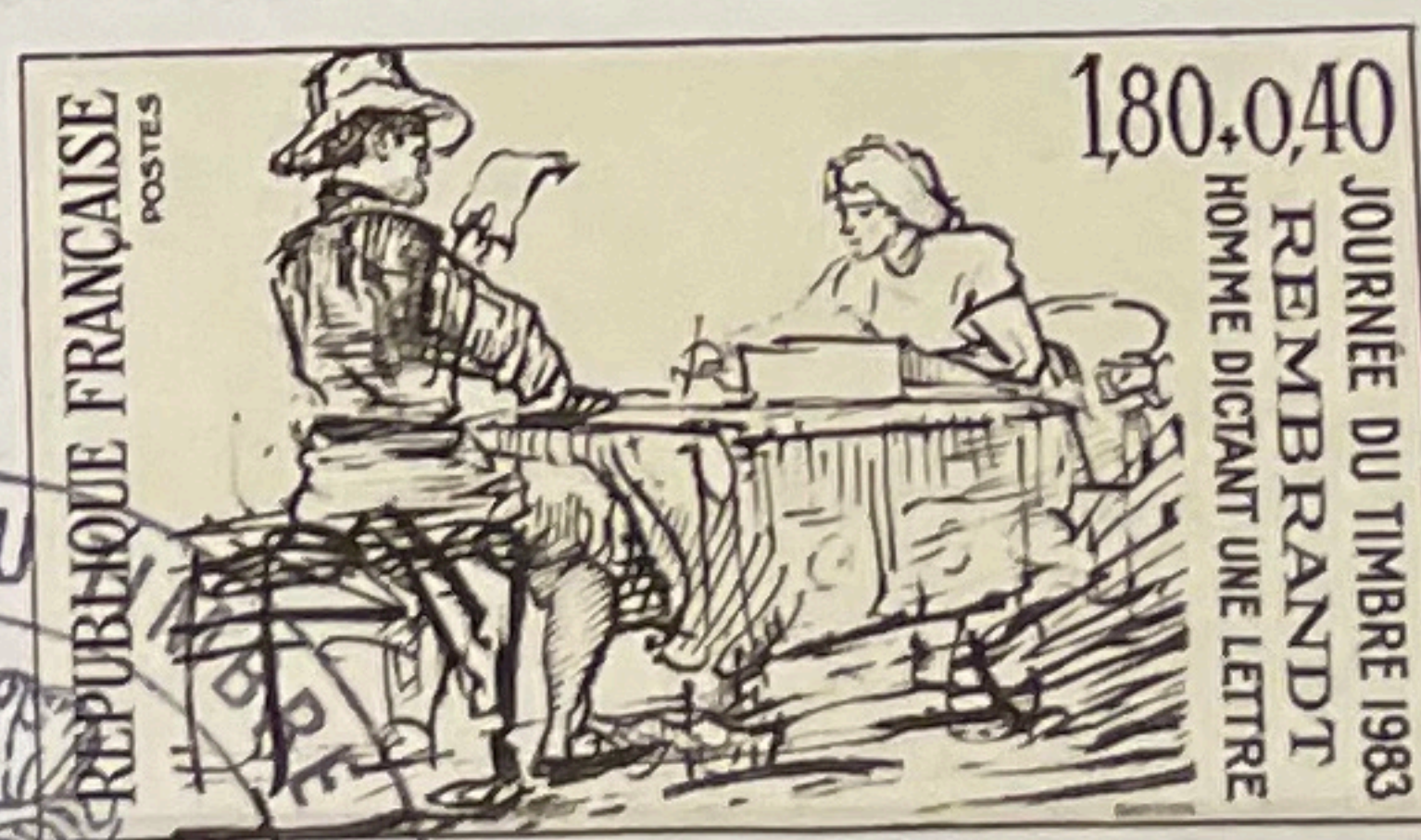
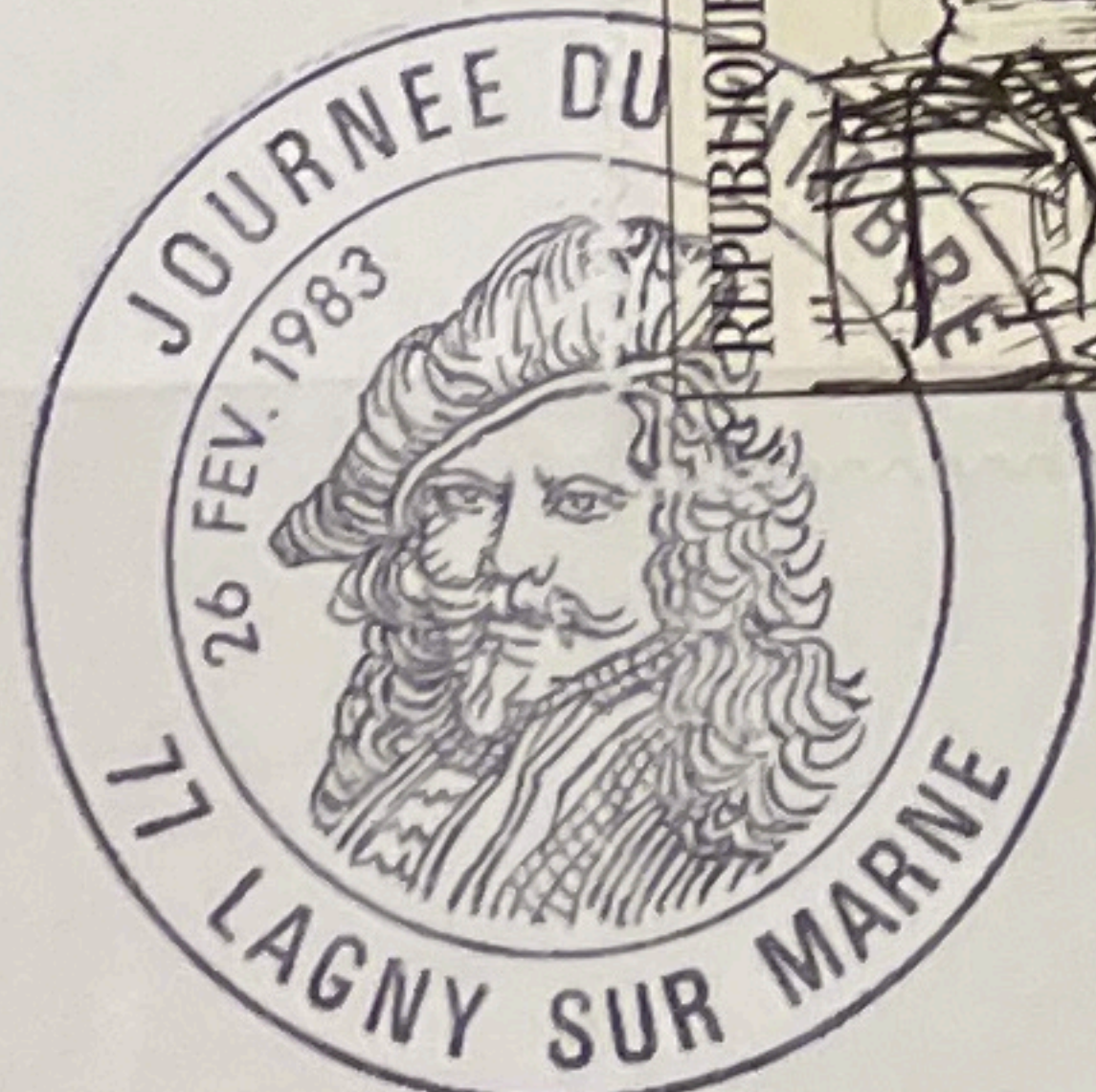


1<sup>er</sup> JOUR D'ÉMISSION

Document Musées Nationaux



REMBRANDT « Homme dictant une lettre »  
(Musée du Louvre)



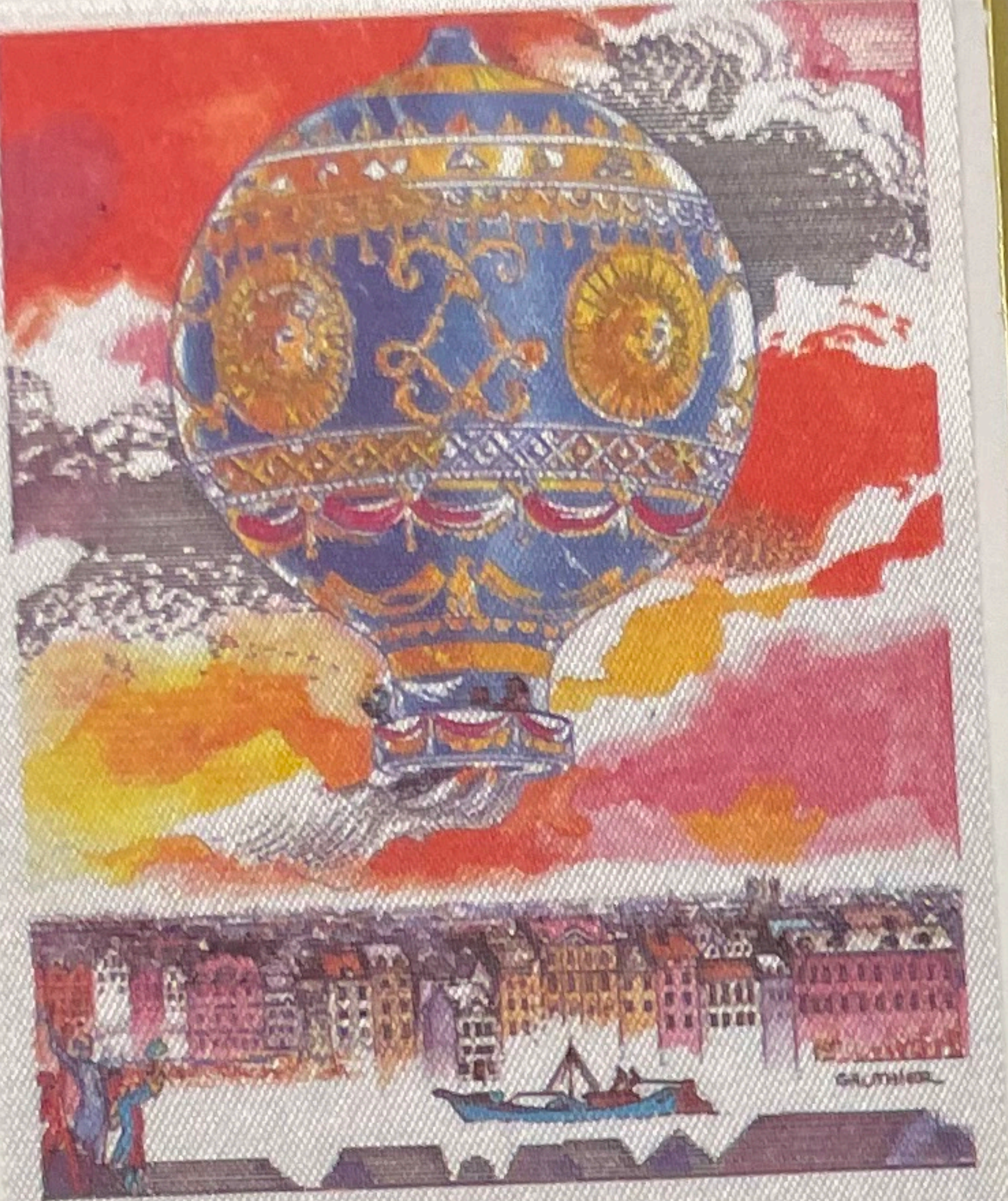
1<sup>er</sup> JOUR D'ÉMISSION



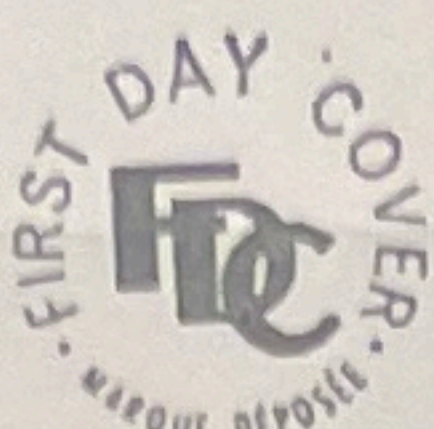
JOURNÉE DU TIMBRE 1983

MONTGOLFIÈRE

MODELE DEPOSE EXCLUSIVITE O.P.P.



PILATRE DE ROZIER  
MARQUIS D'ARLANDES



BICENTENAIRE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER



1783 1983  
Bicentenaire  
de l'Air et de l'Espace



BALLON A HYDROGENE

MODELE DEPOSE EXCLUSIVITE O.P.P.

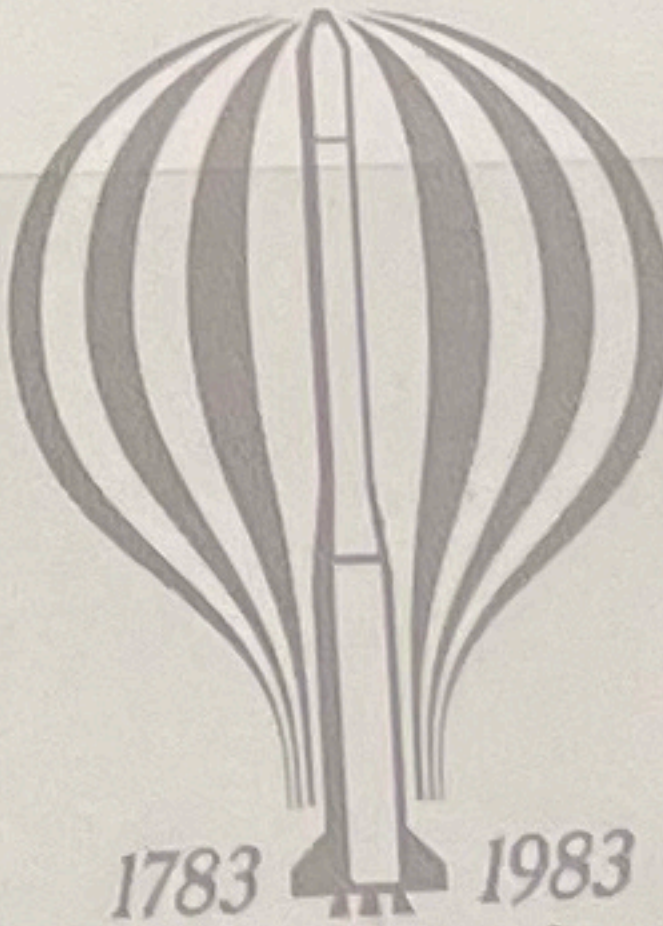


J. CHARLES  
M. N. ROBERT



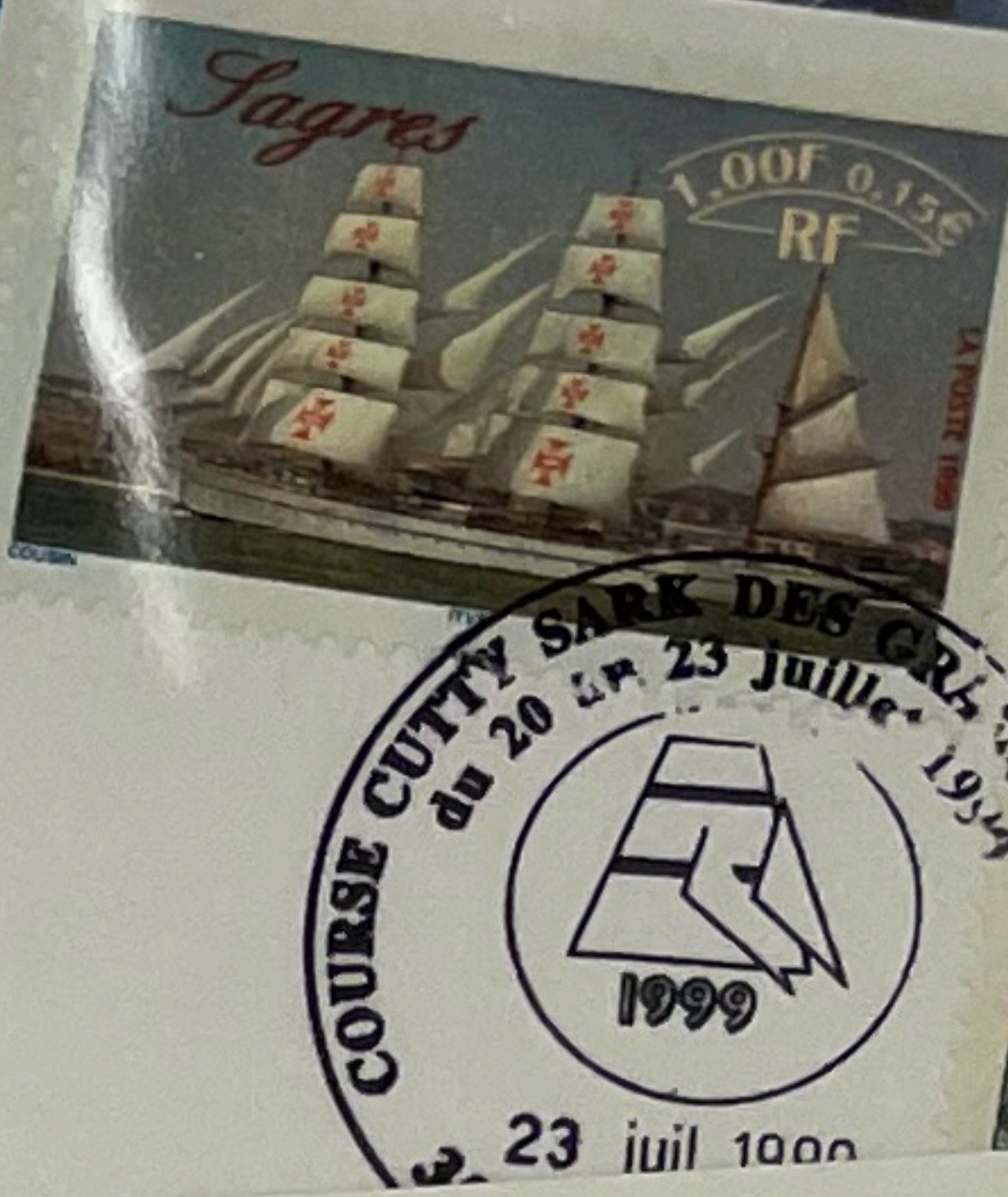
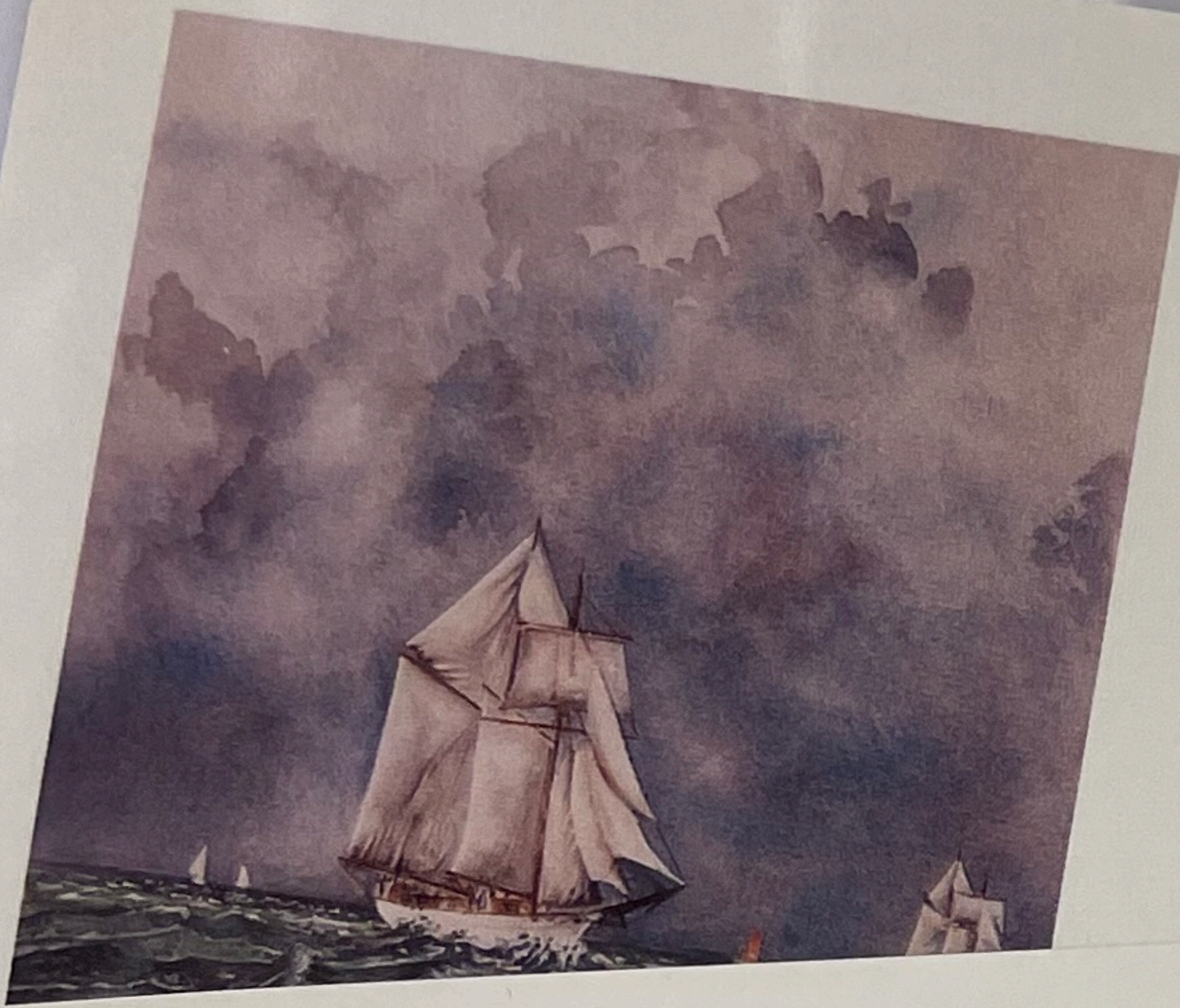
BICENTENAIRE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

PREMIER JOUR  
D'EMISSION  
FIRST DAY COVER



1783 1983  
Bicentenaire  
de l'Air et de l'Espace





St Malo



Saint-Malo, à l'aube d'un jour nouveau.



M. et Mme LASNE Georges

7 Rue de L'ouest

92000 Nanterre

50<sup>ème</sup> Anniversaire de l'A.P.N.  
25 et 26 Avril 1998



27<sup>ème</sup> Exposition Philatélique Départementale

M<sup>r</sup> Georges LASNE  
7 rue de l'Ouest  
92000 NANTERRE



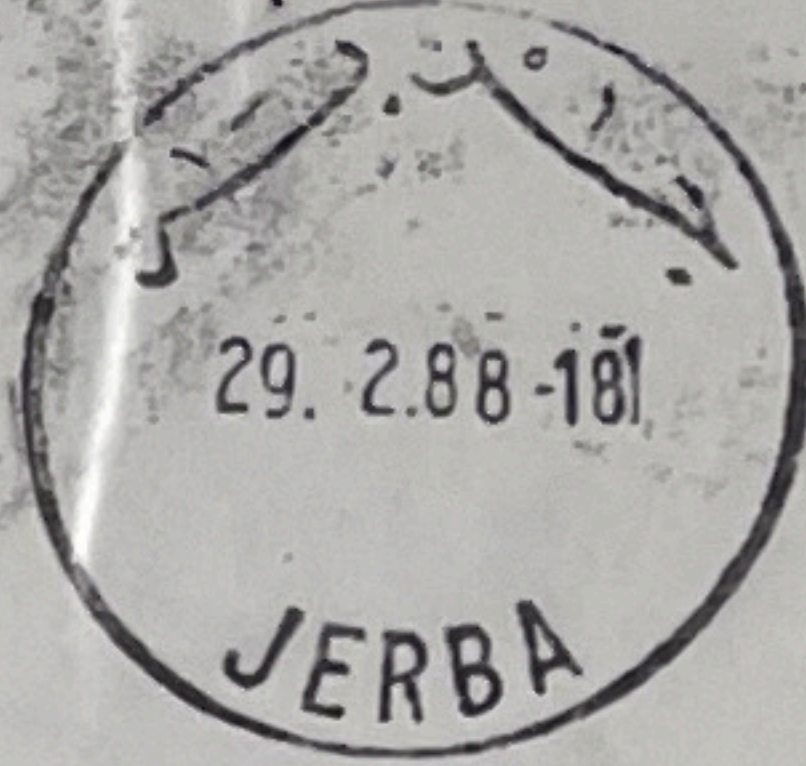
METZ - 11 AOUT 1999  
Eclipe Totale du Soleil



Joséphine et Georges LASNE  
7 Rue de l'Ouest.  
92000 NANTERRE



Club Méditerranée



M. et Mme BOITRELLE Roger.  
19 avenue Julio Curie.  
App 58 -  
92 000 Nanterre  
France.

D'jerba - la Douce  
4116 Midoun - D'jerba  
Tél. : 05/57.127 - 129

-RECUERDO FILATELICO DE ESPAÑA-

SERIE COMPLETA



Hotel Ariston

47036 RICCIONE ITALIA (ADRIATICO) \* VIALE C. BATTISTI, 14  
Prop. e Dir.: GANZERLI - MORELLI ☎ (0541) 600766 - abit. 601205

Fam. LASNE GEORGES  
7 rue de L'Ovest  
9200 NANTERRE  
FRANCE



TOTALE RICOSTRUZIONE INTERNA - INNEN VOLLKOMMEN UMGEBAUT  
RECONSTRUCTION INTERIEURE TOTALE - GEHEEL VERNIEUWD



STAMPATI



47036 RICCIONE ITALIA (ADRIATICO) ★ VIALE C. BATTISTI, 14  
Prod. e Dir.: GANZERLI - MORELLI ☎ (0541) 606766 - abit. 601205



DAVID  
D'ORO  
-8.3.03-15  
1900

P  
A  
R  
I  
S  
  
L  
O  
U  
V  
R  
E



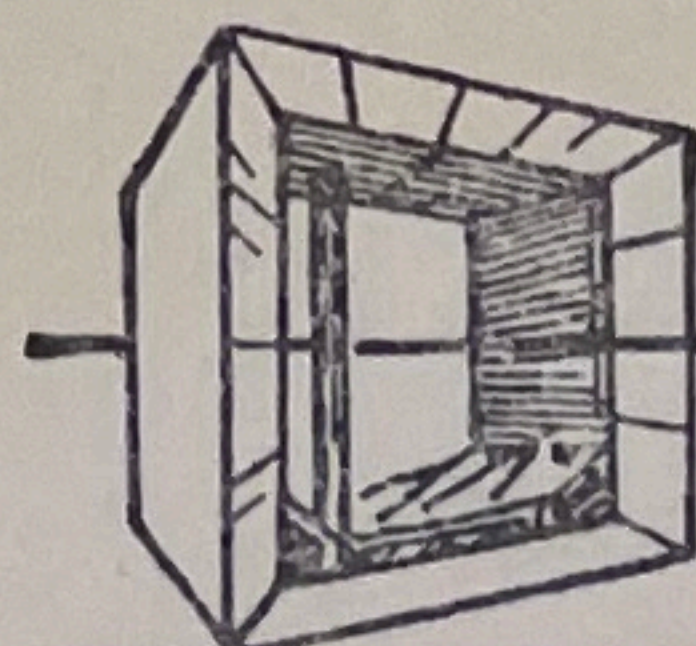
92 NANTERRE R.P.  
18415  
13-5  
1996  
HAUTS DE SEINE

NANTERRE R.P.

Monsieur Serge Georges  
7 Rue de l'ouest

92000

NANTERRE



PUTEAUX  
CAPITALE

DE LA

COMMUNICATION

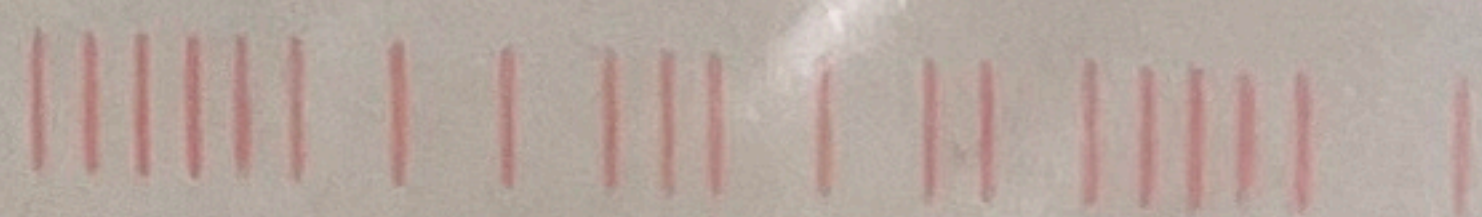
PUTEAUX Ppal 9-3-88



PHILEXFRANCE 89  
EXPOSITION  
PHILATELIQUE  
MONTAIGNE

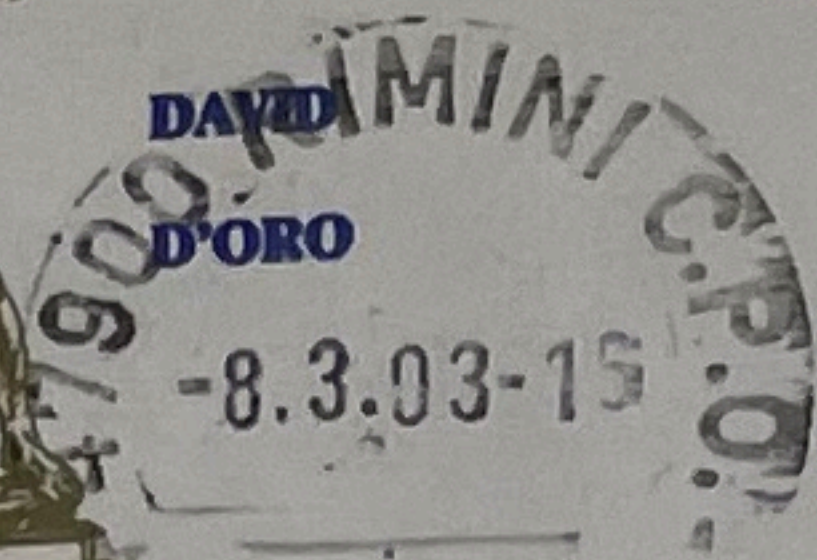
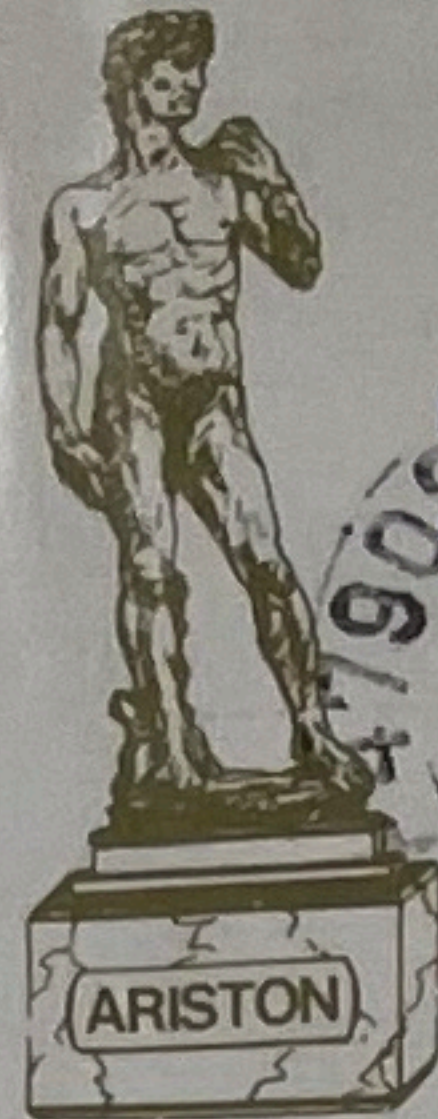
PUTEAUX P.P.  
17-5  
1989  
PARIS 7-8 JUILLET  
HAUTS DE SEINE

Monsieur et Madame FRELON Gérard  
Les pins  
9 Sentre des Quatre Chemins  
92380 GARCHES





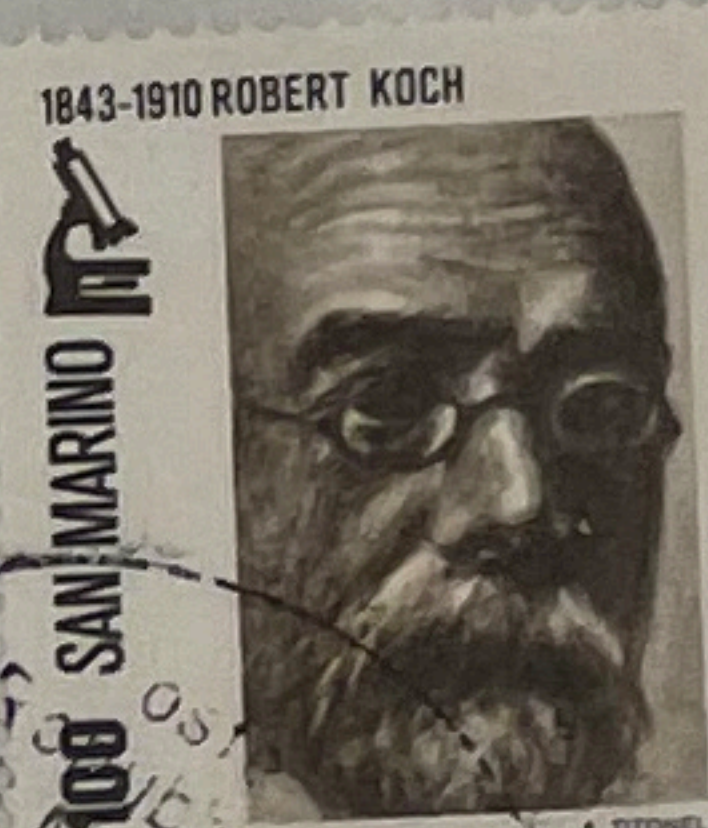
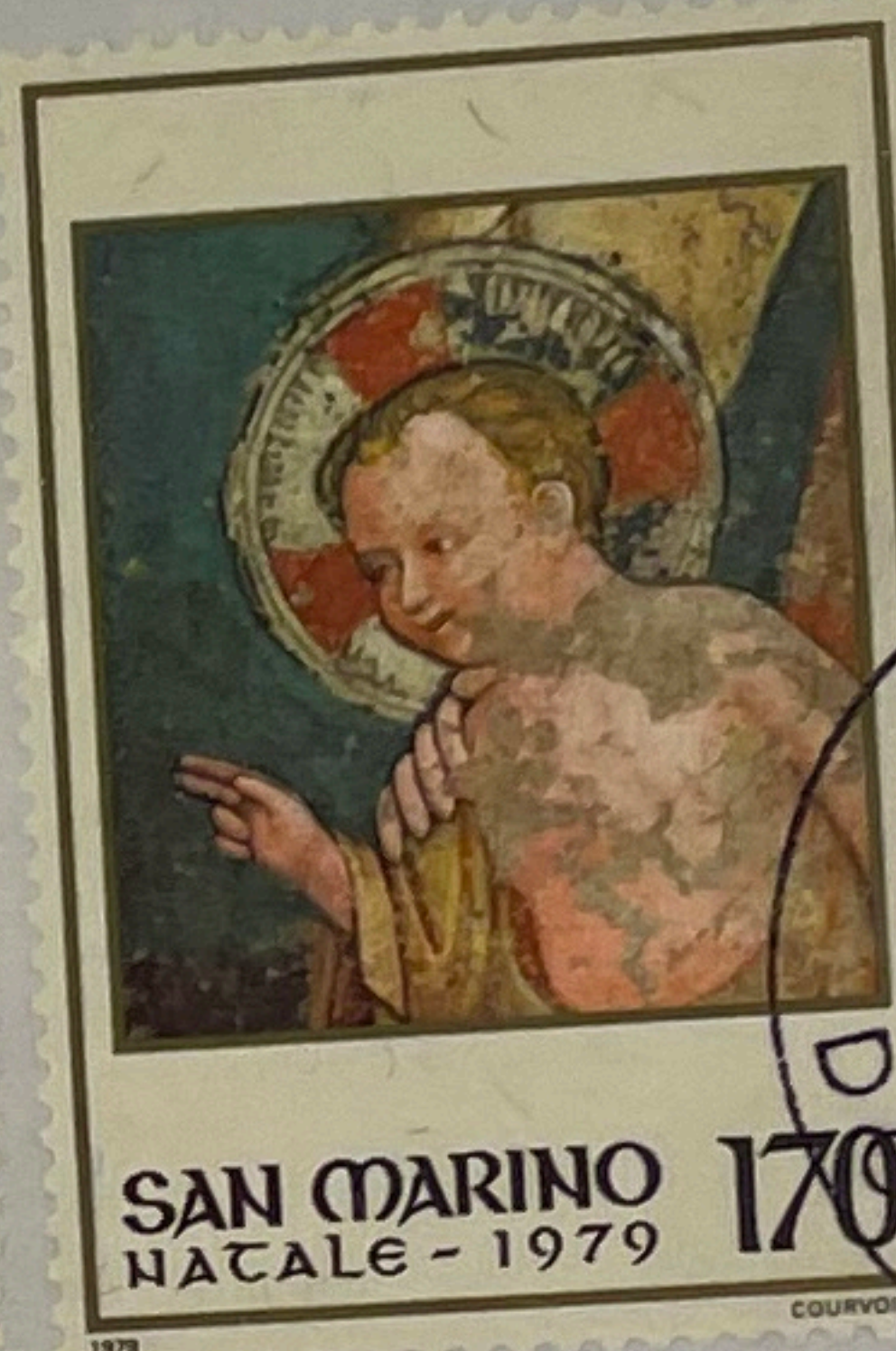
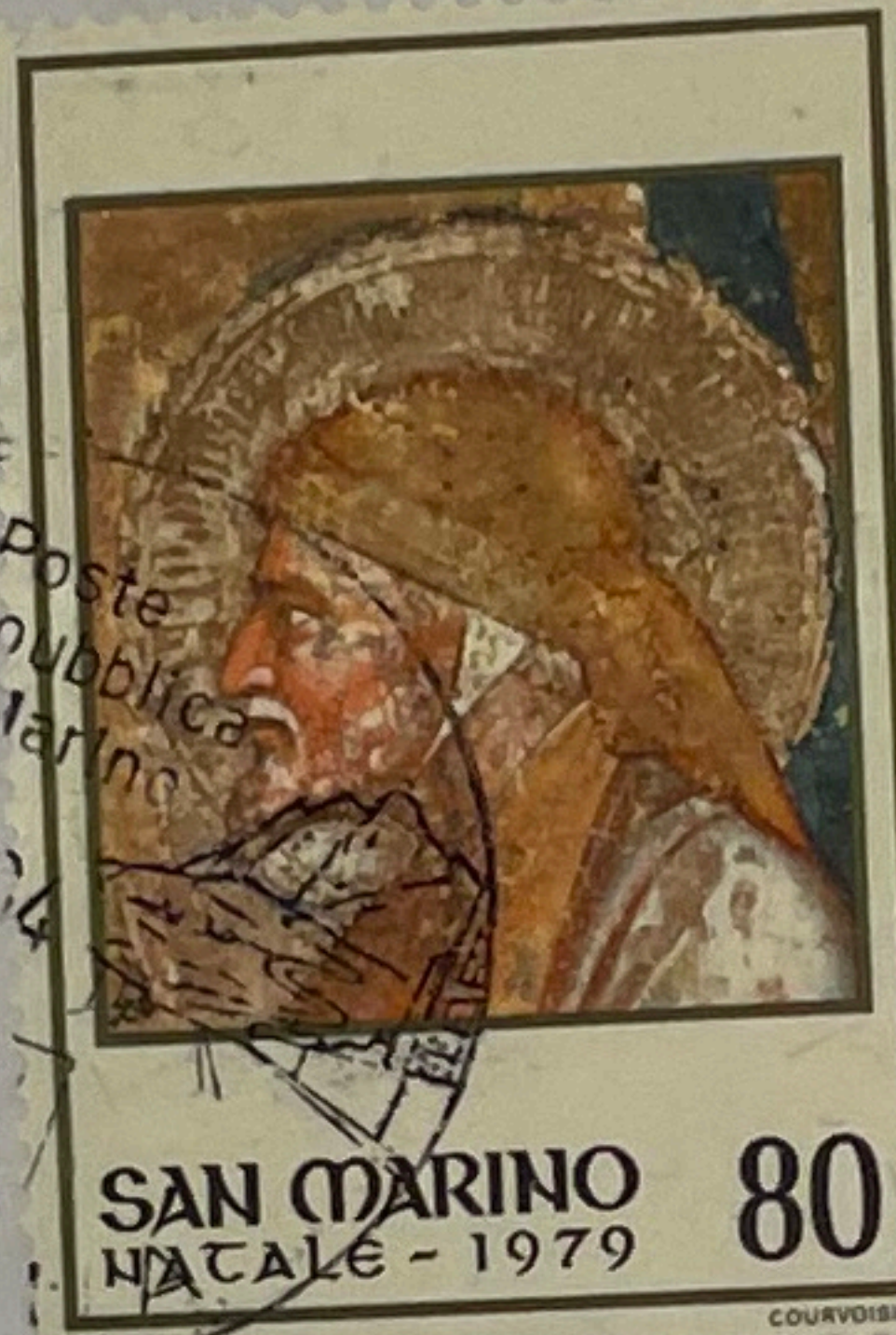
47036 **RICCIONE** ITALIA (ADRIATICO) ★ VIALE C. BATTISTI, 14  
 Prop. e Dir.: GANZERLI - MORELLI ☎ (0541) 606766 - abit. 601205



Lasne Georges  
 Rue de L'Ovest, 7  
 9200 Nanterre  
 France



47036 **RICCIONE** ITALIA (ADRIATICO) ★ VIALE C. BATTISTI, 14  
 Prop. e Dir.: GANZERLI - MORELLI ☎ (0541) 600766 - abit. 601205



47036 **RICCIONE** ★ VIALE C. BATTISTI, 14 ★ ☎ 41357 ★ Abit.: 41110  
 Prop. e Dir.: MORELLI - GANZERLI



Mr  
 LASNE  
 7 rue de l' Ouest  
 92000 NANTERRE FRANCIA



STAMPATI



res LASNE  
st

R GIVORS  
69702

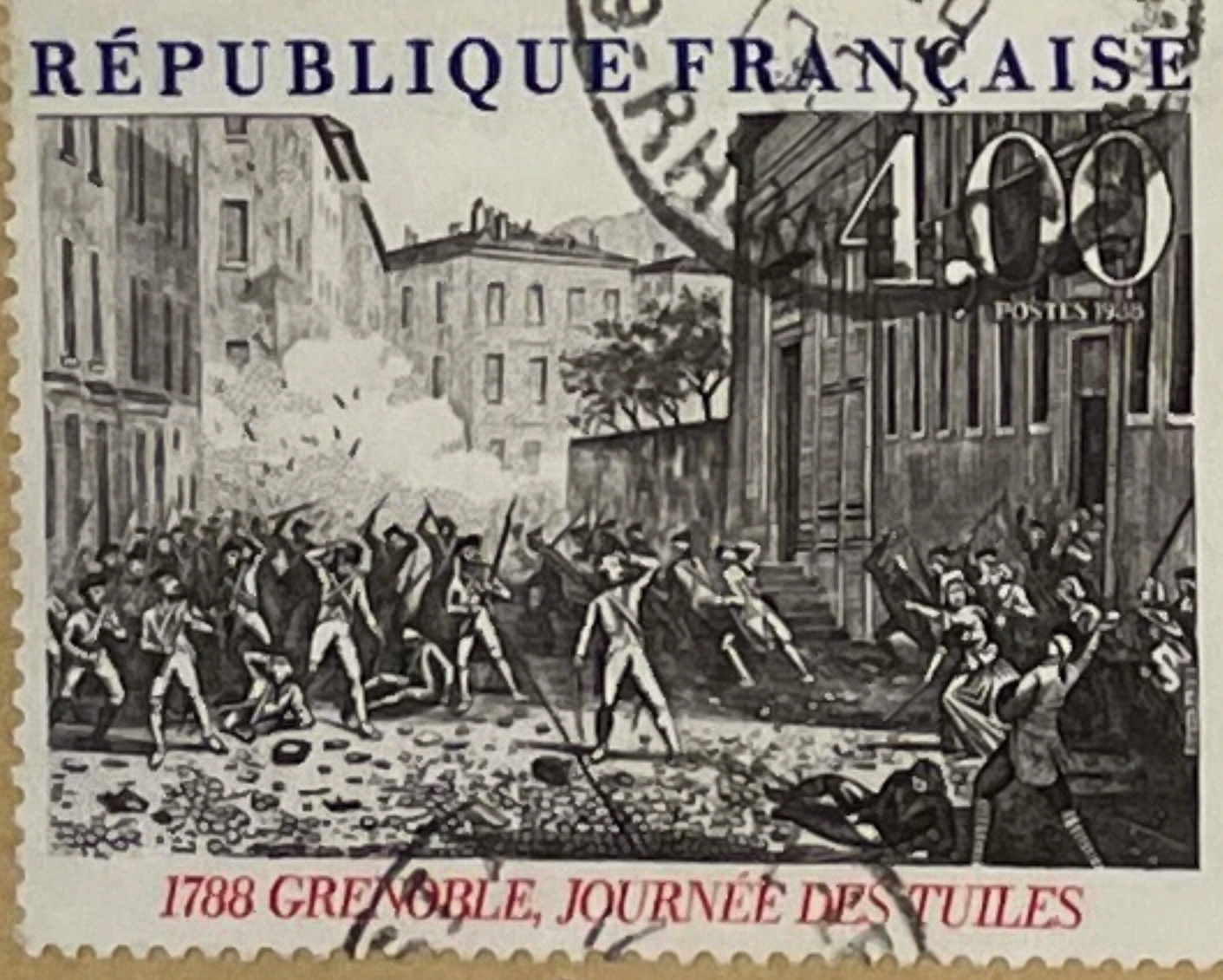
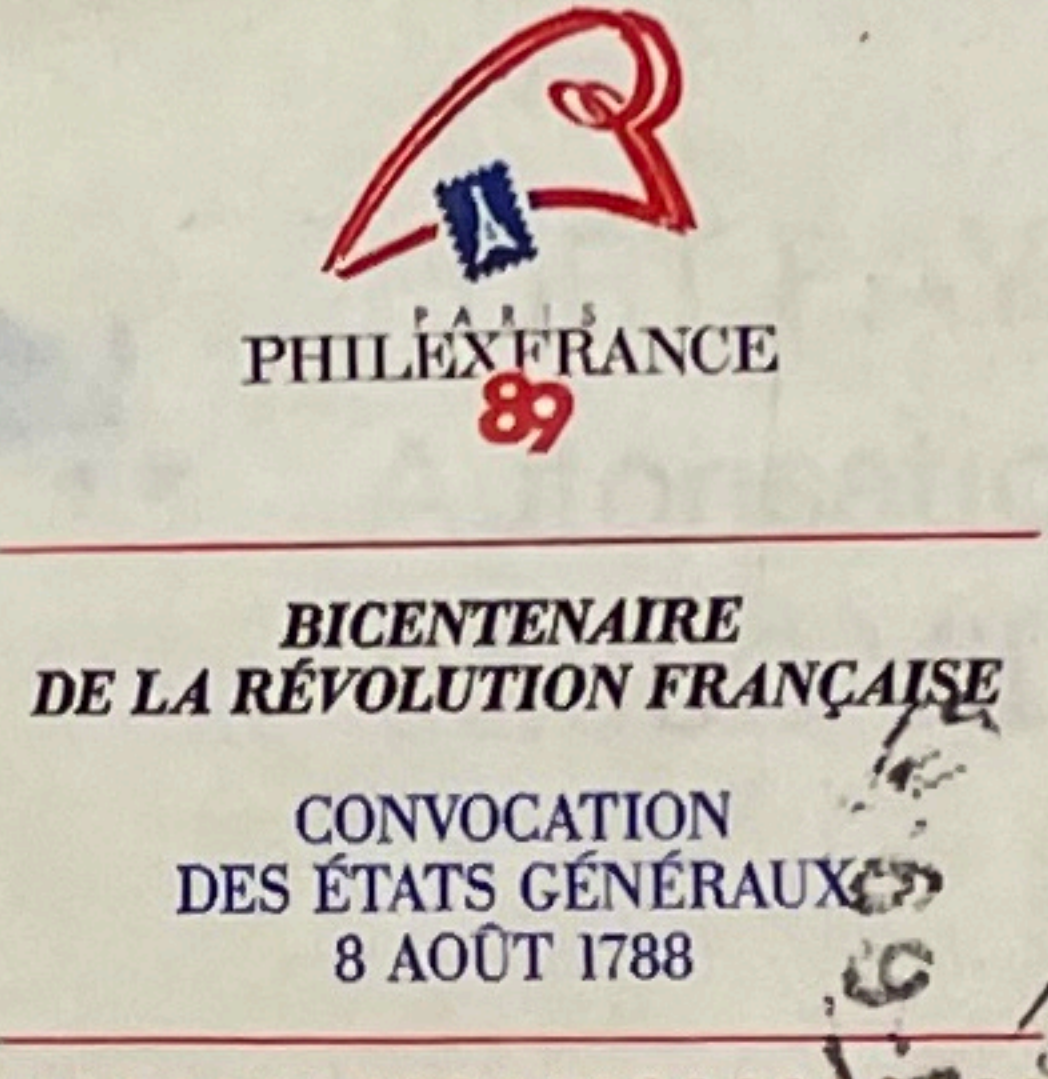
Mr LASNE Georges  
7 RUE DE L'OUEST  
92000 NANTERRE

87

Mr LASNE Georges  
7 Rue de l'Ouest  
92000 Nanterre

**Georges Laroze**

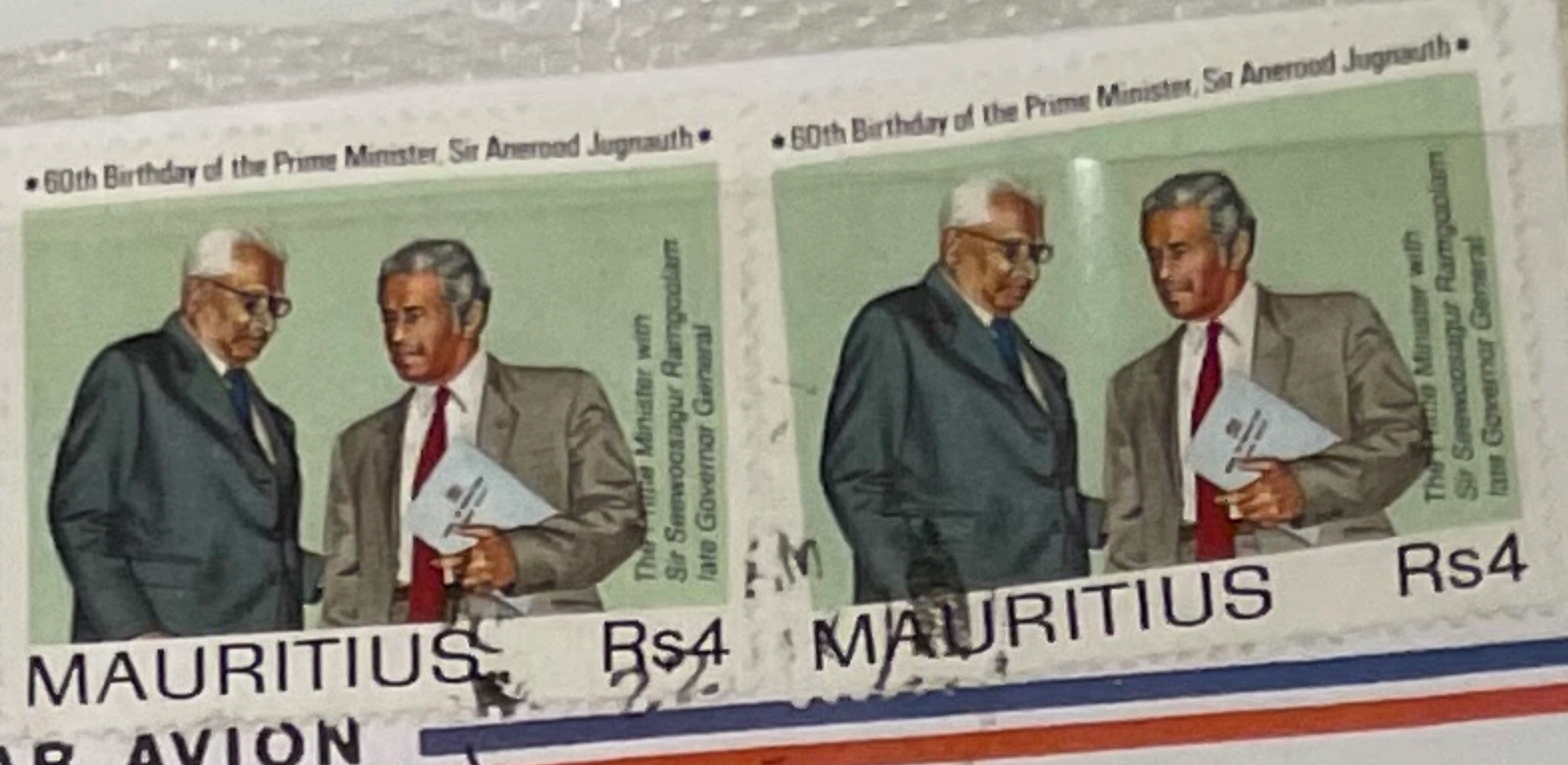
**ST. ANDEOL LE CHATEAU**  
Boite Postale 69  
69702 GIVORS Cédex  
FRANCE



R GIVORS  
5696



Mr LASNE Georges  
7 RUE DE L'OUEST  
92000 NANTERRE

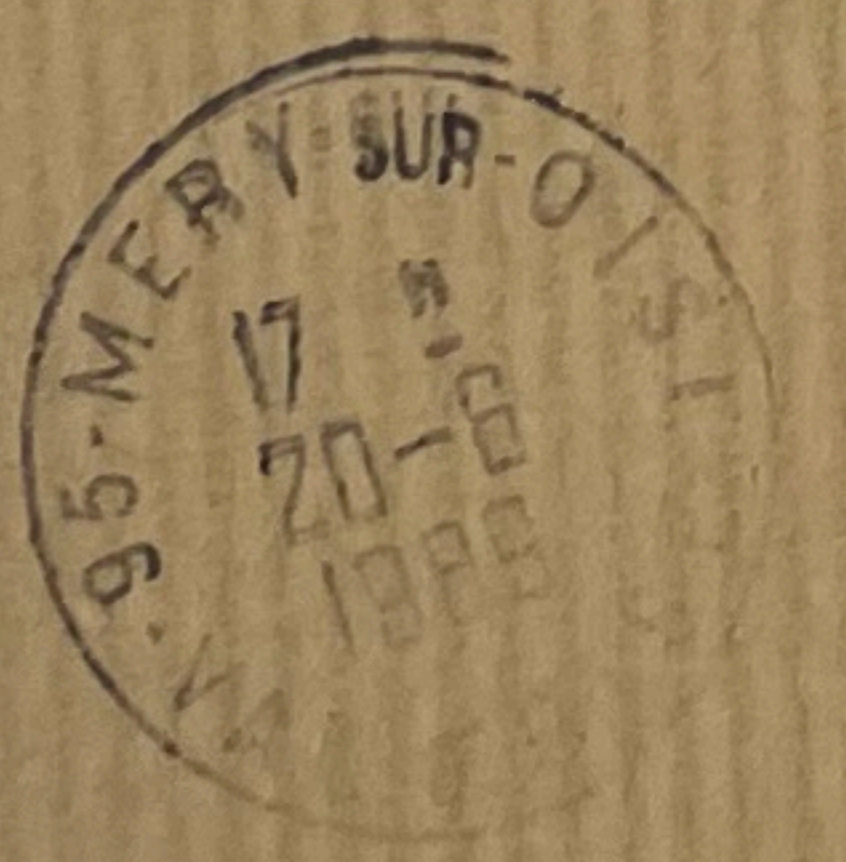
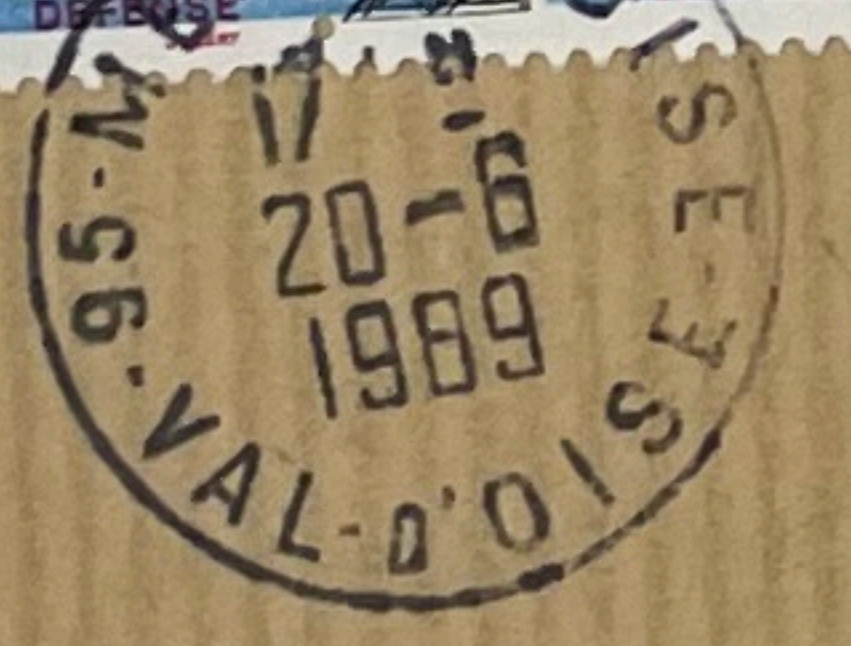


PAR AVION

SSION  
YÉ  
RONIQUE  
FRANCE

M<sup>r</sup> Eric Dall'agnol + Dominique  
Ballée Jean de la Fontaine

P. LELEU  
3, Av. de la Libération  
95540 MERY SUR OISE



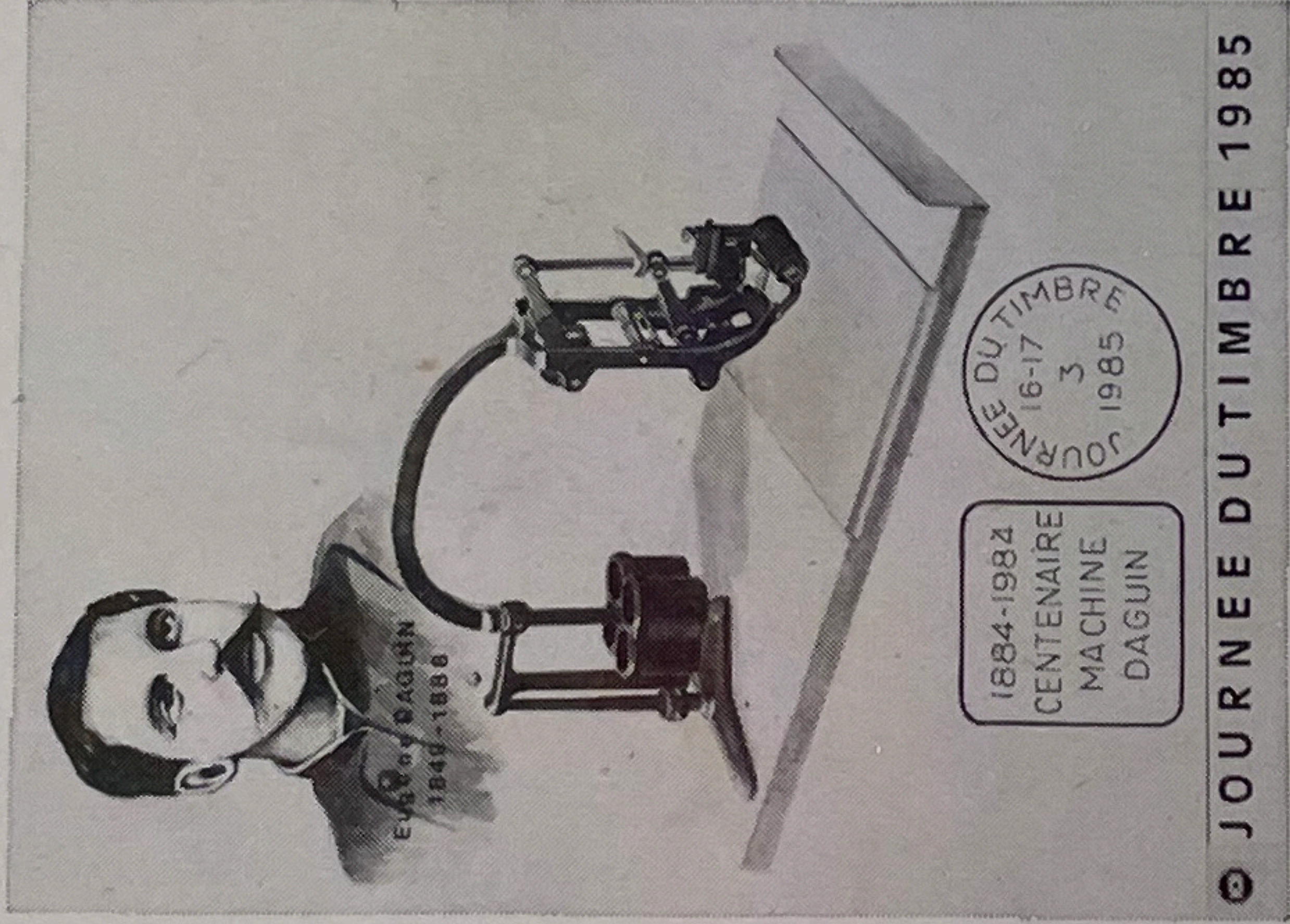
MERY-SUR-OISE  
R 95-394  
7632  
P.H

LETTRE



5104  
Mr. Georges LASNE  
7 rue de l'Ouest  
92000 NANTERRE

JOURNÉE NATIONALE DU TIMBRE

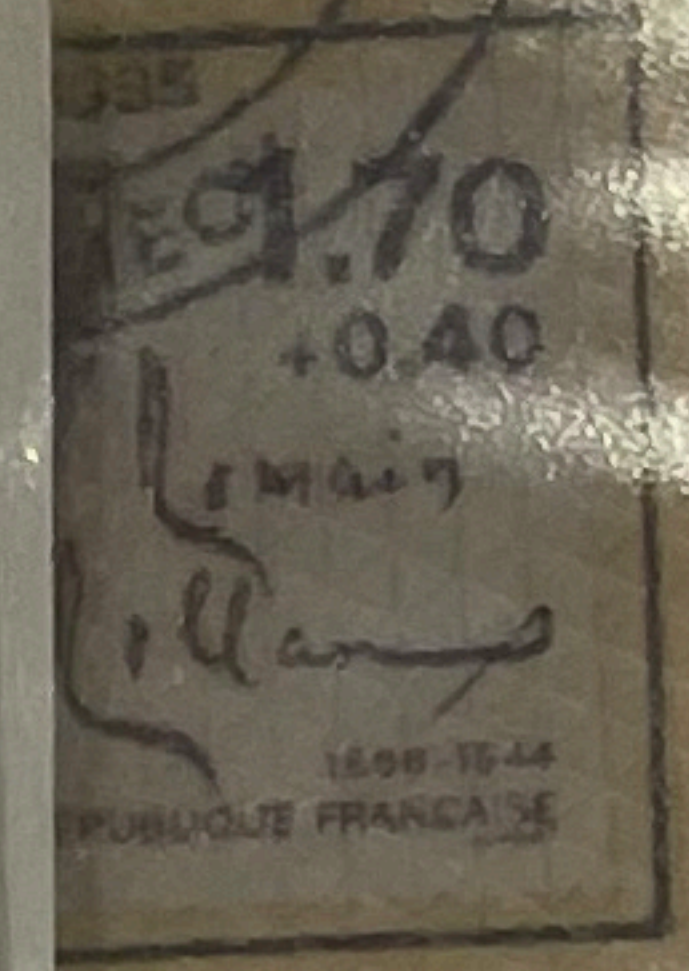
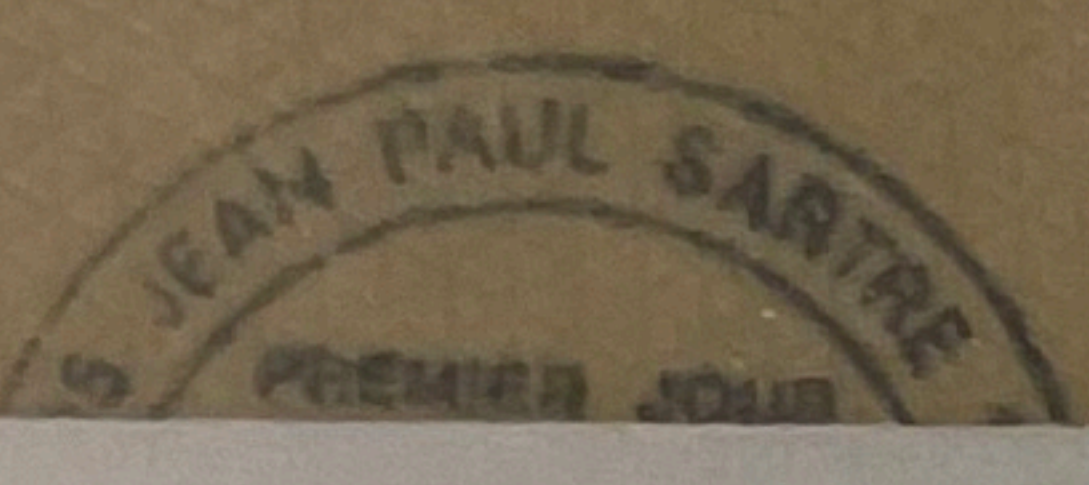
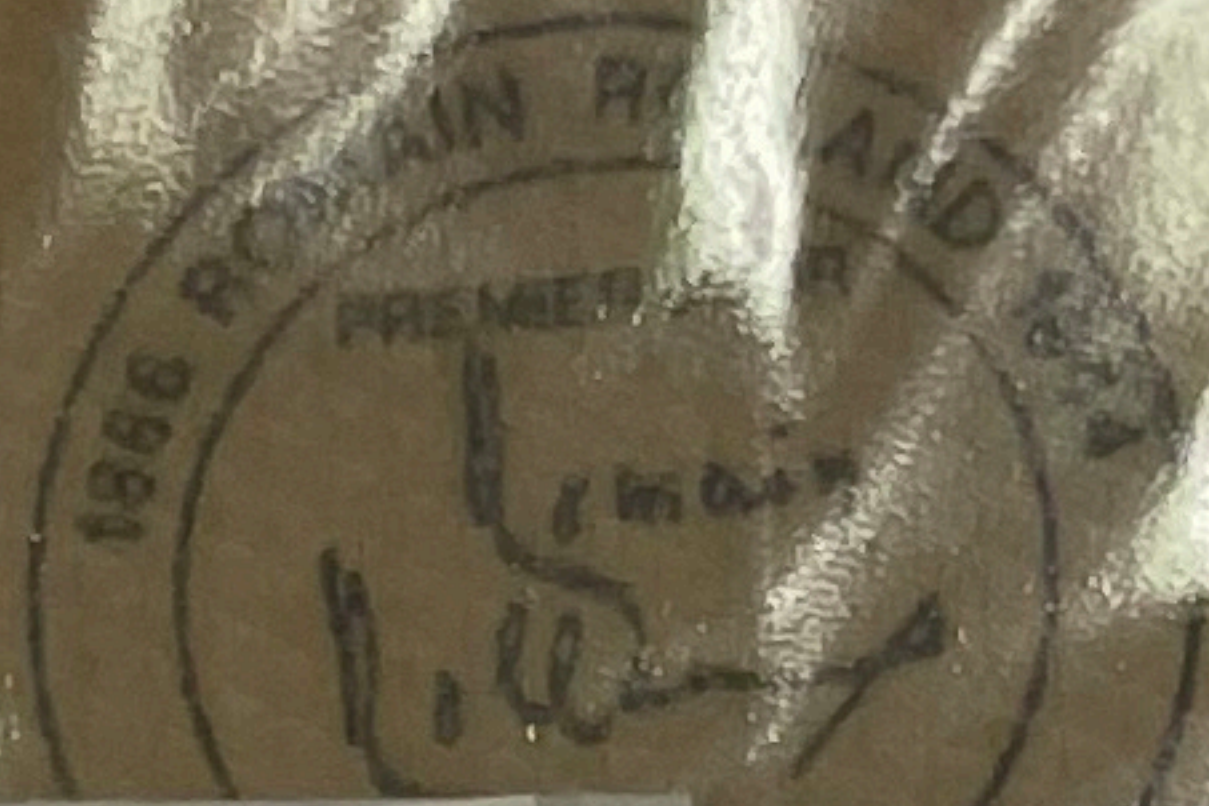
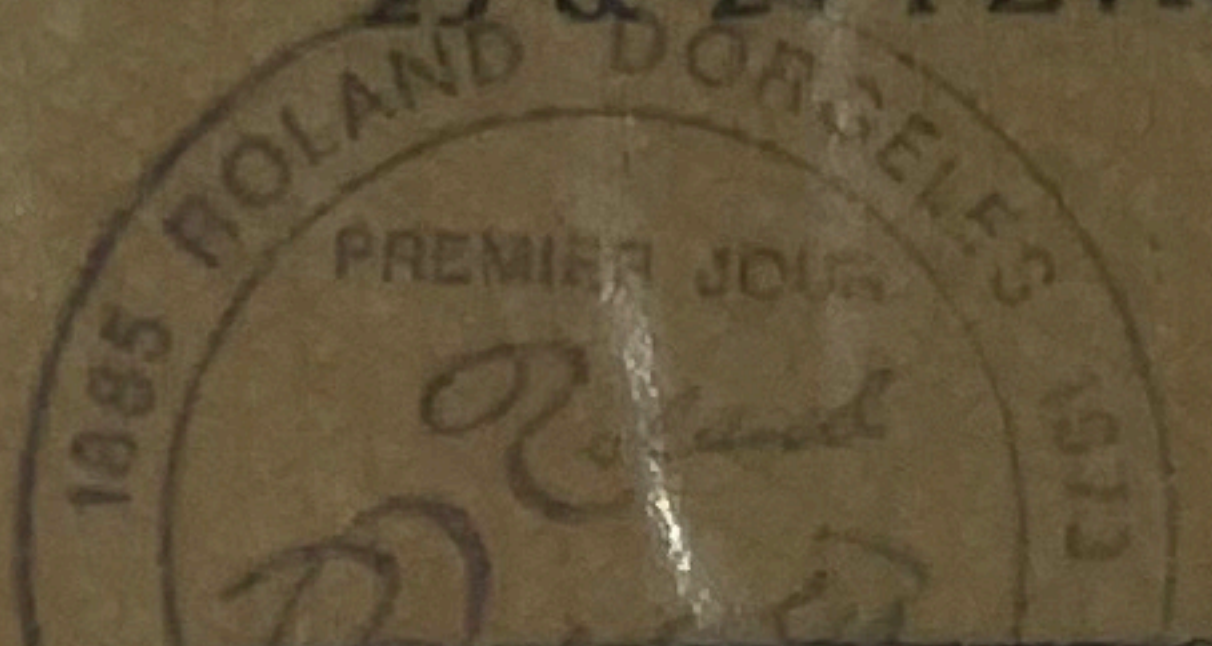


PARIS 1985



EMISSION PREMIER JOUR  
SERIE DES PERSONNAGES CELEBRES AVEC SURTAXE

23 & 24 FEVRIER 1985

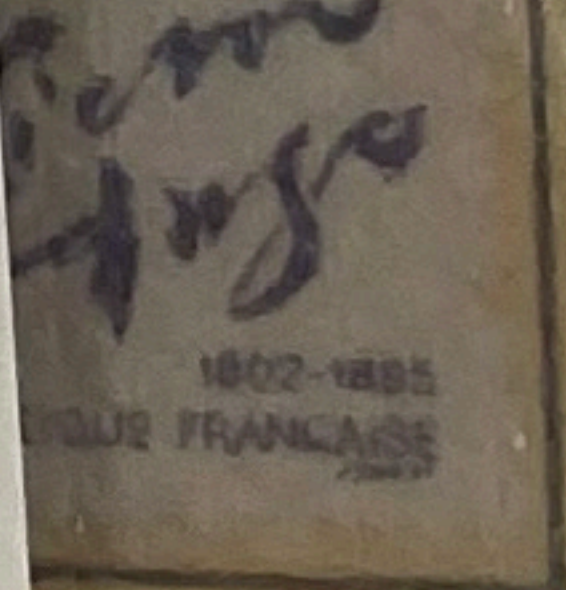


PARIS 1989

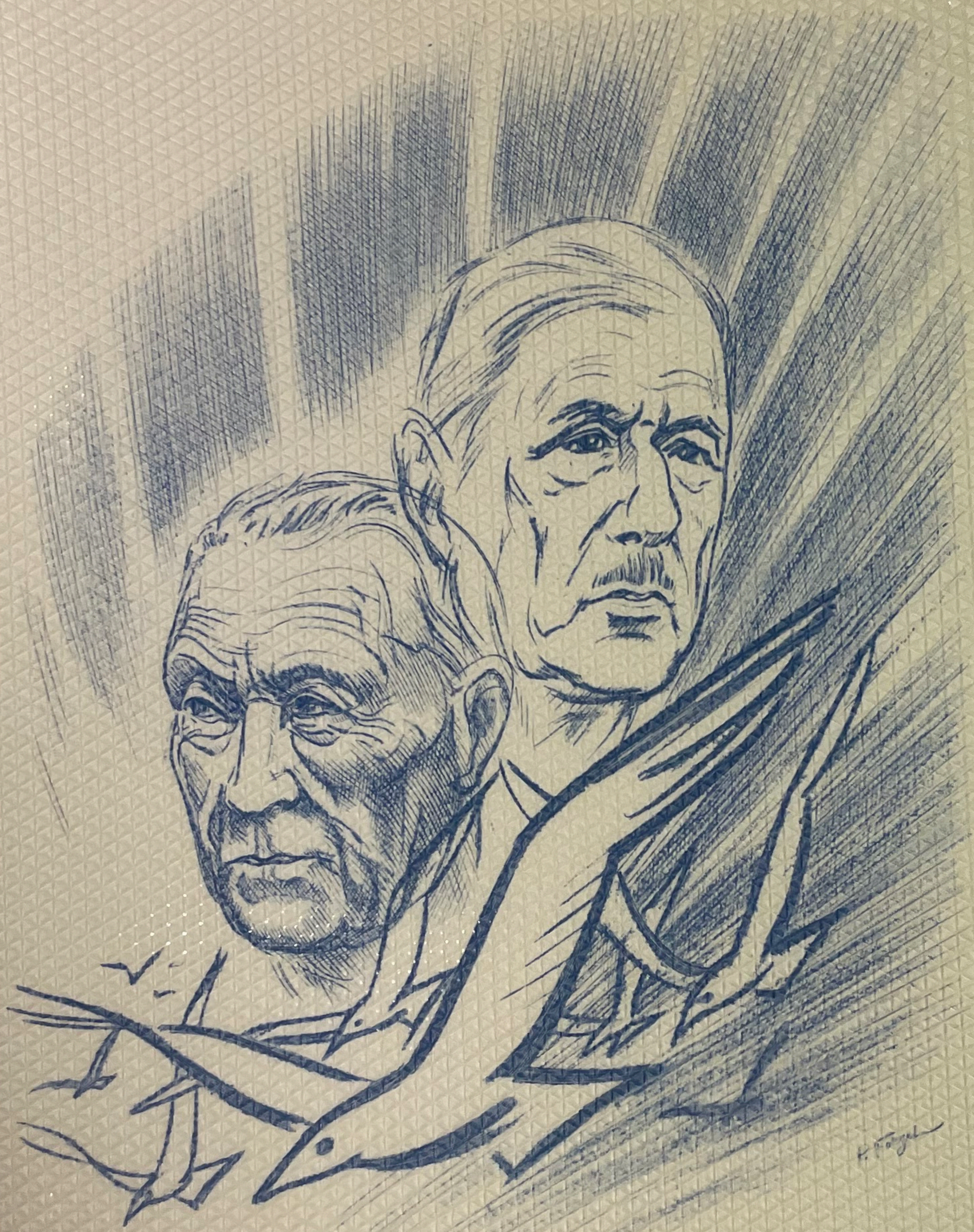


JOURNÉE NATIONALE DU TIMBRE

2.10 + 0.50



/ 200



XXV<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DU TRAITÉ SUR LA COOPÉRATION  
FRANCO-ALLEMANDE



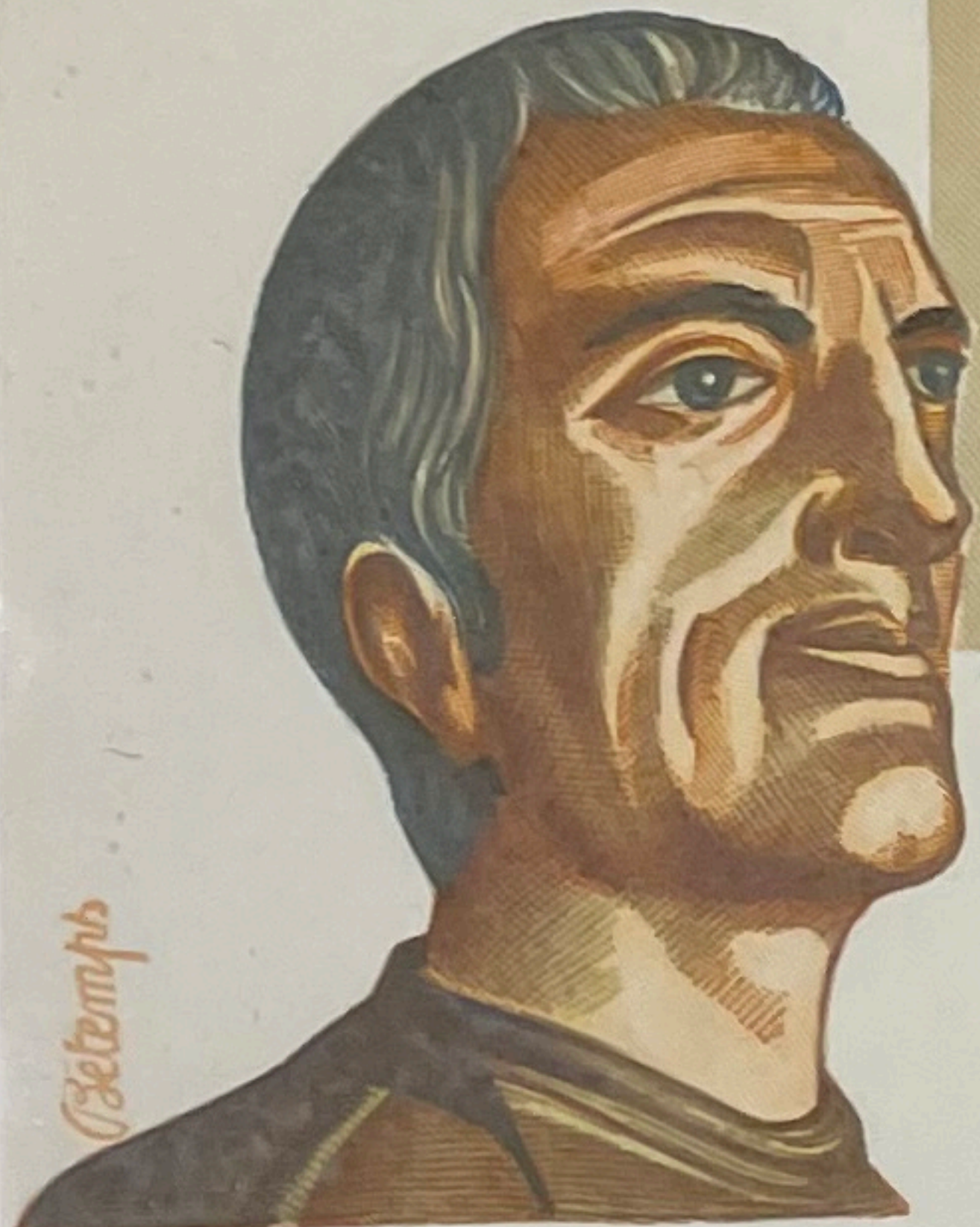
PREMIER JOUR D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



Editions J. F.



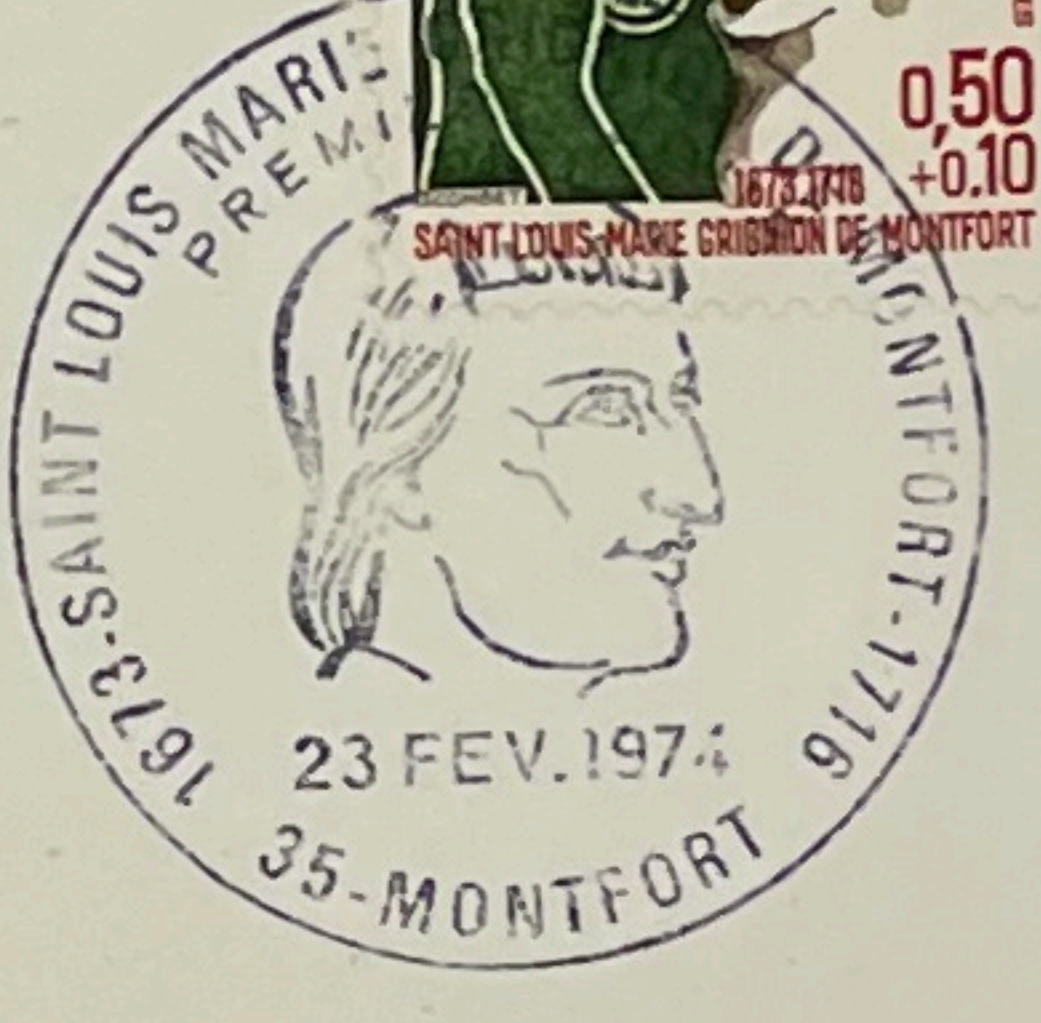
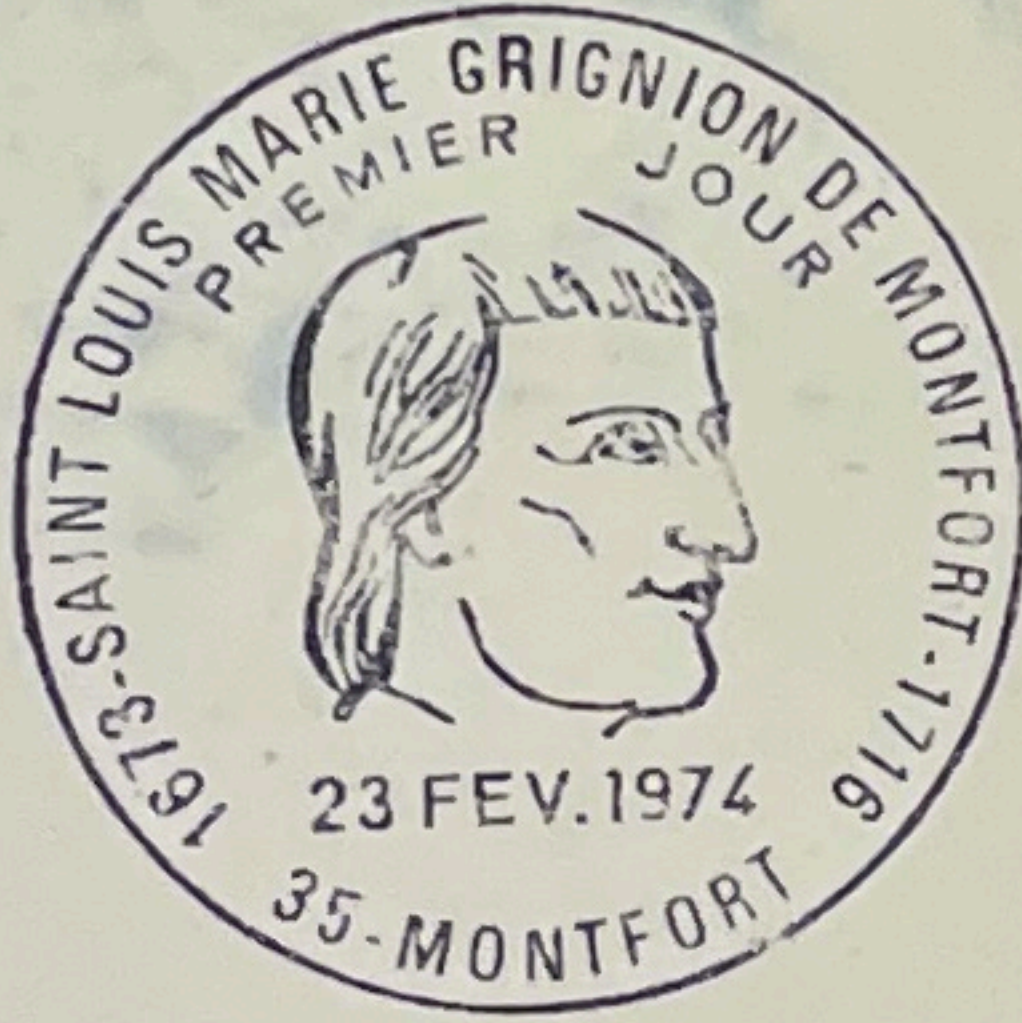
PREMIÈRE ÉMISSION DE PROPAGANDE  
EXPO. PHILATÉLIQUE PARIS 1975



PREMIER JOUR D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Editions J. F.



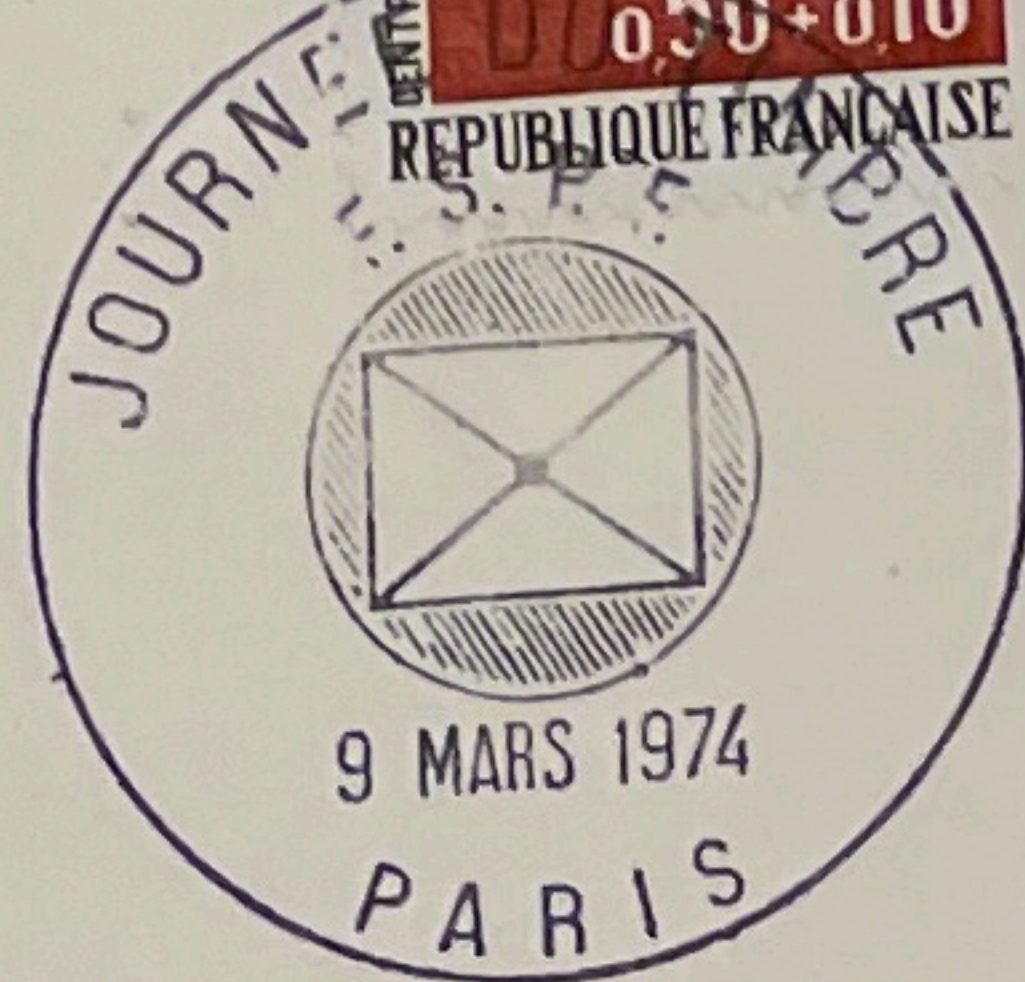
Le Vénérable Louis-Marie GRIGNON de MONTFORT  
Instituteur des Missionnaires  
de la Compagnie de Marie

JOURNÉE NATIONALE  
DU TIMBRE 1974



JOURNÉE DU TIMBRE 1974

Editions J. F.



PREMIER JOUR D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

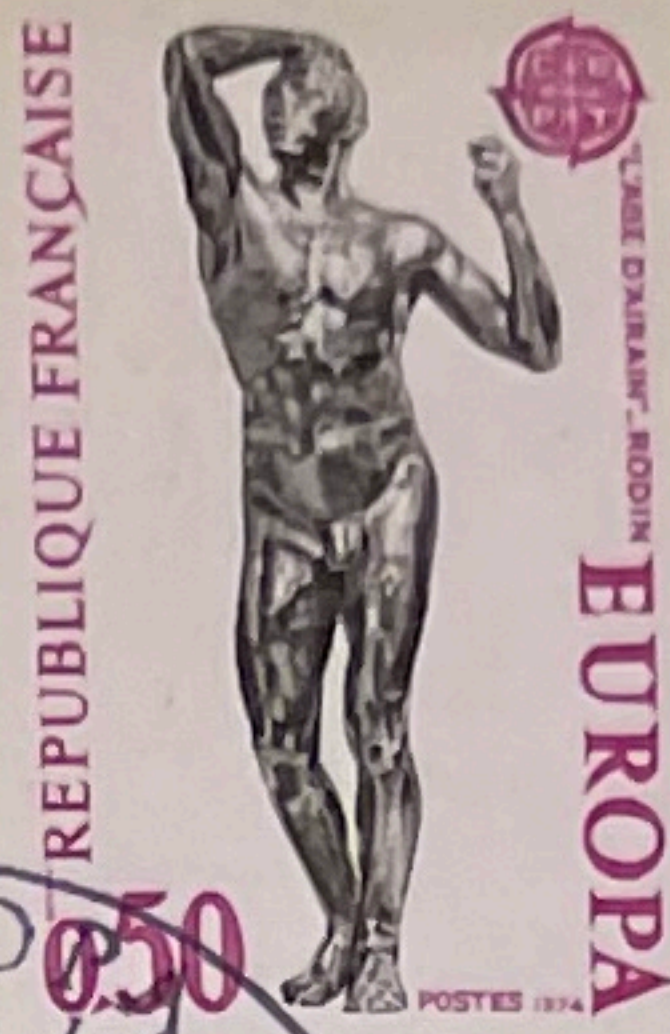
# EUROPA

PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



LE PENSEUR

Editions J. F. Courbevoie  
C. by Spadem



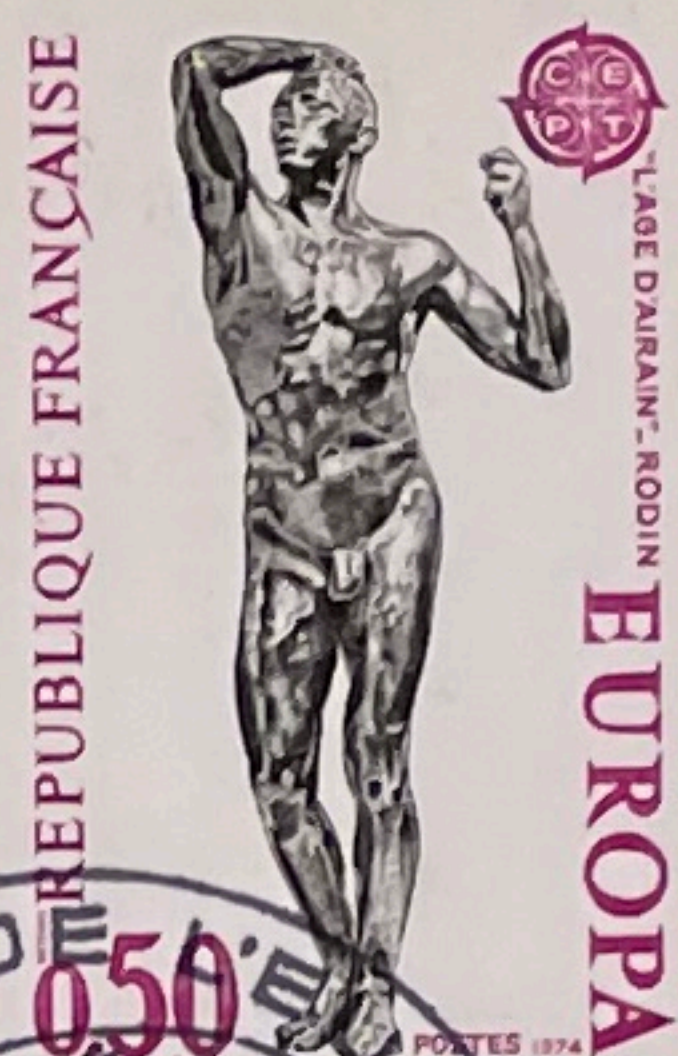
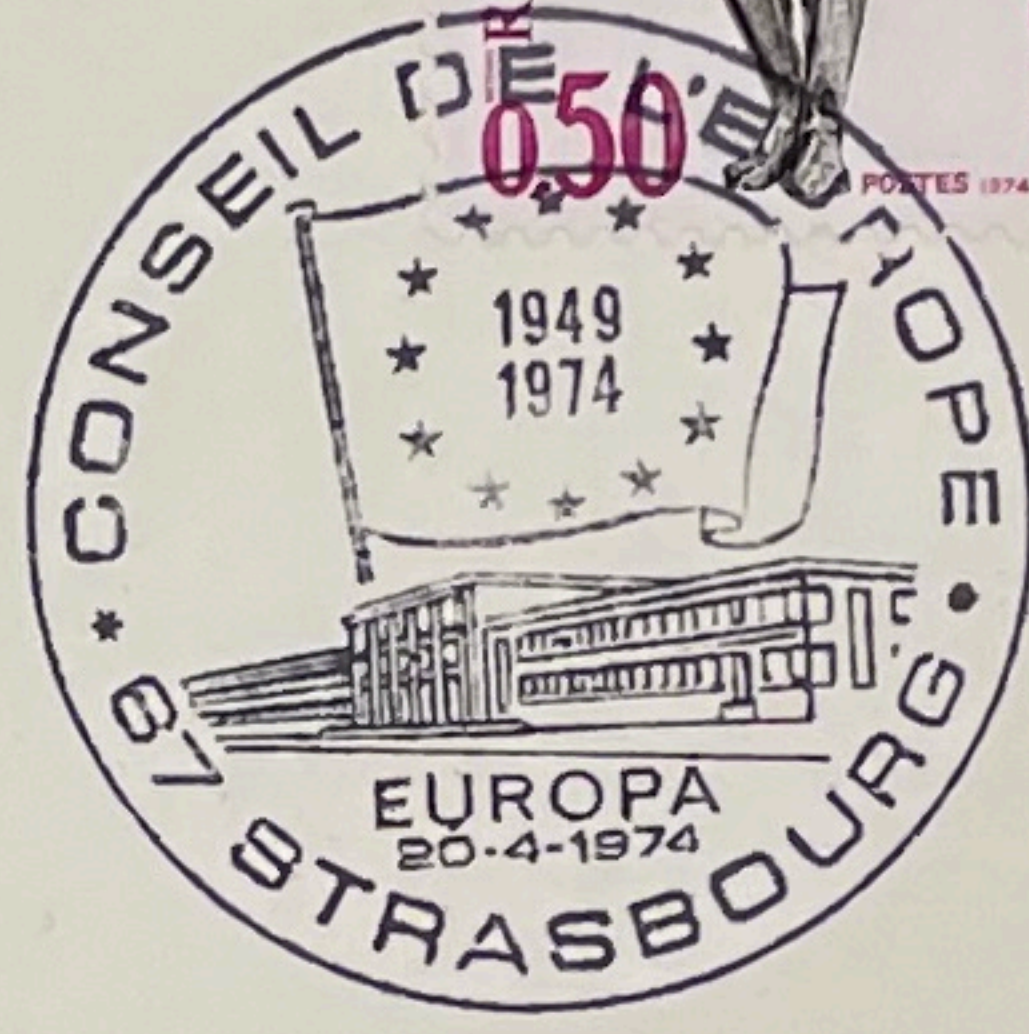
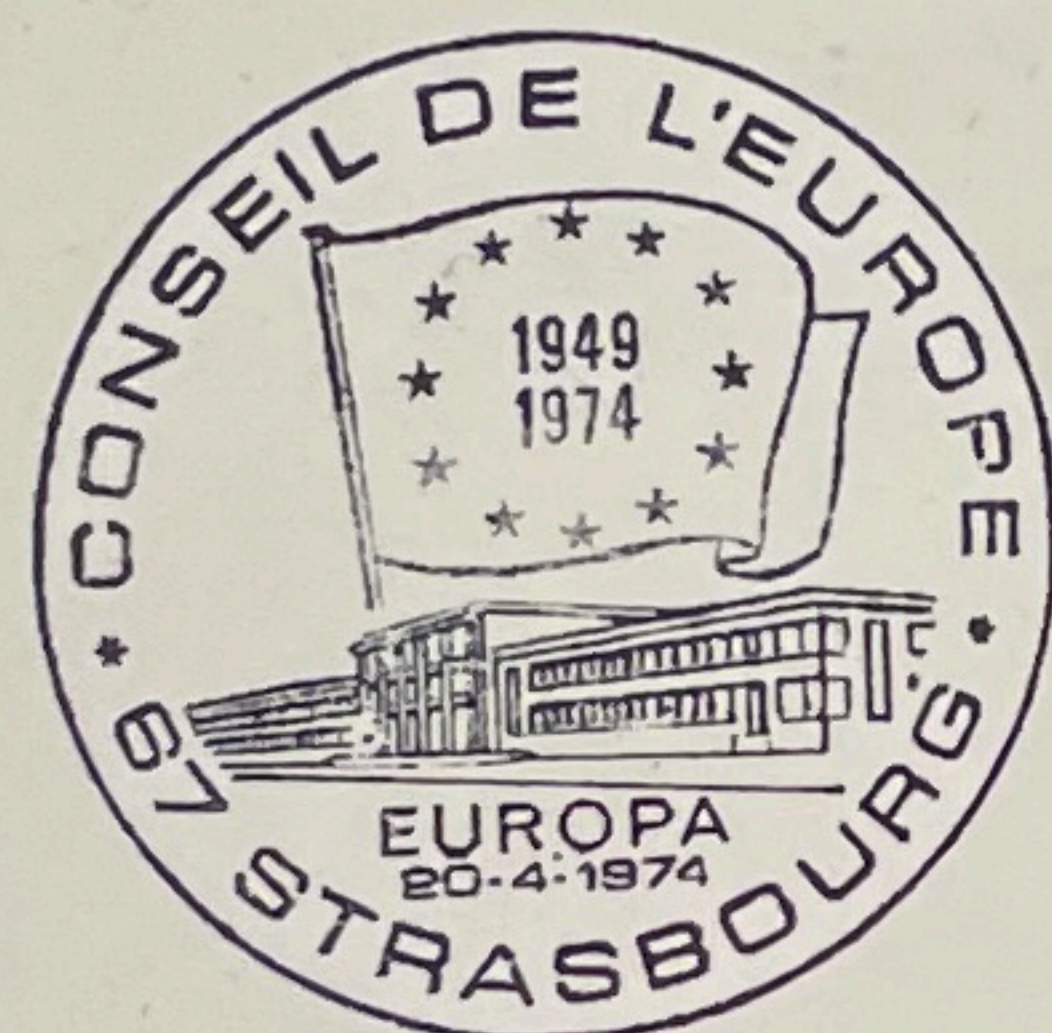
# EUROPA

PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



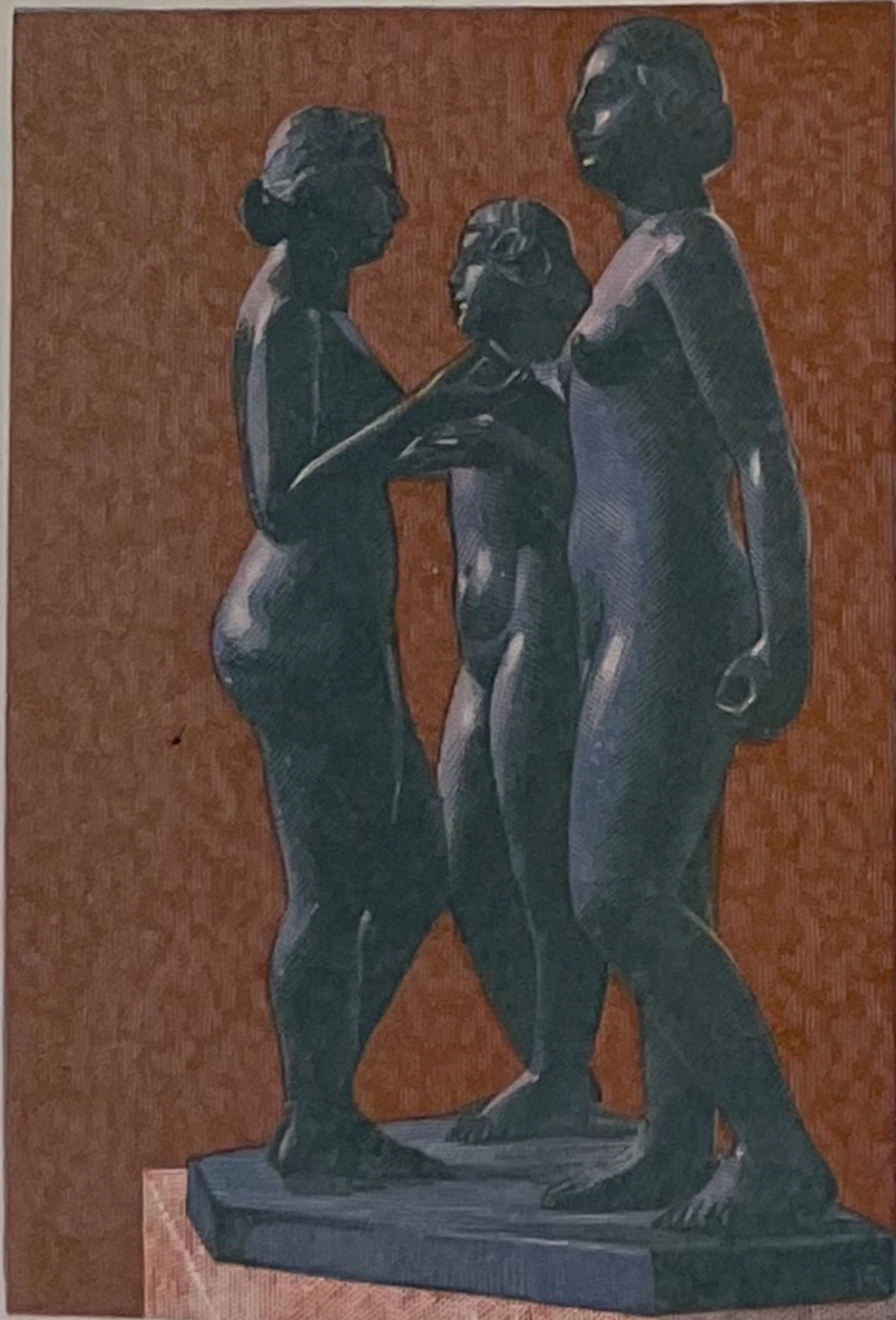
LE PENSEUR

Editions J. F. Courbevoie  
C. by Spadem



# EUROPA

PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



LES 3 NYMPHES

Editions J. F. Courbevoie  
C. by Spadem

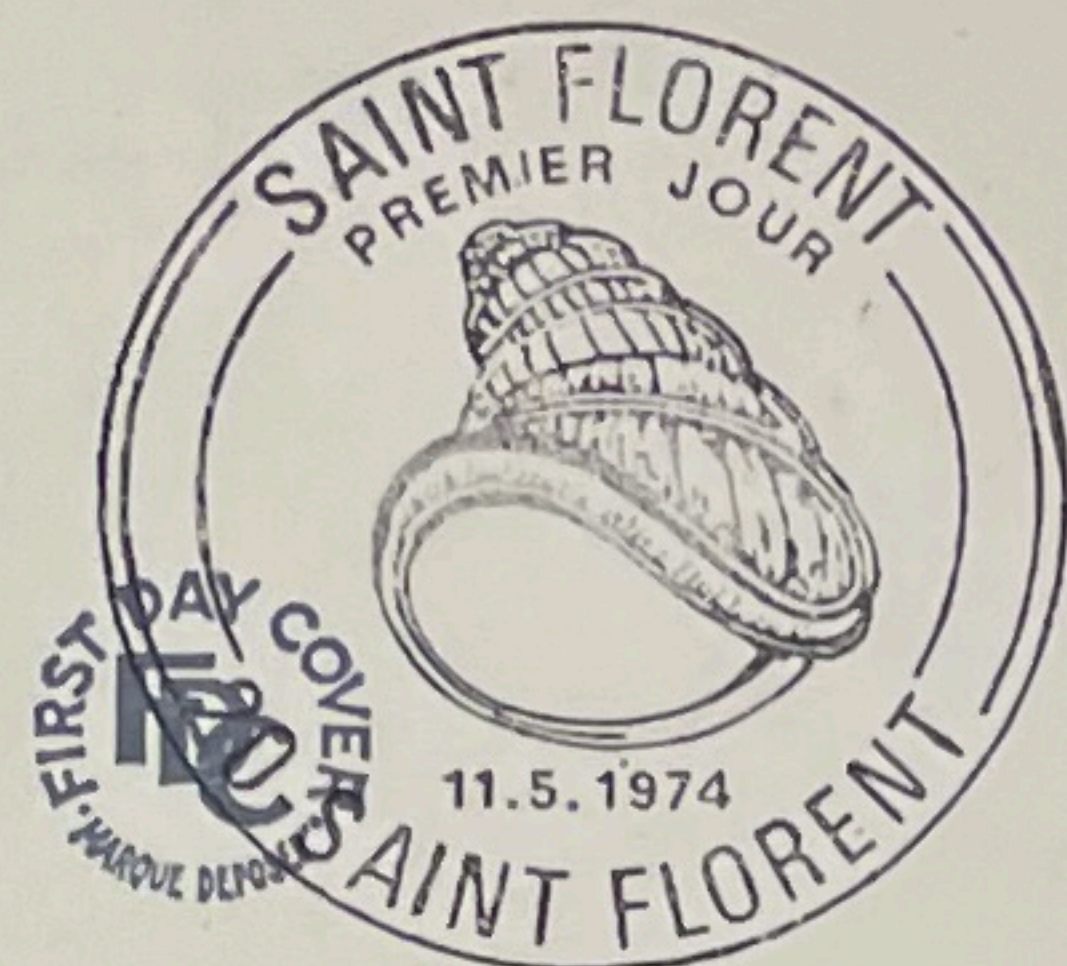


**SAINT-FLORENT (Corse)**



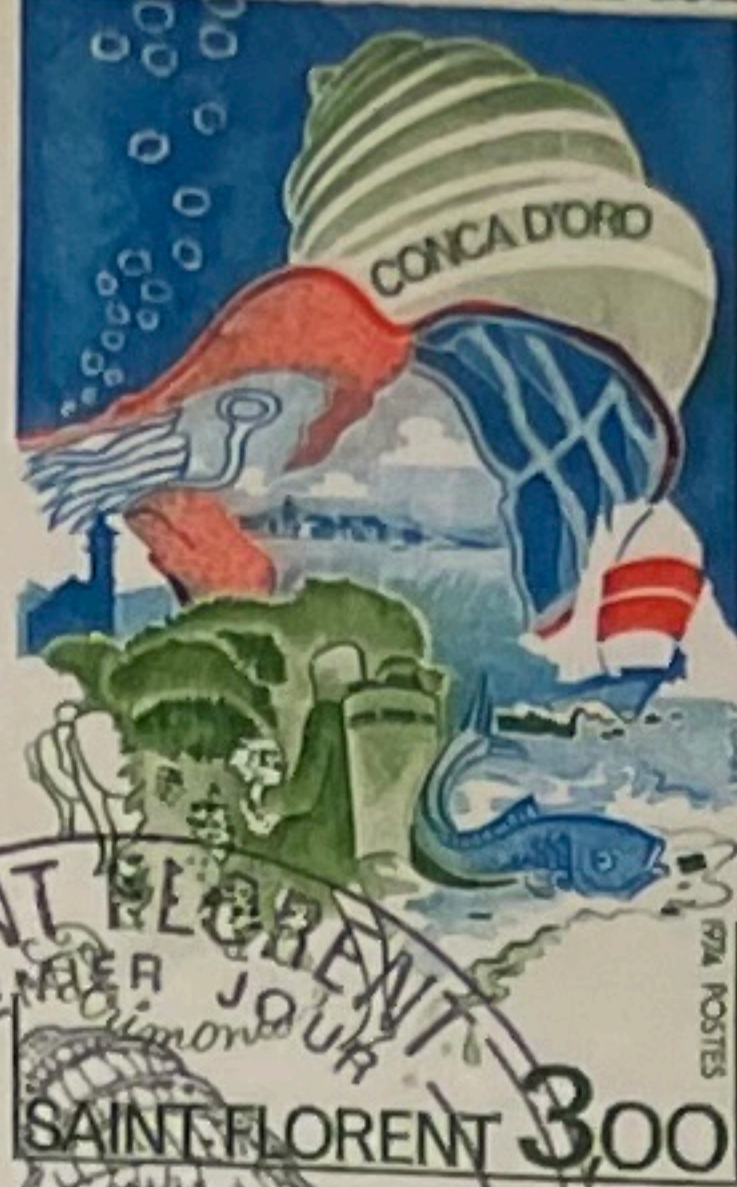
**Le Port**

Editions J. F. Courbevoile



**PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER**

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**Le Général KœNIG  
né à Caen en 1898**

**PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER**



Editions J. F. Courbevoile



**PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER**



Editions J. F. Courbevoile



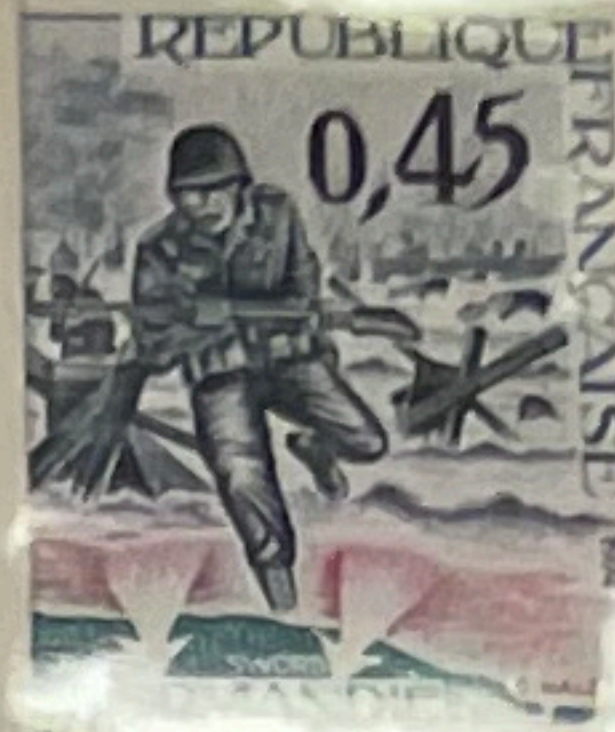
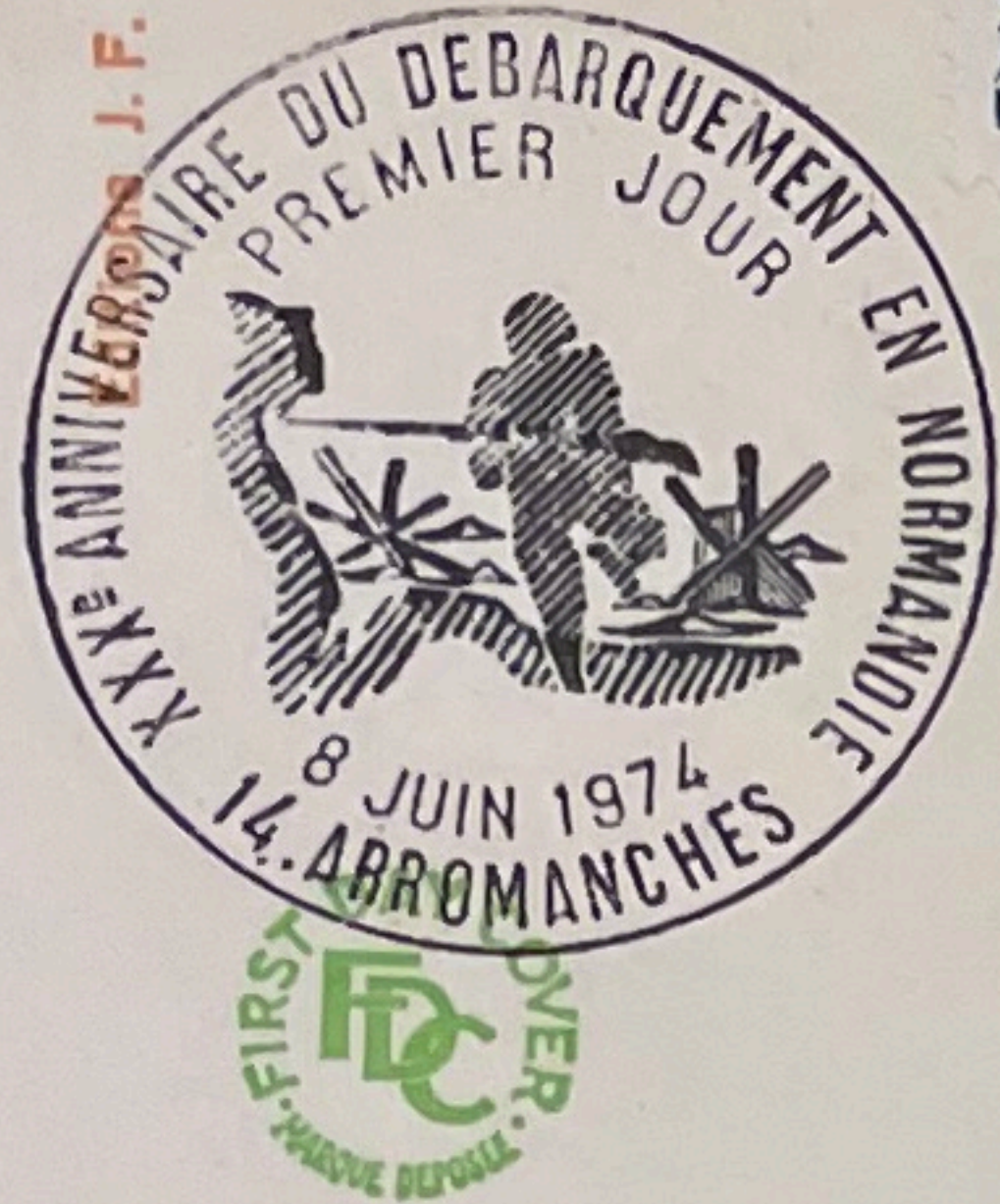
**Le Général KœNIG  
né à Caen en 1898**

XXX<sup>e</sup> Anniversaire du débarquement en Normandie



J. GAUTHIER.

Éditions J. F. Courbevoile



PREMIER JOUR D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

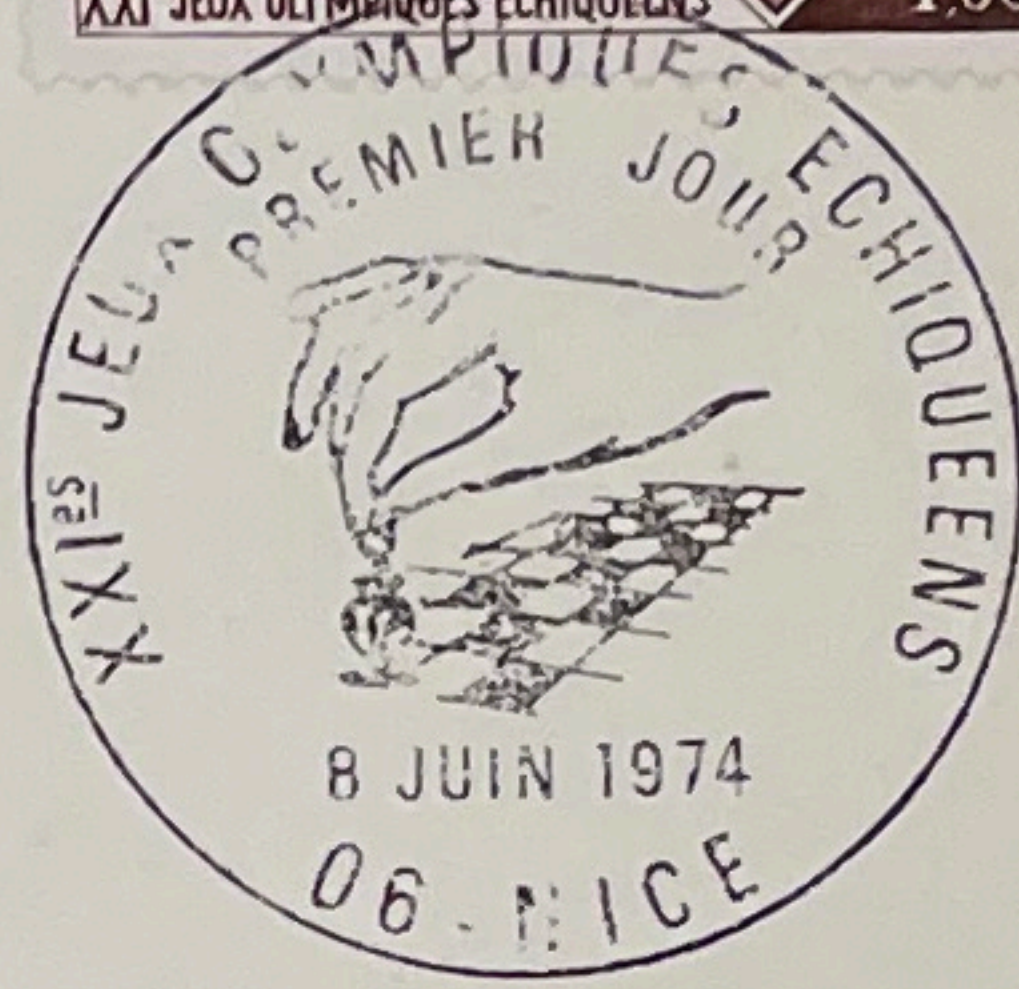
JEUX OLYMPIQUES D'ÉCHECS



NICE. 1974



Éditions J. F. Courbevoile



PREMIER JOUR D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

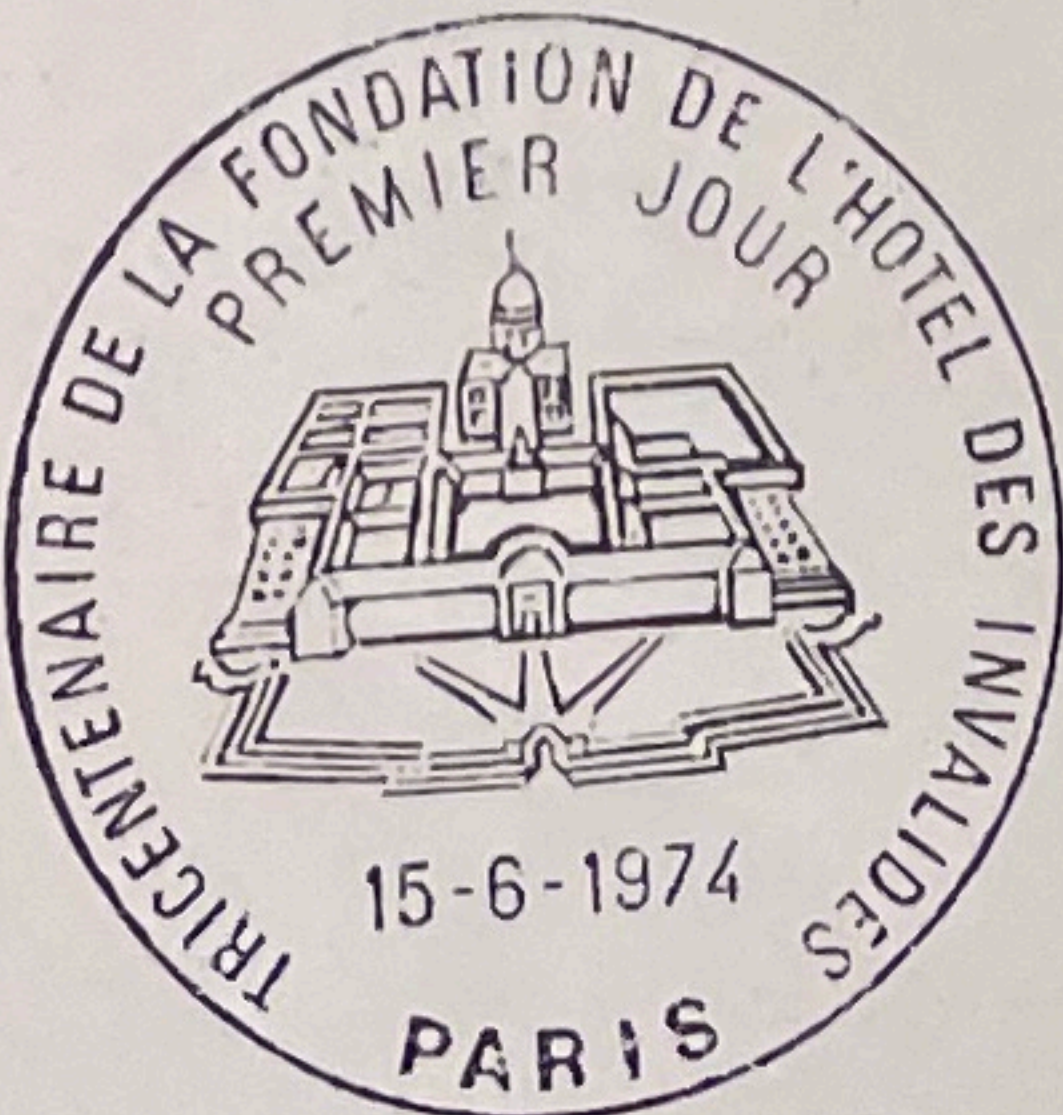


3<sup>e</sup> Centenaire de la Fondation de l'Hôtel des Invalides à Paris

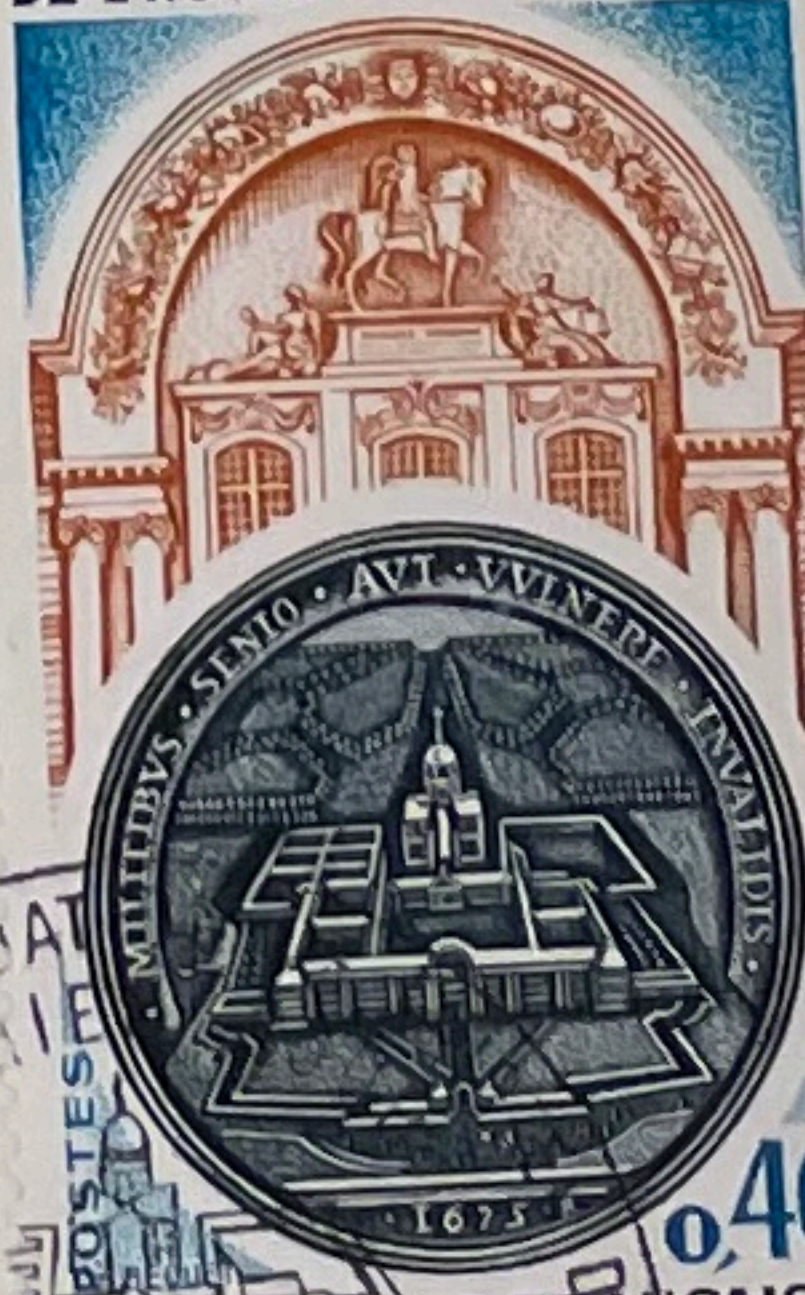
PREMIER JOUR D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



Éditions J. F. Courbevoile



TRICENTENAIRE DE LA FONDATION DE L'HOTEL DES INVALIDES



Les Grandes Réalisations Françaises

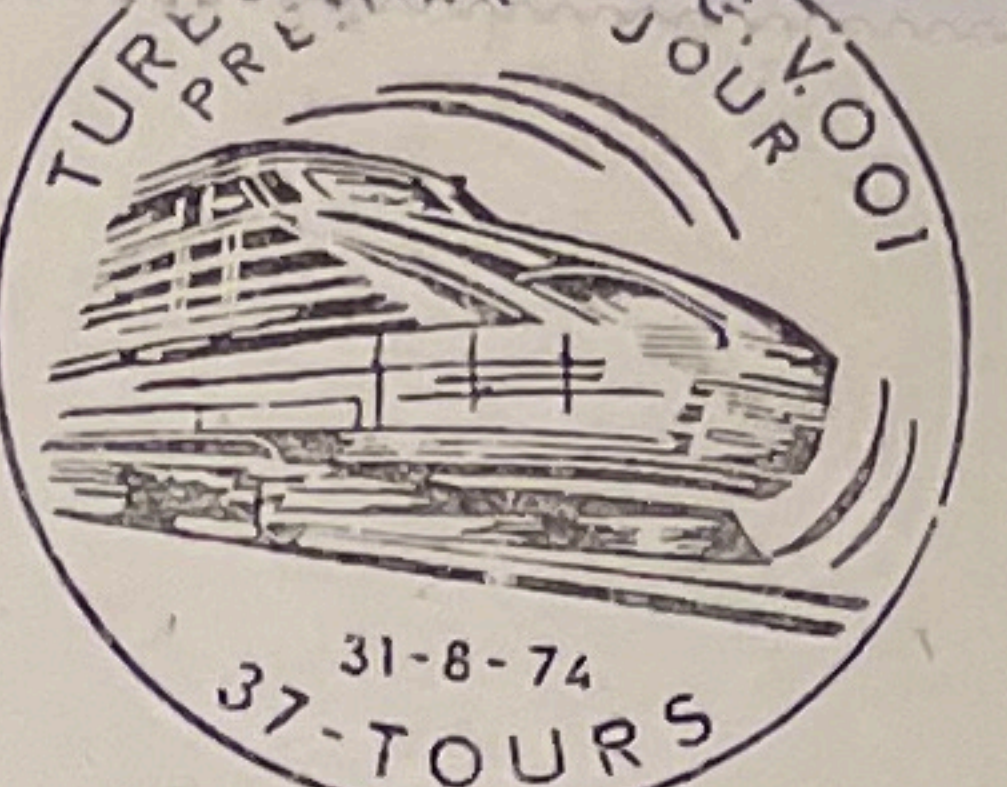
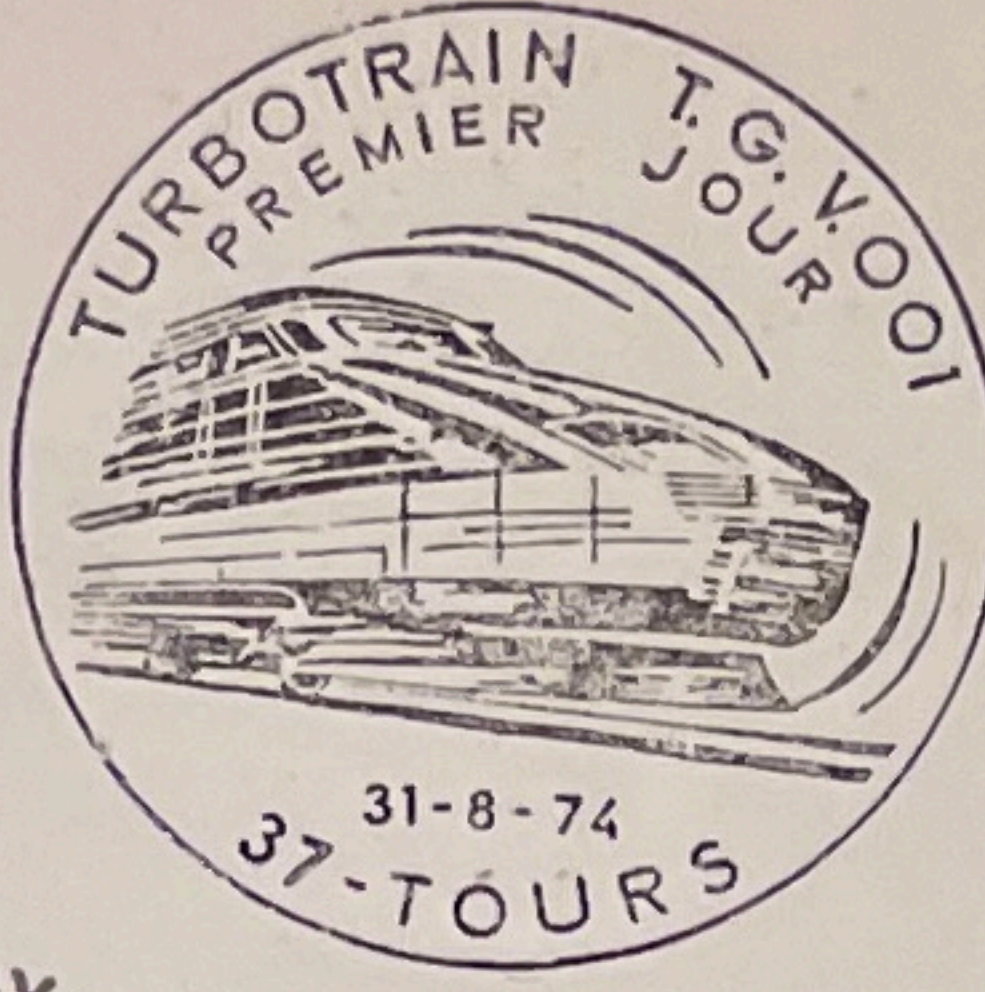


LE TURBOTRAIN

Editions J. F. Courbevoile



PREMIER JOUR D'ÉMISSION FIRST DAY COVER



PAYSAGES DE FRANCE



La Vallée du Lot

PREMIER JOUR D'ÉMISSION FIRST DAY COVER

Editions J. F. Courbevoile



Copyright A.D.A.G.P. 74



L'ESPOIR DE MIRÓ



PREMIER JOUR D'ÉMISSION FIRST DAY COVER

ARPHILA 75 PARIS



# CENTENAIRE



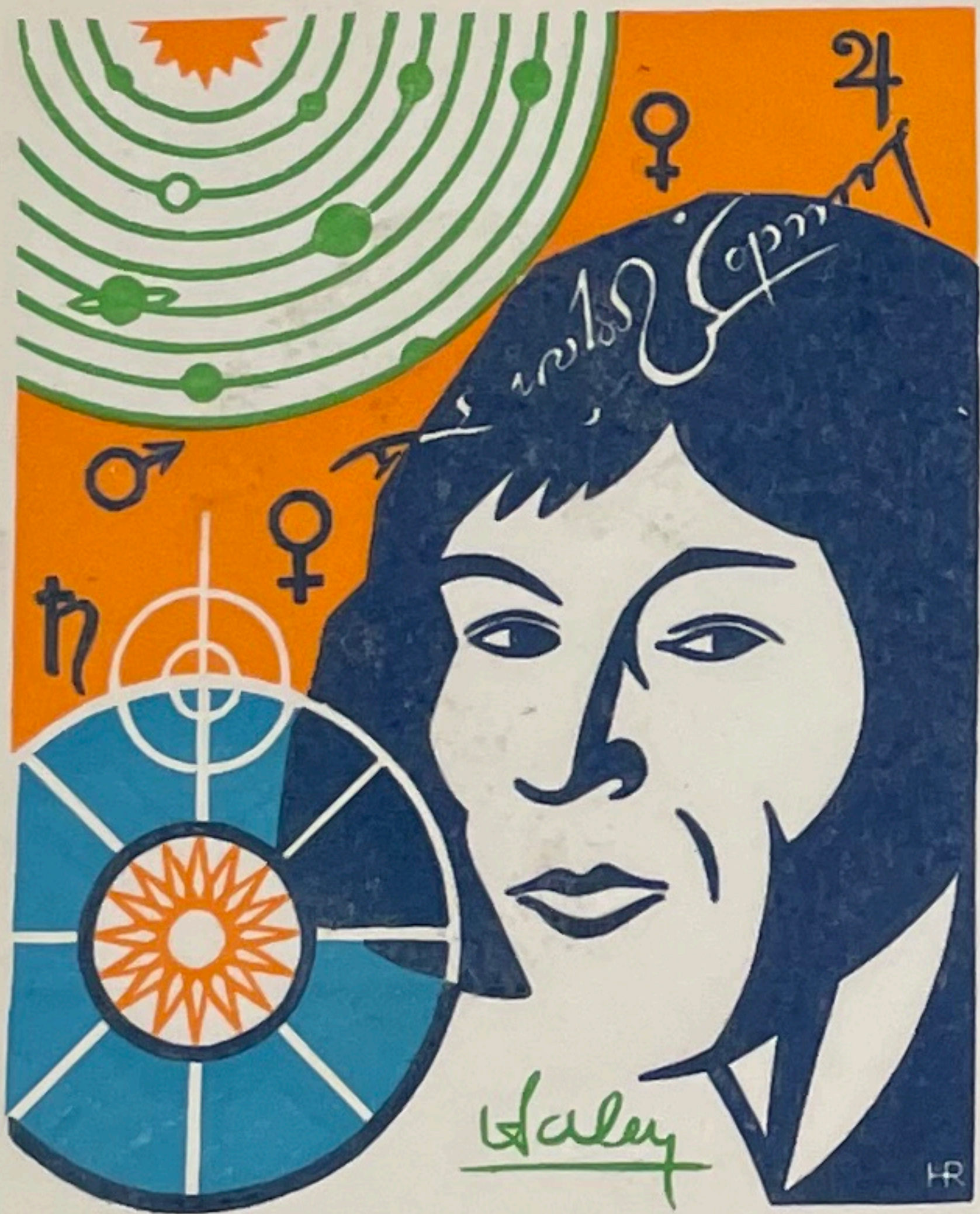
1874  
1974  
AUFSCHEIDER  
DE L'UNION POSTALE  
UNIVERSELLE

PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER

Editions J. F. Courbevole



# NICOLAS COPERNIC

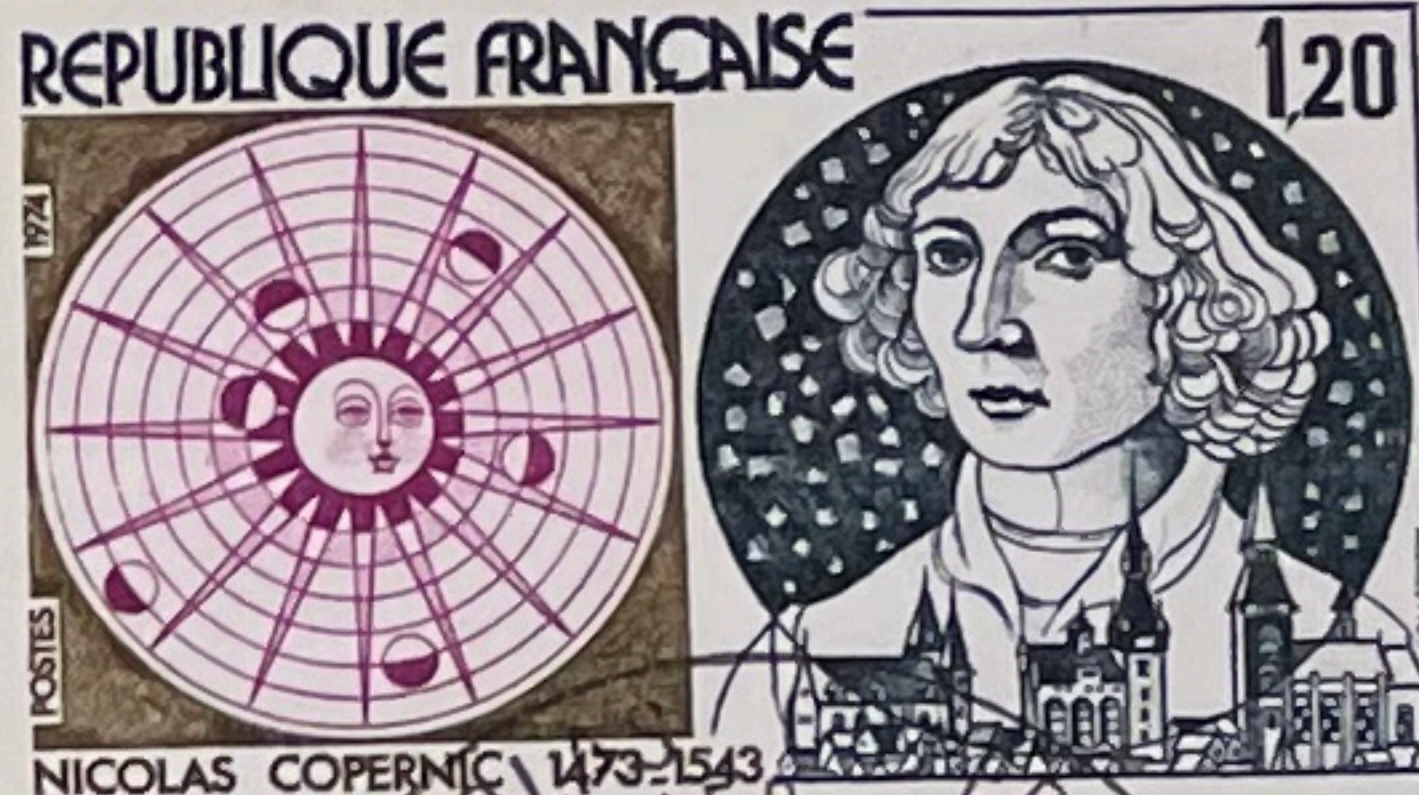


500<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance

PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



Editions J. F. Courbevole



# SAINT-NICOLAS-DE-PORT

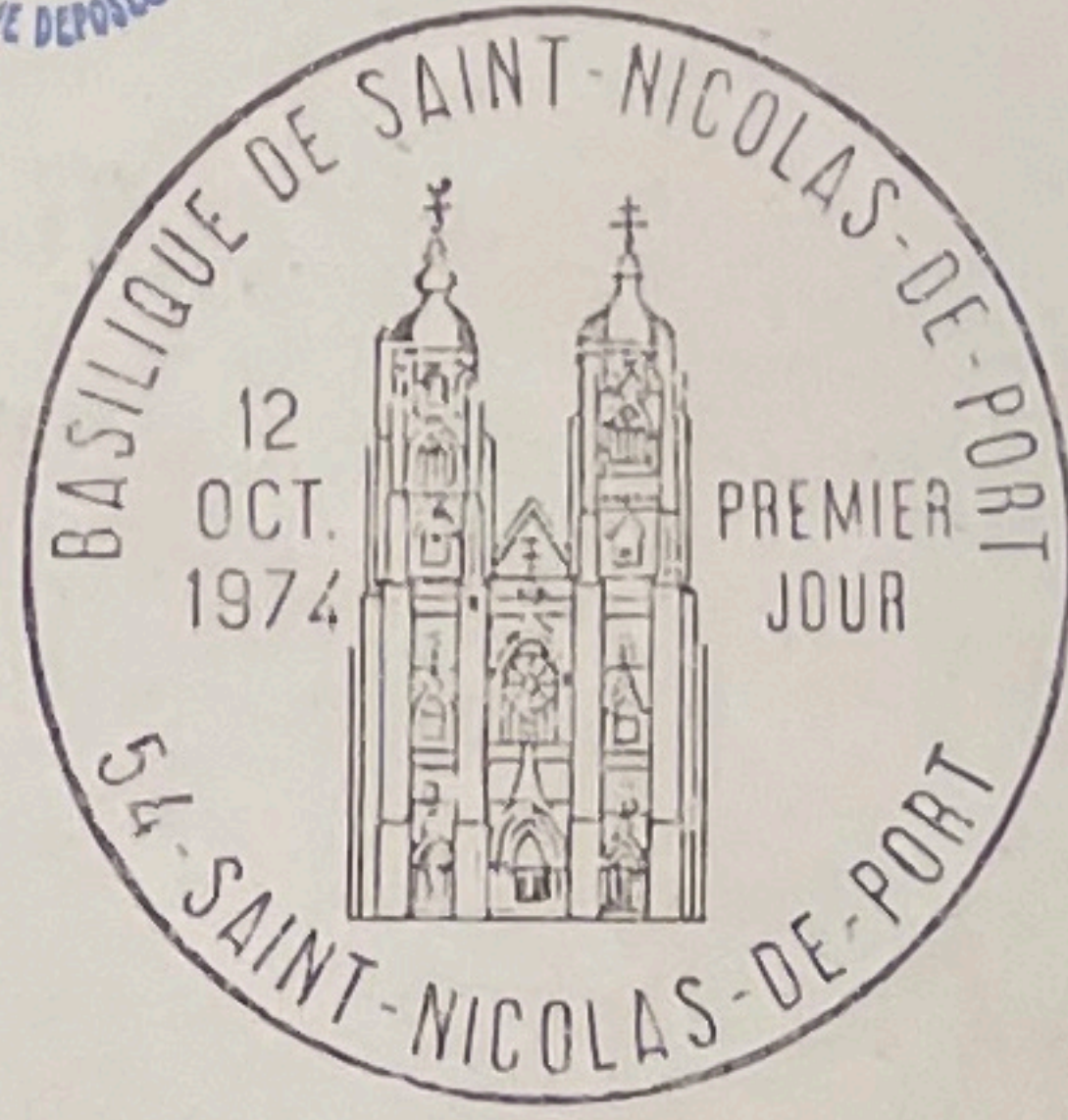


L'intérieur de la Basilique

PREMIER JOUR  
D'ÉMISSION  
FIRST DAY COVER



Editions J. F. Courbevole



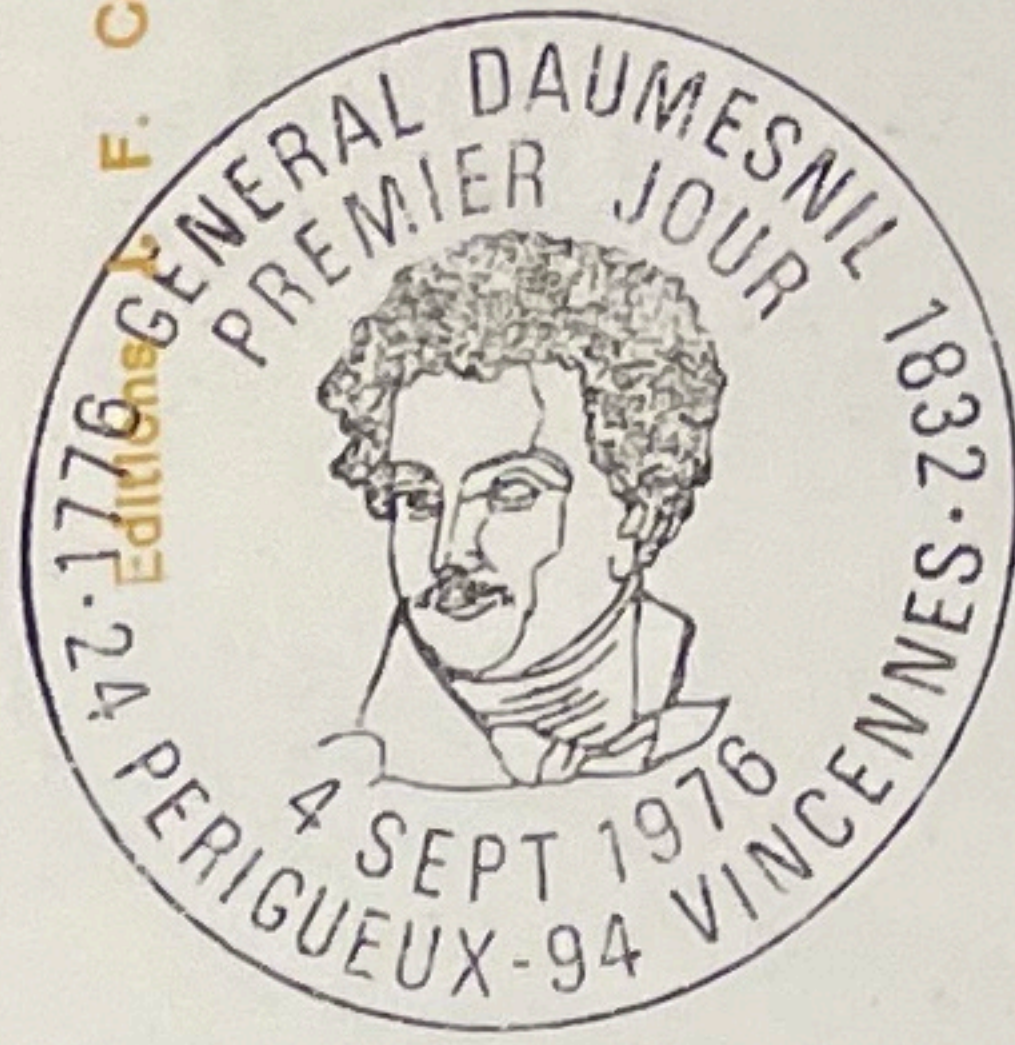
CÉLÉBRITÉS 76



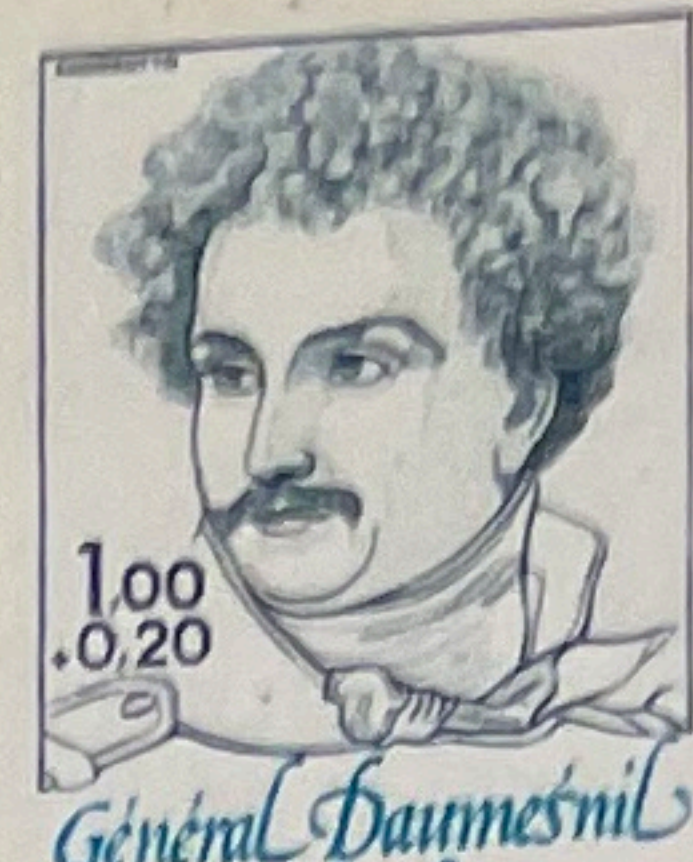
Général Pierre DUMESNIL, né à Périgueux en 1776, mort à Vincennes où il fut gouverneur en 1832.



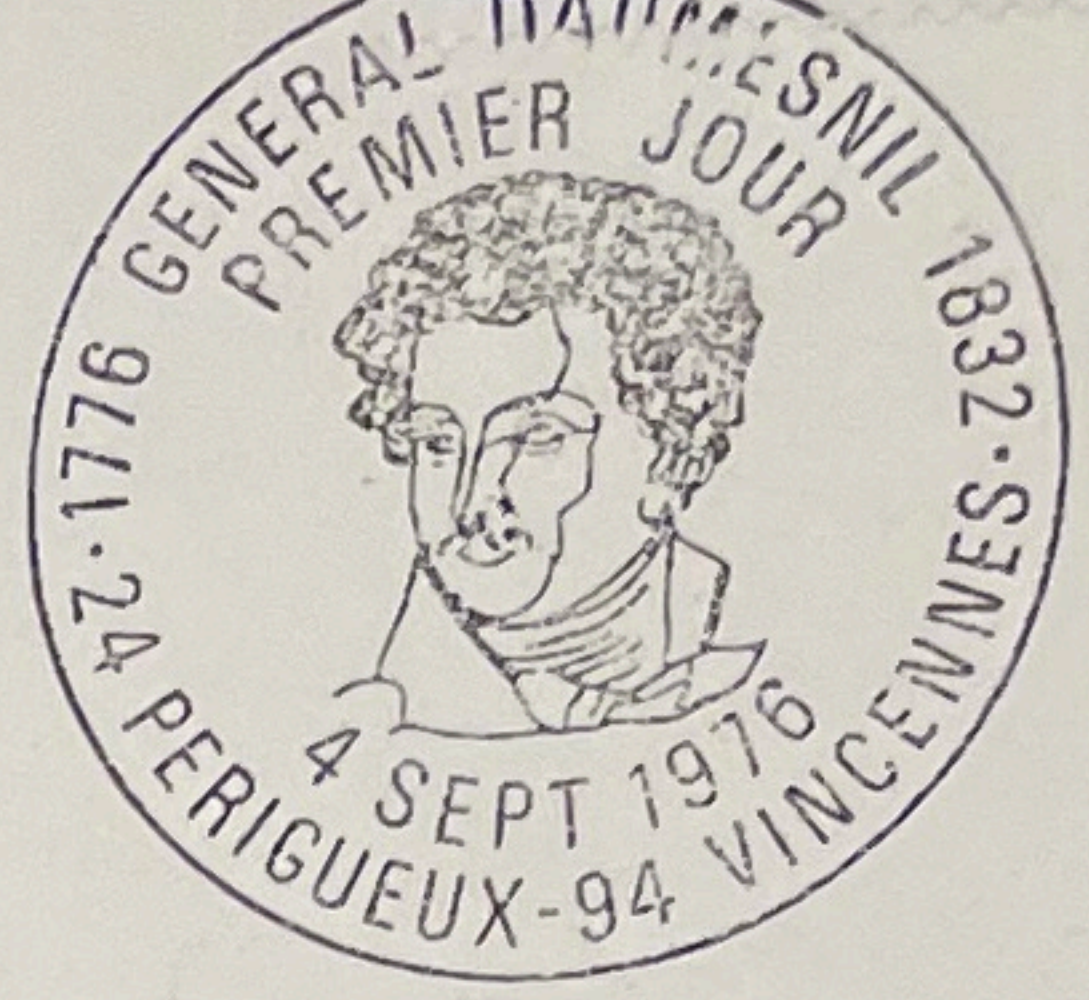
F. Courbevoie



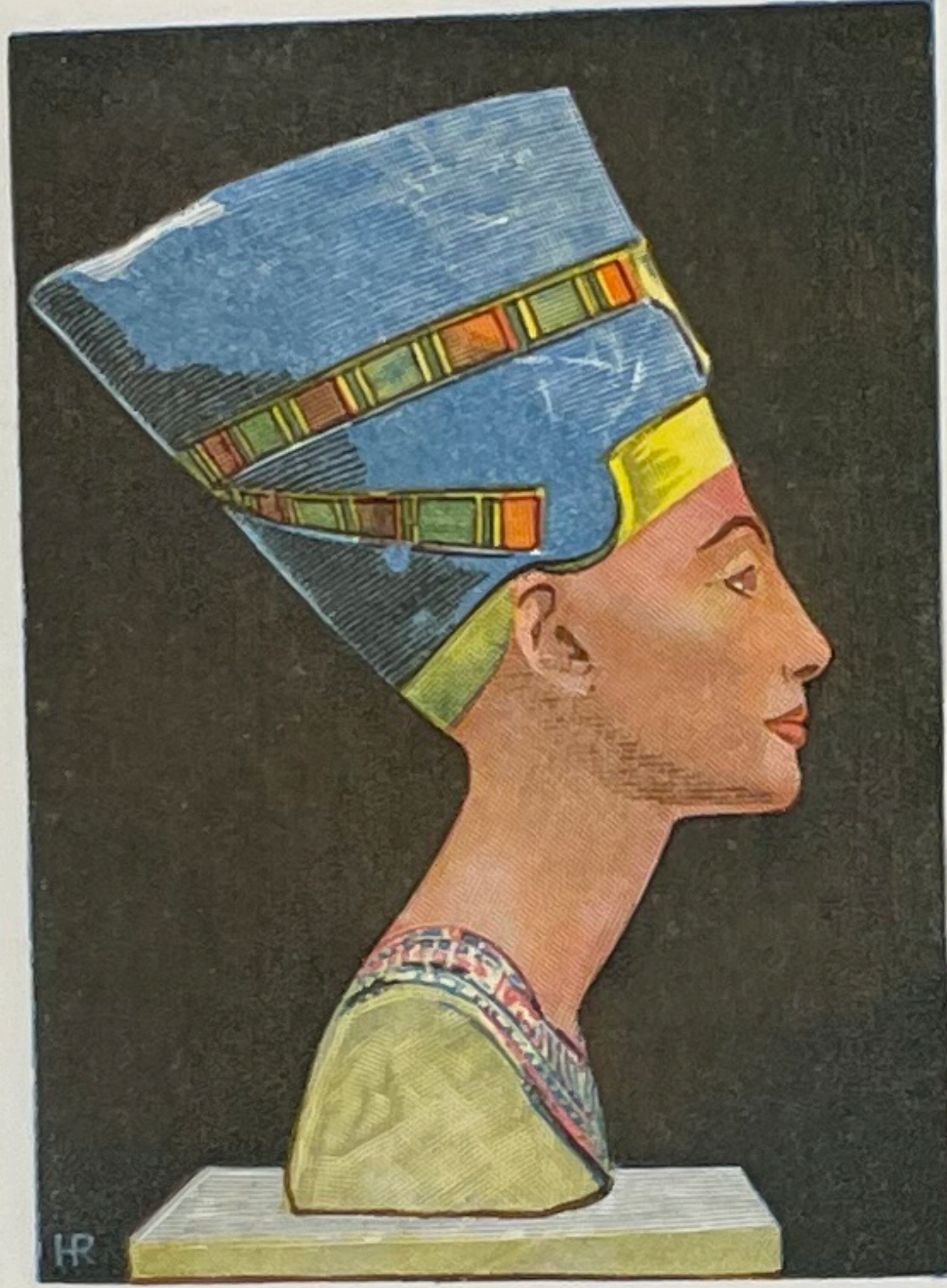
PREMIER JOUR D'ÉMISSION FIRST DAY COVER



Général Dumesnil 1776-1832 France-1976-Postes



Exposition « Ramsès II »



La Reine Néfertiti

PREMIER JOUR D'ÉMISSION FIRST DAY COVER

Editions J. F. Courbevoie



Les artistes de notre temps



Nelge à Valberg

D'après CARZOU

Copyright ADAGP 76

Editions J. F. Courbevoie



PREMIER JOUR D'ÉMISSION FIRST DAY COVER





collection philatélique  
des  
PTT DE FRANCE

n°01-83 - mars 1983

# Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dessiné par Maurice Bourgeat

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 8 janvier 1983  
à Marseille (Bouches-du-Rhône)

Vente générale le 10 janvier 1983

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente la particularité de posséder deux grands pôles d'attraction : Marseille, premier port marchand français, et Nice, capitale de la plus grande région touristique de France après Paris et ses environs. Mais de Briançon aux îles d'Hyères et de Menton à Arles, partout règne en maître incontesté le soleil du Midi, orgueil légitime de tous les méridionaux, synonyme aujourd'hui de douceur de vivre, qui demain signifiera sans doute inépuisable source d'énergie.

Chacun des départements de cette région a conservé son caractère bien à lui. Avec des altitudes s'échelonnant de 500 à 4 000 mètres les Hautes-Alpes ne peuvent ni renier leur nom, ni oublier leur ancienne appartenance au Dauphiné. Les Alpes-de-Haute-Provence qui culminent dans la chaîne du Parpaillon à plus de 3 000 mètres sont avec leurs plateaux ensoleillés couverts de lavande, d'aspect typiquement méditerranéen. Ancienne terre pontificale, le Vaucluse, aujourd'hui enrichi par l'irrigation, a gardé l'empreinte de la munificence des papes

qui l'habitèrent. Dans les Bouches-du-Rhône, Arles la Camarguaise, Aix la Romaine et Marseille la Grecque traduisent l'âme de la Provence. La fascinante beauté des Maures et de l'Estérel, la sauvage grandeur des gorges du Verdon, ne peuvent faire oublier ni la fierté de Toulon veillant sur la plus redoutable flotte de guerre française, ni la douceur paradisiaque des îles et des plages du Var. Quant aux Alpes-Maritimes elles possèdent le privilège unique d'offrir à leurs adorateurs la joie des sports d'hiver à Valberg et les séductions de ce haut lieu du tourisme international qu'est la Riviera française.

Cette façade méditerranéenne de la France n'est pas seulement le royaume de la pétanque, du "farniente" estival de la Côte et des héros de Marcel Pagnol, c'est aussi, et surtout, une riche terre agricole (produits maraîchers, fruits, vins, élevage des ovins, production florale, oliveraies, etc.), et une active région industrielle (mines de bauxite, corps gras, savons, semoule et pâtes alimentaires, agro-alimentaires, salines, chimie, alumine, spath, fluor, engrais,

fonderies, chaudronneries, etc.). Cette région, pour ne citer que quelques exemples, fournit plus de 60 % de lignite français (bassin de Gardanne), 12 % de l'acier (complexe sidérurgique de Fos-sur-Mer), 10 % de l'aluminium, un tiers environ de la construction navale (chantiers de La Ciotat), un quart environ des produits dérivés du pétrole (les installations de Lavéra et de Berre occupent le second rang en France). Rappelons aussi que le Centre d'Études Nucléaires de Cadarache est universellement connu, que la recherche médicale est très active à Marseille, qu'avec les usines I.B.M. de La Gaude, les industries les plus modernes sont présentes et que, pour la plus grande joie des gourmands 90 % des fruits confits consommés en France sont préparés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ministère des P.T.T. ● 1983 - N° 1

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration.

A1 83 601

# André Messager

1853-1929



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Pierre Forget

Format vertical 22 × 36  
(dentelé 13)

Vente anticipée le 15 janvier 1983  
à Montluçon (Allier)

Vente générale le 17 janvier 1983

C'est en tenant la grosse caisse de la fanfare de son collègue qu'André Messager (Montluçon 1853 - Paris 1929) qui devait devenir un des maîtres de la musique légère française, a débuté tout jeune dans l'art musical. Son premier professeur, Albrecht, séduit par les aptitudes exceptionnelles de ce garçon particulièrement doué, le fit entrer, en 1889, à l'école Nidermeyer. C'est là qu'il eut la chance d'avoir pour maîtres Camille Saint-Saëns et Clément Loret, un organiste distingué dont il fut le meilleur disciple.

En 1874, Messager succéda à son ami Gabriel Fauré à l'orgue de chœur de l'église Saint-Sulpice. Deux ans plus tard, la Société des Compositeurs lui décernait une médaille d'or pour une "Symphonie" que jouèrent les Concerts Colonne. Désormais connu, le jeune musicien devint successivement chef d'orchestre à l'Eden-Théâtre de Bruxelles (1880), organiste à l'église Saint-Paul-Saint-Louis (1881) et maître de chapelle (1882) à Sainte-Marie des Batignolles. En 1883, l'éditeur Enoch fait appel à lui pour terminer la partition de "François

les Bas Bleus", laissée inachevée par son auteur, le compositeur F. Bernicat. Joué aux Folies-dramatiques cet opéra-comique remporta un succès triomphal.

Quelques années plus tard, la chance, à nouveau, sourit à Messager. Vaucorbeil, le directeur de l'Opéra de Paris, cédant aux pressions amicales de Saint-Saëns, accepta de monter les "Deux Pigeons" un ballet qui compte parmi les œuvres qui furent le plus souvent jouées sur cette scène prestigieuse. Dès lors, les succès se suivent sans interruption. C'est une cascade d'opérettes, dont on chante partout les refrains alertes et spirituels. "Les Bourgeois de Calais" (1888), "La Basoche" (1890), "Madame Chrysanthème" (1893), "Les P'tites Michu" (1897), "Véronique" (Paris 1898-Londres 1903-New York 1908), "Fortunio" (Monte-Carlo 1914), "Monsieur Beaucaire" (Londres 1918), "L'amour masqué" (1923) qui lui permet de mettre en valeur la jolie voix d'Yvonne Printemps, "Coups de roulis" (1928).

En 1908, Messager accédait à la direction de l'Opéra. En 1926 il entrait à

l'Institut, l'année suivante il devenait Commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur. Ces hautes distinctions récompensaient le talent d'un artiste savant et raffiné qui par sa science de l'orchestration et la qualité de ses mélodies a su, dans un genre trop souvent - et bien à tort - considéré comme mineur, traduire la joie, la mélancolie, la tendresse et l'amour, et montrer que l'esprit, cette qualité éminemment française, pouvait être à la fois raison et harmonie.

Ministère des P.T.T. ● 1983 - N° 2

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration.

A1 83 602

# Hector Berlioz

1803-1869



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Pierre Forget

Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 22 janvier 1983  
à la Côte Saint André (Isère)

Vente générale le 24 janvier 1983

Dans l'histoire de la musique Hector Berlioz apparaît tel qu'il fut dans la vie, un personnage d'exception, tour à tour sublime, grandiose et déroutant, un de ces monstres sacrés, admirables et incompris, qui partout où ils passent laissent derrière eux une trace fulgurante mais qui meurent sans laisser d'héritier. "Il y a en moi, a-t-il écrit, tant de champs ravagés, de palais déserts, de ruines déjà froides que je cherche partout le mouvement et la vie". C'est à cette quête incessante de tout ce qui vibre, éclate, terrifie, émeut, transporte, grandit en apothéose, qu'il a consacré sa vie de romantique révolté.

La France bourgeoise de Louis-Philippe qui se complaisait dans les élégies pleurnichardes de poètes valétudinaires et qui applaudissait les mélodrames italianisants de Meyerbeer, n'a pas compris le sombre génie égocentrique d'un Berlioz exprimant par l'intermédiaire d'une orchestration puissante les souffrances, les passions et les désespoirs d'un cœur tourmenté. Les

échecs qui jalonnent sa carrière en portent témoignage. "Benvenuto Cellini" (1838) fut sifflé. Le public n'accorda que mépris et indifférence à "Roméo et Juliette" (1839). L'exécution de la "Symphonie funèbre et triomphale" (1840) composée à l'occasion de l'inauguration de la Colonne de Juillet fut troublée par les huées de l'auditoire. L'admirable "Damnation de Faust" (1846) rencontra l'indifférence d'un public prévenu contre l'auteur.

Ceux qui reprochent à la musique de Berlioz ce qu'ils appellent son "insuffisance vocale" se méprennent grossièrement. Ils oublient qu'une de ses partitions, jouée sur un piano ou chantée par un artiste isolé peut paraître terne, mais que confiée à un orchestre elle devient éclatante. Ces détracteurs feignent d'ignorer que Berlioz, qui écrivit en 1844 le "Traité de l'instrumentation", est en fait "l'inventeur" de l'orchestre moderne. Ils ne veulent pas savoir que nul mieux que le compositeur des "Troyens" n'a combiné les timbres pour

obtenir un langage musical coloré et puissamment évocateur.

Cet inoubliable génie fut un homme solitaire. En vain chercha-t-il à l'étranger la gloire que la France refusait de lui reconnaître. "Je me trouve, dit-il à la fin de sa vie, si vieux, si fatigué, si pauvre d'illusions!". Le 8 mars 1869, la mort qu'il appelait, tout en la redoutant, s'empare de lui. Il avait 66 ans, et par une de ces ironies dont le destin a le secret, celui qui fut peut-être le plus grand musicien né sur le sol français, avait vu le jour le 11 décembre 1803, à la Côte-Saint-André (Isère) dans un village où l'on ne trouvait aucun piano et dans une famille dédaignant la musique; ni son père, un riche médecin, ni sa mère ne savaient solfier.

Ministère des P.T.T. ● 1983 - N° 3

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration.

# Brantôme



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Pierre Béquet

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 5 février 1983  
à Brantôme (Dordogne)

Vente générale le 7 février 1983

Petite cité du Périgord vert bâtie dans une île ceinturée par les eaux claires et chantantes de la Dronne qu'égratignent les saules de la promenade des Terrasses et qu'enjambe près d'un délicieux pavillon Renaissance le pont Condé datant du XVI<sup>e</sup> siècle, Brantôme est de ces lieux privilégiés où l'expression "douceur de vivre" prend toute sa signification.

La légende veut que ce soit Charlemagne qui, en 769, ait déposé au pied de la falaise calcaire que baigne la rivière, les reliques de l'un des saints Innocents. Au cours des âges, l'abbaye bénédictine chargée de veiller sur ce précieux trésor fut maintes fois reconstruite et remaniée. Les bâtiments actuels, froids et sévères, datent des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Sous le Second Empire à la demande de Prosper Mérimée alors inspecteur général des Monuments historiques, et grâce aux études de Viollet-le-Duc, ils ont été restaurés par l'architecte Paul Abadie (1812-1884). De nos jours, un petit musée renfermant notamment les toiles d'un artiste local, Fernand Desmoulin qui peignait, raconte-t-on sous l'empire d'un médium, occupe quelques salles de cette abbaye.

L'église abbatiale, rectangulaire, manque de chaleur. Son intérêt architec-

tural tient principalement à la présence de voûtes dites angevines, très bombées, s'appuyant sur des piles romanes ornées de chapiteaux sculptés.

Ainsi que le montre le timbre émis par l'Administration des P.T.T., le clocher haut de 35 mètres, remarquable édifice roman du XI<sup>e</sup> siècle domine la ville et l'ensemble conventuel. Directement construit sur la falaise, il s'élance vers le ciel par étages successifs qui montent en se rétrécissant jusqu'à la pyramide à quatre pans couronnant la salle où se trouvent les cloches. Dans cette construction certaines pierres travaillées pourraient remonter aux époques carolingienne et mérovingienne. Toutefois c'est la salle basse à coupole, dont le voûtement est d'une conception originale qui retient le plus l'attention des archéologues.

On ne peut pas parler de l'abbaye de Brantôme sans évoquer le curieux personnage qui par faveur du roi Henri II dont il était l'un des familiers, fut l'abbé séculier de cette vénérable maison. Pierre de Bourdeille (né vers 1540, mort en 1614), baron de Richemont et seigneur de Brantôme fut, au cours d'une vie trépidante et colorée, étudiant à Paris et à Poitiers; accompagnateur de Marie Stuart en Écosse; serviteur du

roi espagnol Philippe II; membre de la petite cour qui à Madrid gravitait autour d'Elisabeth de France, fille d'Henri II et reine d'Espagne; homme de guerre pourfendant avec autant de courage que de plaisir, les Huguenots, les Turcs et les Barbaresques en France, à Malte et au Maroc; conspirateur discret et diplomate averti à Venise, Milan et Turin; compagnon de chasse d'Henry VIII d'Angleterre et gentilhomme ordinaire à Paris, de la chambre des rois Charles IX et Henri III.

En 1584, une chute de cheval lui brise les reins. Aigri, brouillé avec le roi de France, il se retire dans ses châteaux de Périgord, et à Brantôme s'occupe, sans zèle excessif de son abbaye. Son tempérament d'anecdotier le pousse à rédiger ses mémoires. De sa plume alerte, parfois paillard, toujours imagée, il écrit "*les vies des hommes illustres et des grands capitaines*" et l'ouvrage auquel il doit sa célébrité posthume "*Les mémoires de Messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, contenant la vie des dames illustres de son temps*". Cette œuvre ne devait être publiée en Hollande à Leyde, qu'en 1665.

# Martin Luther

1483-1546



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Jean Pheulpin

Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 12 février 1983,  
à Paris

Vente générale, le 14 février 1983

Martin Luther a vu le jour le 10 novembre 1483 à Eisleben en Thuringe. Il est mort dans cette même bourgade le 18 février 1546. Quelques grandes dates jalonnent sa vie. De 1501 à 1505, il est étudiant à l'Université d'Erfurt; le 17 juillet 1505, il entre au couvent des moines augustins de cette ville; en 1507, il reçoit l'Ordination; en 1510, il séjourne à Rome où il découvre avec indignation la corruption qui règne à la Cour pontificale. De retour en Allemagne, il médite, durant l'hiver 1512-1513 sur "l'Épître aux Romains", de Saint Paul, et il est ainsi conduit à s'interroger sur la valeur de la théologie telle qu'elle est alors enseignée. Cette longue réflexion le mène à condenser sa pensée en 95 "thèses" (thèse : affirmation) qu'il affiche, comme le veut l'usage universitaire de ce temps, à la porte de la chapelle du château de Wittenberg en Saxe. Luther y condamne, sans détours oratoires, le "commerce" des indulgences de pratique courante en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle (indulgence : rémission par l'argent des peines temporelles que méritent les péchés). Sa

première "thèse" ne laisse planer aucune équivoque sur ce qu'il pense : "Notre Seigneur et maître Jésus-Christ en disant "faites pénitence", écrit-il, a voulu que la vie entière des fidèles soit une pénitence".

Cette publication fit scandale. L'archevêque de Mayence dénonça Martin Luther au Saint-Siège. C'est le début d'une longue controverse qui, après maintes péripéties souvent dramatiques, devait entraîner celui que l'on appelait le "moine saxon" à se séparer définitivement de Rome. En janvier 1521, le pape l'excommunia. Dès lors, considérant que l'Église catholique l'a rejeté, Luther abandonne sa condition de moine et se marie en 1525 avec une cistercienne défroquée, Catherine von Bora, qui lui donna trois garçons, et deux filles. Dans le même temps, il organise sa propre Église qui n'admet ni les messes privées, ni les jeûnes, ni la confession, qui ramène à deux (le baptême et la cène) le nombre des sacrements et qui se contente d'un culte

simplifié célébré dans des temples dépouillés de tout ornement. De la Bible, il tire la substance de sa doctrine. Seul, professe-t-il, le sacrifice du Christ sur la croix est à même d'assurer le salut de l'homme. Il n'y a que la foi qui sauve, et c'est Dieu qui, dans sa toute puissance, accorde ou refuse la foi. La religion de Luther repose essentiellement sur la doctrine de la consubstantiation qui veut que dans l'Eucharistie le corps et le sang du Christ soient présents réellement et conjointement à la substance du pain et du vin.

Est-il permis de juger Luther? Ceux qui l'ont suivi en font un homme perpétuellement à la recherche de la sainteté. Ses adversaires le décrivent comme un orgueilleux, prétendant vouloir faire seul son salut. Sans doute est-ce lui qui s'est le mieux défini lorsqu'il écrivit que tout être humain doit "vouloir en toutes choses ce que Dieu veut, vouloir sa gloire, et ne rien désirer pour soi-même, ni ici-bas, ni dans l'au-delà". (Commentaire de l'Épître aux Romains).

Ministère des P.T.T. ● 1983 - N° 5

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

A1 83 605

# L'Alliance française



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Albert Decaris

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 19 février 1983  
à Paris

Vente générale le 21 février 1983

Venus de tous les horizons de la pensée, une poignée d'hommes de culture s'entendent pour proposer aux Français de l'étranger et surtout aux étrangers qui connaissent et estiment notre langue et la civilisation qu'elle exprime, de se grouper, dans tous les pays, pour maintenir et étendre encore cette connaissance et cette estime. Nous sommes en 1883, la France sort d'une cruelle épreuve mais le prestige de sa langue et de sa culture est intact : n'entend-on pas dire parfois que "la flotte britannique et la langue française établissent partout la suprématie européenne?"

Aussi voit-on tout aussitôt naître à Londres, à Rio, à Buenos-Aires, à Tunis, à Stockholm, à New York, à Shang Haï et ailleurs ces "lumières de la France" que sont les Alliances françaises. A Paris, un modeste secrétariat général encourage ces fidélités dont le nombre se multiplie. Les plus illustres des Français ont à cœur et à honneur d'appartenir à l'Alliance. En 1910, boulevard Raspail, l'Alliance ouvre des cours de français destinés aux étrangers.

Un élan nouveau est donné à cette grande entreprise spirituelle au lendemain de 1918; il est sensible surtout

dans les pays de la Petite Entente, les deux Amériques et l'Orient lointain. Il semble pourtant qu'après la retraite du secrétaire général, Paul Labbé, cet élan ait tendance à s'épuiser; à peine Georges Duhamel tente-t-il de lui redonner vigueur qu'une nouvelle guerre conduit les Hitlériens à Paris où, puérilement, ils pillent et dépouillent les archives de l'Alliance.

A Londres, le Conseil de la Fédération britannique de nos comités s'emploie à maintenir en vie les Alliances du monde libre. Le Général de Gaulle célèbre magnifiquement, à Alger, le 60<sup>e</sup> anniversaire. Les ravages pourtant, seront considérables et l'Alliance ne sera plus que l'ombre d'elle-même en 1944.

Mais son idéal, "amour d'un beau langage, respect de la civilisation, culte de l'amitié" séduit irrésistiblement. Georges Duhamel et ses successeurs "réchauffent l'amitié que le monde porte à la France retrouvée". Des centaines de milliers d'étrangers apprécient avec chaleur, dans un monde livré aux propagandes, qu'on leur remette la responsabilité et le soin de servir le français à leur manière; partout, les Alliances, pro-

priété de ceux qui les constituent, se sentent et sont de "libres associations d'hommes libres".

Inspirées et parfois aidées par le Secrétariat général de Paris, elles achètent ou bâtissent plus d'une centaine de maisons, cependant qu'à Paris des emprunts permettent de quadrupler le volume de la vieille demeure du boulevard Raspail où l'on a reçu et instruit, depuis 1944, plus d'un million d'étudiants de 140 nationalités.

Hors de France, des écoles de l'Alliance française distribuent l'enseignement du français à 270 000 étudiants étrangers. Et, sous tous leurs aspects, par la présence, la parole et l'image, la civilisation française et la France d'aujourd'hui sont présentées dans quelque 1 300 villes de l'univers en même temps que se rencontrent et s'éclairent mutuellement, dans nos 1 300 Comités, les grandes cultures du monde moderne.

# JOURNÉE DU TIMBRE 1983

## "Homme dictant une lettre" de Rembrandt

Dessin à la plume  
et encre brune  
0,143 x 0,145  
Musée du Louvre,  
Cabinet des dessins



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Pierre Gandon  
d'après un dessin de Rembrandt

Format horizontal 48 x 27  
(dentelé 13)

25 timbres à la feuille

Vente anticipée le 26 février 1983 dans les  
bureaux de poste temporaires des villes  
désignées par la Fédération des sociétés  
philatéliques françaises pour organiser  
la Journée du Timbre

Vente générale le 28 février 1983

Son prénom le désigne seul à la postérité qui en a fait l'un des plus grands noms de l'histoire de l'art. Rembrandt, auquel s'attachent, depuis des générations, tous les superlatifs, est aussi l'unique peintre occidental à avoir façonné longuement son autobiographie. Hormis sept de ses lettres, aucun texte de lui ne demeure mais il s'est portraituré pendant quarante ans, avec une curiosité qui n'a d'égale que sa sincérité, réalisant ainsi un "film", certes discontinu, mais combien suggestif où se lit, au fil de 50 toiles et d'une quinzaine d'esquisses et gravures, l'empreinte du destin, de l'âge, de l'art.

Étonnante trajectoire que celle du fils d'un meunier de Leyde qui, après avoir atteint très vite à Amsterdam le succès, la notoriété, l'opulence grâce à des réalisations, sinon moyennes, du moins ne dépassant point celles de ses contemporains, vit la seconde partie de sa vie - celle de ses plus grands chefs-d'œuvre - dans la gêne, puis la misère et l'abandon. C'est vers 1644 que débute son voyage au bout de la nuit : après la mort de sa femme Saskia survenue en 1642, après "l'échec" éprouvé la même

année de *La ronde de nuit*, après l'effondrement de sa situation sociale et de sa position dominante dans le monde de l'art. Le portraitiste à la mode se révèle alors un homme de génie; le peintre minutieux, un créateur d'une audace et d'une liberté inouïes; l'artiste emphatique, un prodigieux visionnaire.

Les milliers de dessins (s'ajoutant aux quelque 400 toiles et 287 gravures) sont - en marge des autoportraits - comme autant de pages d'un journal, écrit au jour le jour, qui permettent en quelque sorte de pénétrer dans l'atelier du peintre. "Batave incorrigible", il illustre la Hollande, mais aussi la crée en traduisant instantanément en noir et blanc (ou brun et blanc) la vie qui l'entoure. Éliminant tout détail inutile, sa plume résume sans décrire, ainsi dans *l'Homme dictant une lettre*.

Entre l'attitude déterminée de "l'orateur", le regard mi-inquiet mi-appliqué du scribe, s'établit, grâce à un réseau de correspondances et d'oppositions ordonnées par la diagonale de la table-trait-d'union, un tête-à-tête. Représentation d'un gentilhomme présidant à

l'élaboration de son courrier? ou interprétation de la parabole de l'économiste infidèle? Cette ambiguïté est significative du passage insensible, typique de la seconde partie de la carrière de Rembrandt, de la scène familière à l'illustration biblique, dans les trois domaines de son activité créatrice.

Peintre, graveur, dessinateur, "le grand maître de la lumière" (cher à Claudel), qui n'en finissait pas d'interroger l'ombre, a fait passer dans la substance périssable des créatures et des choses de ce monde, l'âme éternelle de l'univers physique et spirituel. Toujours en quête d'une certitude longue à se révéler mais dont, pour lui, tout ici-bas parle à voix basse, il a empli son œuvre, profane et religieuse, des échos d'un unique combat à la rencontre de Dieu : mot qui étymologiquement évoque le jour et enferme tout le secret de l'être.

# Hommage à la Femme

Danielle Casanova



Dessiné par Huguette Sainson

Gravé en taille-douce  
par Georges Bétemps

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 8 mars 1983  
à Paris

Vente générale le 9 mars 1983

"C'est le 8 mars 1983, à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes que le timbre à l'effigie de Danielle Casanova est émis par le ministère des PTT et le ministère des Droits de la Femme.

Il rend hommage à la femme résistante, morte à 34 ans, après avoir consacré sa vie à la lutte pour la Liberté".  
Fille d'instituteurs, Vincentella Périni est née à Ajaccio le 9 janvier 1909. Plus tard ses amis transformeront son prénom en Danielle et l'histoire de préférence à son nom de jeune fille ne retiendra que celui que lui a donné son mari Laurent Casanova.

En 1927 Danielle Casanova arrive à Paris. Tout en suivant les cours de l'école dentaire de la rue Garancière, elle prend une part active aux joutes politiques qui agitent le monde étudiant. Elle adhère à l'Union fédérale des étudiants et milite dans les rangs des jeunesses communistes. La victoire du Front populaire aux élections législatives de 1936 la comble de joie. Mais bientôt l'horizon international s'assombrit. La guerre civile ravage l'Espagne. Danielle Casanova ne peut rester insensible à la détresse des populations. Elle collecte et achemine du lait condensé pour les enfants de Madrid et de Barcelone. Très vite elle comprend que la tragédie espagnole n'est que le pré-

lude d'un drame mondial dont elle mesure les conséquences. A tout prix un tel cataclysme doit être évité. Aussi en 1938 la retrouve-t-on à New York où elle participe avec fougue aux travaux du premier Congrès mondial de la jeunesse pour la Paix.

L'infatigable activité militante que déploie Danielle Casanova ne peut lui faire oublier ses occupations professionnelles. Avec un dévouement dont se souviennent encore ceux qui l'ont connue elle se partage entre son cabinet dentaire et les dispensaires de Villejuif et de Belleville. Mais la guerre éclate. 1940, c'est la défaite, l'exode, la France coupée en deux, les privations, l'occupation, l'humiliation, les exactions des nazis. Pour Danielle Casanova le devoir est tout tracé : lutter pour la libération de la Patrie. Elle écrit : "Nous qui aimons notre pays et voulons qu'on en finisse une fois pour toutes avec les fauteurs de guerre, nous qui voulons sauver nos enfants de la faim et de la mort, qui luttons pour du travail et du pain, dressons-nous avec courage face à l'envahisseur...". Et elle met ses actes en conformité avec ses paroles. Dès le 11 novembre 1940 elle ose manifester contre l'occupant. Le 14 juillet 1941 on la trouve au premier rang de ces dix mille femmes qui, pendant deux heures, en chantant la Marseillaise, tiennent les grands boulevards parisiens, face à

l'armée allemande. Elle fait paraître le journal clandestin "La Voix des femmes". Elle crée des comités féminins de lutte. Elle participe à la formation des premiers groupes de Francs-tireurs et partisans.

Le dimanche 11 février 1942 elle est arrêtée, conduite au Dépôt, puis livrée à la gestapo. On l'incarcère à la Santé où torturée, tenue au secret, elle demeure insensible à toutes les pressions. Elle ne cesse de maintenir le moral de ses compagnes de captivité. On la transfère au fort de Romainville et le 24 janvier 1943 elle est déportée sans jugement à Auschwitz. C'est là qu'elle mourra, le 10 mai 1943, victime du typhus qui sévit dans l'horrible camp de concentration. Avant sa mort elle avait écrit ces lignes toutes simples : "N'ayez jamais le cœur serré en pensant à moi. Je suis heureuse de cette joie que me donne la haute conscience de n'avoir jamais failli. Notre belle France sera libre et notre idéal triomphera".

Ministère des P.T.T. • 1983 - N° 8

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

# Année mondiale des communications



Dessiné par Georges Yoldjoglou

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 12 mars 1983  
à Paris

Vente générale le 14 mars 1983

En proclamant 1983 "année mondiale des communications" l'Assemblée générale des Nations Unies a voulu marquer "l'importance fondamentale des infrastructures des communications en tant qu'élément essentiel du développement économique et social de tous les pays", confirmant ainsi le rôle joué dans le monde entier, par les institutions qui aident à la transmission de l'information et de la pensée.

Au XVI<sup>e</sup> siècle des chevaucheurs des Écuries des Rois de France, des messagers des villes et des universités parcouraient les grands itinéraires européens, portant à leurs destinataires les plis qui leur étaient confiés. Des bureaux de poste français existaient à l'étranger notamment à Venise, Rome et Amsterdam. Dans les territoires germaniques l'Empereur Frédéric III, en 1460 confia à la famille de Tassis le soin d'assurer à travers l'Empire le service postal. Avec le temps la vocation des Tassis anoblis et devenus de la Tour et Tassis Princes du St Empire s'affirma et s'étendit. Elle déclina ensuite au XIX<sup>e</sup> siècle pour s'éteindre avec l'Unité Allemande. C'est alors qu'avec l'augmentation croissante du volume des objets transportés les insuffisances du système apparurent. Afin de mettre un

terme à ces difficultés, Montgomery Blair, postmaster général des U.S.A., proposa aux grandes nations d'Amérique et d'Europe, de tenir un congrès chargé d'organiser, sur des bases pratiques, l'acheminement du courrier. Deux assemblées, celle de Paris en 1863 et celle de Berne en 1874, aboutirent à la création de l'Union Générale des Postes, qui trois ans plus tard, se transformait en *Union postale universelle* (U.P.U.). Les principes établis restent, pour l'essentiel, toujours en vigueur : libre circulation des sacs postaux, uniformisation des procédures administratives, instauration d'un système d'arbitrage chargé de régler les litiges. Il fut, en outre, décidé que l'État expéditeur conserverait les recettes recouvrées au départ des plis, à charge pour lui d'assurer gratuitement la circulation et la distribution du courrier en provenance de l'étranger.

A ces transports postaux devaient se juxtaposer, vers la fin des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la communication télégraphique optique, puis électrique, et enfin la transmission de la parole par le téléphone et la radiotélégraphie.

Cette nouvelle ère des télécommunications conduisit, pour le règlement et

l'harmonisation des questions concernant le télégraphe, le téléphone et les radiocommunications (tarifs, qualité du service, répartition des fréquences, assistance technique, etc...) à la création en 1865 de l'Union télégraphique internationale, devenue, en 1932, l'*Union internationale des télécommunications* (U.I.T.).

De même, la mise sur orbites spatiales des satellites de télécommunications devait amener, en 1971, la création, à Washington, du *Consortium international des communications par satellites* (INTELSAT), destiné à la "fourniture sur une base commerciale, et sans discrimination, à toutes les régions du monde, du vecteur spatial nécessaire à des services publics de télécommunications internationales".

Ces différentes institutions internationales, nées de l'évolution des techniques démontrent à la fois le besoin fondamental de la communication ainsi que son universalité particulièrement bien évoquée sur le timbre consacré à l'année mondiale des communications.

# Abbaye de Landévennec

## 485-1985



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Marc Dautry

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 20 avril 1985  
à Landévennec (Finistère)

Vente générale le 22 avril 1985

Landévennec, au fond de la rade de Brest, est de ces vieilles terres bretonnes qui portent encore à même leur sol la trace de longs siècles d'histoire. Dans ce vallon ouvert sur les eaux de l'Aulne, face au soleil levant, saint Guénohé et ses onze compagnons se fixèrent pour mener une vie de solitude, de prière et de travail. C'étaient des moines bretons, de ce peuple qui, chassé de Grande-Bretagne aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, s'en venait occuper l'Armorique; la règle qu'ils observaient leur venait de la tradition celtique des Irlandais.

Né en même temps que la Bretagne chrétienne, Landévennec allait être intimement lié à l'histoire du duché. En 818, Louis le Pieux, au cours d'une campagne punitive, impose à l'abbaye la règle de Saint Benoît. Elle y gagnera d'ailleurs d'avoir part au grand courant de la Renaissance carolingienne. Puis en 913, les Normands, envahissant la province, détruisent le monastère, tandis que les moines s'exilent à Montreuil-sur-Mer.

De son épanouissement culturel témoignent de précieux manuscrits aujourd'hui

d'hui dispersés : évangélistes, légendaires, calendriers, cartulaires... Son rayonnement est attesté par la cinquantaine de chapelles et d'églises bâties à travers Cornouaille et Cornwall en l'honneur de Guénohé. Son apogée se situe à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, lorsque s'édifie la belle église romane dont on voit encore les ruines.

La proximité de Brest, convoitée par les Anglais, lui vaudra d'être pillée à maintes reprises. Guerres de la Ligue et déprédations la laisseront pratiquement en ruines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Toujours elle se relèvera, et au XVII<sup>e</sup> siècle, sous l'égide de la Congrégation de Saint Maur, elle prend des allures de "grand siècle", jusque dans ses bâtiments rénovés. La Révolution de 1789, chassant les derniers moines et mettant l'abbaye à l'encan, en provoque la ruine définitive.

La Bretagne rêvera de rendre vie à ce haut lieu spirituel, mais il faudra attendre longtemps pour que des moines y reviennent et qu'avec l'aide de tous ils édifient un nouveau monastère. Quarante-cinq moines y vivent aujourd'hui,

renouant avec l'antique tradition bénédictine : prière, travail et hospitalité.

Dans les ruines restaurées de l'ancienne abbaye, il est facile au visiteur, à travers chapiteaux à entrelacs et cintres romans, colonnettes de cloître et murs enchevêtrés que révèlent les fouilles archéologiques, de relire avec émotion ces quinze siècles d'histoire où se reflète celle de toute la Bretagne. La résurrection de l'abbaye en 1950, et la célébration de son quinzième centenaire en 1985, ont valeur de symbole.

Ministère des PTT ● 1985 - N° 17

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

# Europa 1985



Dessinés et gravés en taille-douce par Joseph Rajewicz

Format vertical 22 x 36 (dentelé 13)  
50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 27 avril 1985 à Paris et Strasbourg  
Vente générale le 29 avril 1985

L'année 1985 ayant été déclarée "Année européenne de la musique", la Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (CEPT) a choisi le thème "Musique" pour illustrer les timbres traditionnellement émis par les pays membres dans la série Europa.

L'Administration des PTT consacre ces deux timbres à deux musiciens : Adam de La Halle (Arras, vers 1240 - Naples, vers 1285) et Darius Milhaud (Aix-en-Provence, 1892 - Genève, 1974) que près de sept siècles séparent. En dépit de tout ce qui éloigne un homme du Moyen Age et un homme du XX<sup>e</sup> siècle, on trouve dans la vie et l'œuvre du trouvère et dans celle du compositeur moderne de curieux points de convergence. Chacun a longtemps résidé à l'étranger - Adam de la Halle en Italie et Darius Milhaud au Brésil et aux U.S.A. - où ils ont, en partie, trouvé la source de leur inspiration; tous deux ont banni, avec la même rigueur, toute facilité et toute mièvrerie; chacun a opi-

nièrement cherché à s'exprimer en une langue musicale variée et originale; enfin, malgré les inévitables différences de technique, ils ont l'un comme l'autre poussé très loin le perfectionnisme de l'expression et marqué de leur griffe les œuvres qu'ils ont composées.

Adam de La Halle (de son vrai nom Adam Le Bossu) est l'héritier des trouvères qui surent transformer un art jusque-là instinctif en un art agréable, toujours raffiné et parfois même savant. Il sut, l'un des premiers, utiliser l'écriture polyphonique en enlaçant sur le motif original deux autres motifs chantés en même temps, l'un sonnant cinq notes plus haut et l'autre quatre notes plus bas : il a ouvert la porte à l'art du contrepoint. Il composa à Naples le premier opéra-comique "Le Jeu de Robin et Marion" jamais écrit.

Après avoir été un brillant élève du Conservatoire de Paris, Darius Milhaud devint vite un compositeur aussi fécond que talentueux. Ami de Cocteau (pour

lequel il écrivit le ballet du "Bœuf sur le toit") et de Paul Claudel, il fut l'un des membres du "groupe des six" qui illustra la musique française entre les deux guerres mondiales. Il a développé et utilisé toutes les possibilités offertes par la polytonalité. Professeur à l'Université d'Oakland (U.S.A.) et au Conservatoire de Paris, il ne se contenta pas d'être un pédagogue efficace; il fut aussi le compositeur inspiré et admiré d'opéras ("Christophe Colomb" et "Bolivar"), de ballets célèbres ("Les Mariés de la Tour Eiffel" et "la Création du monde"), de musique de chambre, de symphonie, de pièces pour piano et de partitions musicales destinées au cinéma.

Ministère des PTT • 1985 - N° 18

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

A1 85 618



collection philatélique  
des  
PTT DE FRANCE

n°03-85 - août 1985

# 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE: "Retour à la Paix - Retour à la Liberté"



Dessinés par Raymond Moretti  
Gravés en taille-douce par Claude Jumelet et Jacky Larrivière

Triptyque composé de deux timbres de format vertical 22 x 36 (dentelé 13)  
encadrant une vignette

15 triptyques à la feuille

Vente anticipée le 8 mai 1985 à Paris  
Vente générale le 9 mai 1985

Le 30 avril 1945 dans le "bunker" où il se terre depuis que les Russes ont atteint les faubourgs de Berlin, Hitler se suicide. Quelques heures après, vers minuit, un colonel allemand informe les autorités militaires soviétiques que le général Krebs, chef d'Etat-Major général de la Wehrmacht, désire rencontrer le maréchal Joukov, commandant en chef des troupes soviétiques lancées à l'assaut de la capitale allemande. Le processus de retour à la paix est amorcé.

Le 2 mai, les troupes allemandes d'Italie du Nord et d'Autriche capitulent et l'acte de reddition de Berlin est signé, mais dans la ville anéantie où rougeoient les incendies, les combats ne s'arrêteront que le 3 mai. Le 4 mai, à Lüneburg, le maréchal Montgomery reçoit la capitulation du général Kinzel et des armées allemandes du nord de l'Allemagne, ainsi que celles qui occupent encore le Danemark et la Hollande. Dans le sud, les soldats français du général Leclerc atteignent les premiers Berchtesgaden et font flotter le drapeau tricolore sur les ruines du "Berghof", la résidence préférée d'Hitler. Le 5 mai, les armées allemandes opérant en Bavière mettent bas les armes devant la Première armée française du général de Lattre de Tassigny et la Septième armée américaine du général Patch.

C'est alors que l'amiral Dönitz qui a succédé à Hitler, charge le colonel-général Jodl, nouveau chef d'Etat-Major de la Wehrmacht, d'entamer des pourparlers d'armistice avec les Alliés. Deux actes vont mettre fin à cette guerre. Le 7 mai, dans le parloir du lycée technique de Reims où le général Eisenhower, commandant en chef, a installé son quartier général, l'acte de capitulation sans condition de l'armée allemande est signé. Cet acte sera ratifié, dans la nuit du 8 au 9 mai peu après minuit, au quartier général russe du maréchal Joukov. La séance se déroule à Berlin dans la salle d'honneur de l'Ecole des sous-officiers de Karlhorst. Ce second acte est signé, du côté allemand, par le feld-maréchal Keitel, l'amiral von Friedeburg et le général d'aviation Stumpf. Du côté allié, apposent leur signature le maréchal Joukov, le maréchal de l'air britannique Tedder représentant le général Eisenhower, le général américain Spaatz et le général français de Lattre de Tassigny, ces deux derniers agissant en qualité de "témoins".

Pour les déportés, les prisonniers de guerre et les requis du Service du Travail Obligatoire (S.T.O.), c'est l'espoir du retour à la liberté. Hélas ! parmi les déportés, beaucoup ne reviendront pas. Le monde stupéfait découvre l'horreur des "camps de la mort" hitlériens. L'image des

survivants, pitoyables êtres décharnés, squelettes vivants flottant dans leur tenue de bagnards, est encore présente dans toute les mémoires.

Le 11 avril 1945 le camp de Buchenwald est libéré, puis ce sont ceux, non moins sinistres, d'Auschwitz, de Dachau, de Mathausen, de Ravensbrück, de Struthof, de Treblinka et bien d'autres où sont morts par millions, victimes de la barbarie nazie, les otages et les détenus "voués à la disparition" par l'ordonnance secrète "Nacht und Nebel" (nuit et brouillard) signée de Keitel en 1941.

Sans aucun esprit de revanche, ce sont ces immenses sentiments de délivrance et d'espérance de tous les peuples engagés dans le conflit le plus meurtrier de notre histoire qu'évoquent les timbres du quarantième anniversaire de la Victoire, du retour à la Paix et à la Liberté.

Ministère des PTT • 1985 - N° 19

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

A1 85 619

# CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS PHILATÉLIQUES FRANÇAISES

## Tours



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Claude Andréotto

Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 25 mai 1985  
à Tours (Indre et Loire)

Vente générale le 28 mai 1985

Pour de nombreux touristes visitant les "châteaux de la Loire" Tours n'est qu'une agréable étape au cœur de cette province où tout est douceur et harmonie et que Rabelais appelait le "jardin de la France". Trop de ces voyageurs oublient que la cité tourangelle est riche non seulement de sa beauté mais aussi d'un passé prestigieux qui loin de se limiter au temps où les Valois avaient fait de la Touraine leur terre de prédilection, s'est souvent confondu au cours des siècles avec l'Histoire de la France.

C'est aux Romains que Tours doit sa naissance et son premier nom, Caesarodunum. Totalement anéantie en 275 par les Barbares, la ville fut reconstruite tant bien que mal : elle devint "civitas Turonum" qui, en se délatinisant, se transforma en Tours. Dès la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, le christianisme s'y implanta. L'action de son premier évêque, Gratien, et de ses successeurs Lidoire et surtout Martin, fut déterminante. Près de la tombe de Martin, à Marmoutier, furent édifiées une abbaye puis, au V<sup>e</sup> siècle, une basilique. Révéré

par toutes les classes de la population, Martin resta, durant tout le Moyen Age, le saint le plus populaire de France. Rien ne parvint à arrêter - pas même l'occupation de la ville par les Visigoth et les Francs - le prestige spirituel de la cité, prestige encore renforcé par l'action de l'évêque Grégoire et plus tard par le rayonnement d'un théologien d'origine anglaise, Alcuin qui fonda, près du tombeau de Martin, un centre culturel devenu durant toute la "Renaissance carolingienne" l'un des grands foyers intellectuelles de l'Occident.

En 1203, Philippe Auguste annexa la Touraine au domaine royal. A plusieurs reprises Tours a joué un certain rôle dans la vie française. Ce fut la résidence favorite de Charles VII. Louis XI passa la fin de sa vie et mourut au château de Plessis-lez-Tours. Henri III s'y établit en 1589 et le Parlement de Paris y siégea. Des Etats généraux s'y réunirent en 1468, 1484 et 1506. Pendant la Révolution, les Républicains en firent la base principale de leurs opérations militaires contre les Vendéens. Du 12

septembre au 9 décembre 1870, c'est à Tours que s'installa la "délégation générale du Gouvernement provisoire de la République" animée par Gambetta. Durant 4 jours, du 10 au 14 juin 1940, le gouvernement de la III<sup>e</sup> République, fuyant devant l'invasion hitlérienne, y trouva refuge.

Bombardée et incendiée en 1940 et en 1944, la ville de Tours fut en grande partie détruite au cours de la Seconde guerre mondiale. Intelligemment reconstruite, elle a retrouvé sa vigueur traditionnelle. Actuellement, la Communauté urbaine dont elle est le centre réunit plus de 250 000 habitants.

Ministère des PTT • 1985 - N° 20

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

A1 85 620

# Nicolas de Staël

## "Nature morte au chandelier"



Dessiné par Jean-Paul Veret-Lemarinier  
d'après une œuvre de Nicolas de Staël

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 48 × 36,85  
(dentelé 13 × 12)

25 timbres à la feuille

Vente anticipée le 1<sup>er</sup> juin 1985  
à Antibes (Alpes-Maritimes)

Vente générale le 3 juin 1985

Nicolas de Staël projette une grande ombre sur le fort d'Antibes. C'est là qu'il s'est suicidé en 1955, se lançant du haut des remparts. Il avait 41 ans seulement. Une grande ombre, mais une immense lumière aussi.

De Staël était né en 1914 à Saint-Petersbourg. Son père, officier du tsar, dut s'exiler en Pologne en 1917. Nicolas et ses sœurs quittent ce pays en 1922 après la mort de leurs parents. Le jeune de Staël s'inscrit à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles : il en sort à 20 ans avec le Grand prix. Il découvre les peintres français qui font le renom de Paris. Il s'engage dans la Légion étrangère en 1939.

En 1940, il gagne péniblement sa vie en faisant divers métiers. L'influence de Magnelli provoque une véritable rupture en lui; il abandonne brusquement la figuration et passe sans transition à l'abstraction totale. Pendant plusieurs années, sa palette va devenir

de plus en plus tendre. Peut-être son second mariage marque-t-il son œuvre d'une sérénité qui ne sera que de courte durée. Sous l'influence de Poliakoff sans doute, ses compositions travaillées au couteau sont réalisées en pleine pâte.

En ceci très slave, Nicolas de Staël navigue entre les extrêmes de l'art et entre les extrêmes de la vie. En 1952, une longue série de toiles va mettre sur un même plan de larges touches de couleurs violentes qui figurent presque paradoxalement mieux que n'importe quel classicisme les musiciens, les footballeurs, les marines ou les natures mortes. C'est parmi ces dernières que le timbre reproduit une toile conservée au musée d'Antibes, que ses admirateurs appellent par erreur "L'Etagère" : la "Nature morte au chandelier" peinte sur un fond bleu intense. Les surfaces des toiles deviennent de plus en plus grandes. Il va d'expérience en expérience. Ses deux

dernières œuvres, probablement inachevées, seront consacrées à la musique : "Le Piano" et "Le Concert".

En une brève vie, Nicolas de Staël sera donc allé jusqu'au bout de tous les "possibles" en art : jusqu'au bout de l'abstraction avec les larges aplats juxtaposés des toits de Paris et jusqu'au bout de la figuration, jusqu'au bout des couleurs tendres et pâles et jusqu'au bout des couleurs hurlant de violence. Sa fin tragique a fait de lui, comme de bien d'autres artistes, l'archétype du peintre maudit. Mais pour Nicolas de Staël, la malédiction n'était peut-être qu'intérieure...

Ministère des PTT ● 1985 - N° 21

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

A1 85 621

# 1885

## *Vaccin contre la rage*

Dessiné par Pierre Béquet  
d'après une œuvre de Le Rivèrend

Gravé en taille-douce  
par Eugène Lacaque

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 1<sup>er</sup> juin 1985  
à Paris

Vente générale le 3 juin 1985



Le lundi 6 juillet 1885, alors qu'il travaillait comme à l'accoutumée dans son laboratoire, Pasteur reçut la visite d'une mère et de son fils, âgé de 9 ans. Deux jours auparavant, dans un village d'Alsace, le jeune Joseph Meister avait été cruellement mordu par un chien enragé. Le docteur Weber de Villé, aussitôt consulté, après avoir cautérisé les quatorze plaies avec de l'acide phénique avait eu l'heureuse idée de conseiller à Mme Meister de partir pour Paris et de demander à voir Louis Pasteur.

Cette visite posait un cas de conscience douloureux à l'illustre savant. Avait-il moralement le droit de pratiquer sur cet enfant le traitement antirabique qu'il avait découvert, mais qui avait été jusque-là expérimenté uniquement sur des animaux ?

Certes, depuis 1880, Pasteur n'avait cessé de poursuivre ses recherches sur la rage. Il avait acquis la certitude que le siège de cette maladie se situait dans le système nerveux et plus particulièrement dans le bulbe. Il avait réussi à

inoculer la maladie à des lapins en leur injectant de la salive et de l'encéphale de chiens enragés. Il avait eu l'idée d'atténuer la virulence du produit injecté en procédant à son vieillissement par séchage des moelles épinières des lapins contaminés. Enfin, il avait procédé, à Villeneuve l'Étang, actuellement Marnes-la-Coquette, à deux expériences décisives. La première, faite sur des chiens, avait permis grâce à des inoculations préventives de rendre les animaux traités réfractaires à la maladie, la seconde, tentée sur des chiens inoculés, avait réussi à empêcher la rage d'éclater.

Ces expériences, faites uniquement sur des animaux, étaient-elles applicables aux hommes ? On devine l'angoisse de Pasteur. Mais il fallait aller vite. N'ignorant pas qu'une erreur est toujours possible, Pasteur, après avoir sollicité les conseils du docteur Vulpian, considérant que Joseph Meister était condamné à mourir s'il n'intervenait pas, se décida dans l'après-midi à tenter ce qui n'était encore qu'une expérience. Du 6 au 16

juillet 1885, le docteur Grancher inocula à Joseph Meister des moelles de lapin de plus en plus virulentes. Rongé par l'inquiétude Pasteur ne dormait plus. Dix jours après la dernière injection, le 27 juillet, avec sa mère, l'enfant reprenait le train pour l'Alsace. Pasteur se montra prudent pour affirmer la guérison de Meister et ne la communiqua à l'Académie des Sciences que le 26 octobre 1885.

Plus tard Joseph Meister devint concierge de l'Institut Pasteur. Toute sa vie il voua au savant qui l'avait sauvé de la mort une admiration sans borne.

Ministère des PTT ● 1985 - N° 22

Reproduction, même partielle, interdite  
sans autorisation de l'Administration

AI 85 622